



**SBM**  
شركة مشروبات المغرب  
Société des Boissons du Maroc

Rapport  
Financier  
Annuel  
**2023**

# — SOMMAIRE

## 04 - 25

### Présentation de la Société des Boissons du Maroc

La Société des Boissons du Maroc en bref	8
Une large présence géographique de 1919 à aujourd'hui, un siècle de tradition et d'excellence	9
Un actionariat solide et engagé	10
Un Groupe diversifié et résilient	11
Des activités à forte valeur ajoutée	12
Un portefeuille de marques emblématiques	14
Une équipe dirigeante au service du développement des activités	16
Un modèle de création de valeur riche et varié	22
	24

## 68 - 66

### Comptes Financiers

Rapport de gestion	70
Comptes consolidés	100
États financiers	
Notes aux comptes	
Rapport général des Commissaires aux Comptes	
Comptes sociaux	114
États financiers	
Rapport général des Commissaires aux Comptes	
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	
Déclaration des honoraires des Commissaires aux Comptes	136

## 26 - 31

### Rapport d'Activité

Perpétuer l'héritage de nos marques emblématiques	28
Optimiser nos lignes de production et renforcer notre efficacité opérationnelle	30
Consolider notre positionnement et notre solidité financière	31



## 32 - 67

### Rapport ESG

Un engagement solide envers les principes de Développement Durable	34
Une culture axée sur le développement du capital humain	38
Un Contrôle et une maîtrise permanents de l'impact environnemental des activités	42
Un engagement continu auprès des communautés	46
Éthique et responsabilité sociétale des affaires	48





## — Message de M. Sébastien Yves-Ménager

En 2023, nous avons célébré l'esprit d'innovation et d'excellence qui caractérise la Société des Boissons du Maroc, enraciné dans le riche patrimoine vivant de nos marques historiques.

### M. Sébastien Yves-Ménager

Directeur Général de la Société des Boissons du Maroc

Dans un contexte économique national et international complexes, la Société des Boissons du Maroc a navigué avec résilience et détermination, en faisant preuve d'une forte capacité d'adaptation et d'une solide performance opérationnelle et commerciale. Confrontée à un contexte volatil sans précédent des marchés des matières premières et une érosion significative du pouvoir d'achat, nous avons capitalisé sur la solidité de notre modèle économique diversifié, la bonne réputation de nos produits, sur l'étendue de notre offre et sur l'engagement exemplaire de l'ensemble de nos Collaborateurs. En fin d'année 2023, la Société des Boissons du Maroc a également annoncé l'arrivée à son terme de son contrat de licence de production et de distribution des produits de la marque Heineken et la volonté commune des deux partenaires à ne pas poursuivre cette relation.

En 2023, nous avons célébré l'esprit d'innovation et d'excellence qui caractérise la Société des Boissons du Maroc, enraciné dans le riche patrimoine vivant de nos marques historiques. Notre emblématique Flag Spéciale, symbole de convivialité, a brillamment fêté ses 50 ans par un renouveau qui résonne avec l'âme du Maroc, tout en renforçant son lien indéfectible avec ses Citoyens. Casablanca, icône du premium local, s'est brillamment repositionnée, incarnant la modernité, l'authenticité et la créativité du Maroc. Nos initiatives pour diversifier notre gamme de vins ont été chaleureusement accueillies, en particulier notre engagement en faveur du Bio avec les Vignes d'Azour, illustrant notre volonté de proposer une expérience gustative constamment renouvelée et engagée pour la protection de nos terres.

Pour soutenir cette dynamique de transformation, l'année a été marquée par une évolution stratégique de nos lignes de production, où l'automatisation et l'extension de nos capacités de stockage ont permis d'accroître notre efficacité opérationnelle, tout en restant fidèles à notre engagement en faveur de l'écoresponsabilité. Ces changements s'inscrivent dans notre démarche continue d'excellence et d'innovation, contribuant à réduire notre empreinte carbone et à préserver les précieuses ressources hydriques du Royaume.

Les diverses initiatives lancées au cours des deux dernières années pour optimiser notre consommation

d'eau portent leurs fruits, avec une réduction significative de l'eau utilisée dans nos processus de production. Cette performance devrait encore s'améliorer avec la mise en service de la station de traitement des eaux usées sur le site de Tit Mellil en 2024. Notre engagement pour réduire notre impact environnemental s'est également concrétisé par la mise en œuvre d'un parc intégré dédié à la gestion et la valorisation des déchets. Cette initiative majeure, au cœur de nos opérations, garantit le tri sélectif, le traitement et la valorisation des déchets, illustrant notre engagement envers un modèle d'entreprise durable et respectueux de l'environnement. Cette approche constitue un pilier de notre stratégie RSE et incarne notre vision d'une industrie en harmonie avec son écosystème. Dans ce contexte, SBM a été certifiée ISO 14001.

Nous sommes également fiers de notre engagement en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Cette année, notre participation active à des initiatives à fort impact s'est intensifiée, notamment à travers notre implication dans les projets des écoles de la 2ème chance nouvelle génération lancés par le Ministère de l'Éducation Nationale pour favoriser l'insertion des jeunes et la création d'emplois.

Au cœur de notre entreprise, nos Collaborateurs demeurent une priorité, avec le développement et le bien-être restent au centre de notre stratégie en matière de ressources humaines. Nos efforts soutenus en faveur de la diversité, de l'inclusion et de la formation continue illustrent notre engagement à fournir un environnement de travail enrichissant et équitable. Ces initiatives ont été sanctionnées par la Certification ISO 45001.

Malgré les défis rencontrés, l'année 2023 s'est révélée être une période de grandes réalisations pour la Société des Boissons du Maroc, mettant en lumière sa force héritée d'un siècle d'expertise. Animée par une passion indéfectible pour son métier, une vision écocitoyenne de son avenir et une ambition affirmée de contribuer aux développements économiques et sociaux du Maroc, notre entreprise s'est distinguée une fois de plus par sa ténacité, sa détermination et son engagement dans l'excellence.

# Présentation de la Société des Boissons du Maroc

La Société des Boissons du Maroc en bref	8
Une large présence géographique de 1919 à aujourd'hui, un siècle de tradition et d'excellence	9
Un actionnariat solide et engagé	10
Un Groupe diversifié et résilient	11
Des activités à forte valeur ajoutée	12
Un portefeuille de marques emblématiques	14
Une équipe dirigeante au service du développement des activités	16
Un modèle de création de valeur riche et varié	22
	24

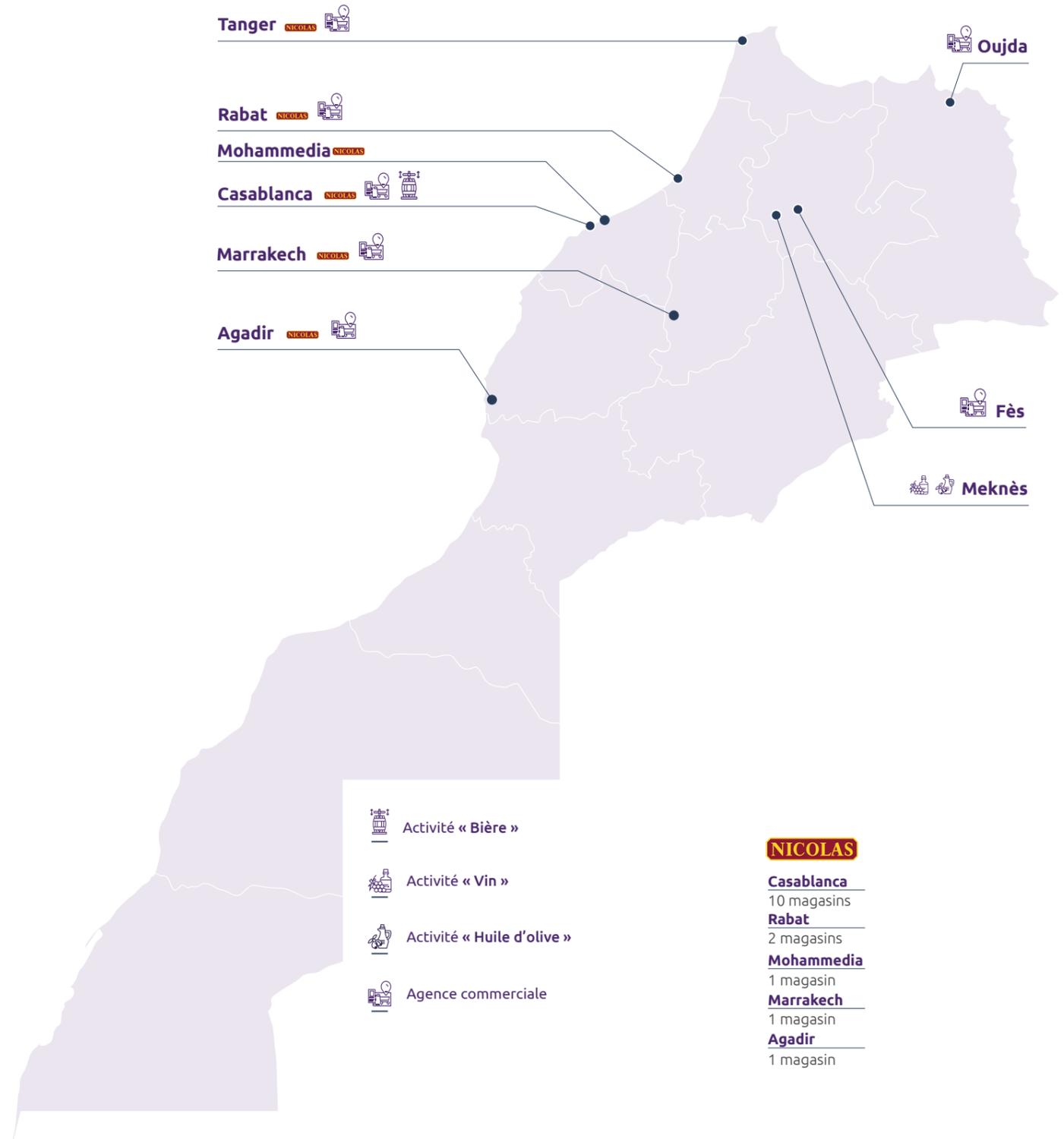


# La Société des Boissons du Maroc en bref

Forte de son statut d'entreprise centenaire et producteur historique de la bière au Maroc, la Société des Boissons du Maroc s'impose comme une figure emblématique de l'industrie agroalimentaire marocaine et producteur historique de la bière au Maroc. Fondée en 1919, la Société des Boissons du Maroc illustre la qualité et le savoir-faire dans la production et la commercialisation de bières et de vins. Avec l'ambition de renforcer son leadership sur le marché national, la Société des Boissons du Maroc allie héritage historique, expertise et engagement responsable pour un avenir durable dans l'ensemble de ses activités.



# Une large présence géographique

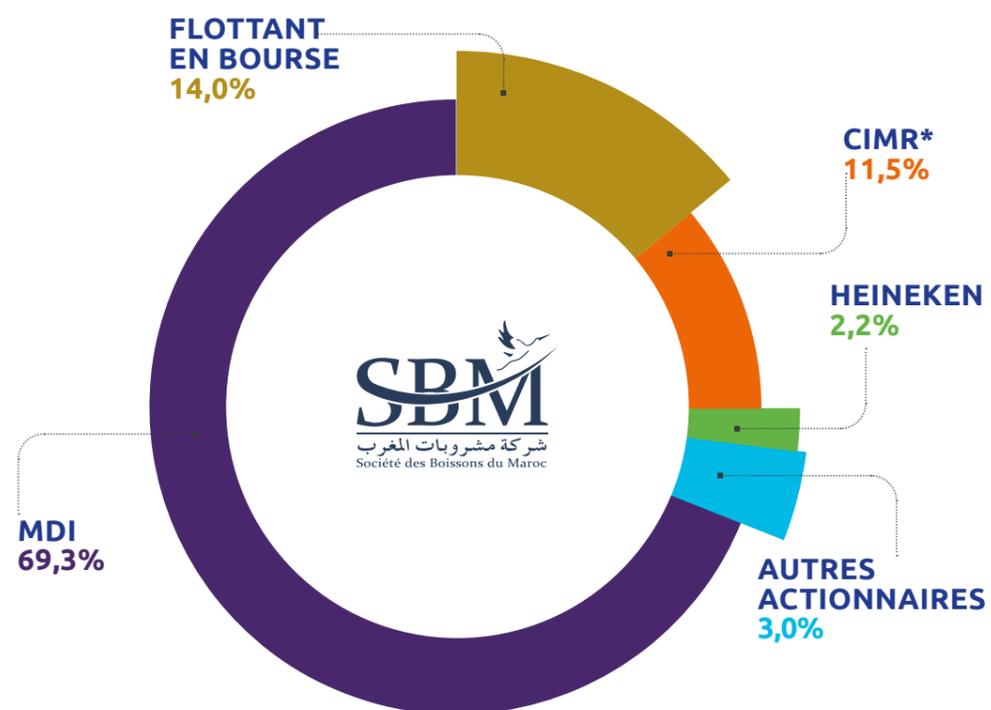


# De 1919 à aujourd'hui : un Siècle de tradition et d'excellence

<p>1919</p> <p>Création de la Société des Brasseries du Maroc (SBM)</p>	<p>1943</p> <p>Introduction à la Bourse de Casablanca</p>	<p>1948</p> <p>Création de la Brasserie du Nord Marocain, filiale de SBM à Fès</p>	<p>1953</p> <p>Rachat de la Société de la Brasserie de Tanger (SBT)</p>	<p>1966</p> <p>Développement du Pôle Eau avec la prise de participation dans Sotherma</p>	<p>1975</p> <p>Entrée de la Société Nationale d'Investissement (SNI) dans le capital de SBM lors de la marocanisation</p>	<p>1980</p> <p>Signature du partenariat avec Heineken pour les licences Heineken et Amstel</p>	<p>1999</p> <p>Prise du contrôle par le Groupe ONA de SBM à travers sa participation dans SNI</p>	<p>2000</p> <p>Séparation des activités Bières et Boissons Gazeuses, avec la création de la SCBG</p>	<p>2003</p> <p>Rachat par le Groupe Castel à travers la Marocaine d'Investissements et de Services (MDI) des parts de la SNI détenues dans le capital de SBM</p>	<p>2004</p> <p>Création de la Société Clé des Champs pour l'exploitation de la franchise Nicolas au Maroc</p>	<p>2010</p> <p>Acquisition de la Société E.A.E (Euro Africaine des Eaux), et lancement de la commercialisation de l'eau minérale Aïn Ifrane</p>	<p>2014</p> <p>Fusion des sociétés : Société des Brasseries du Maroc (SBM), la Société des Brasseries du Nord (Branoma) et la Société Brasserie de Tanger (SBT)</p>	<p>2018</p> <p>Le Groupe fête ses 100 ans et lance une nouvelle identité visuelle et nouvelle dénomination, Groupe des Brasseries du Maroc devient Groupe des Boissons du Maroc</p>	<p>2021</p> <p>Acquisition de l'entité Cépages Marocaines Réunis</p>	<p>2022</p> <p>Annnonce du projet de cession de l'activité Eau Minérale « Aïn Ifrane »</p>	<p>2023</p> <p>Cession effective de l'activité Eau Minérale « Aïn Ifrane » et arrêt du partenariat avec Heineken</p>
---	---	--	---	---	---	--	---	--	--	---	---	---	---	--	--	--

## Un actionnariat solide et engagé

Introduite à la Bourse de Casablanca en 1943, la Société des Boissons du Maroc a renforcé sa stature d'acteur incontournable de l'industrie agroalimentaire marocaine, en accueillant dans son capital un actionnariat solide et créateur de valeur. Ce parcours historique a cultivé la confiance des investisseurs et établi une assise d'actionnaires fidèles et engagés.



**MDI**  
**69,3%**  
Holding majoritairement détenue par le Groupe Castel

**CIMR**  
**11,5%**  
(Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite)

\*Société de mutuelle de retraite en charge du régime de retraite pour le secteur privé

## Un Groupe diversifié et résilient

En tant qu'acteur clé du secteur des boissons et de l'agro-industrie, la Société des Boissons du Maroc a étendu son portefeuille d'activité et a bâti un Groupe diversifié et créateur de valeur. Les différentes filiales du Groupe contribuent à renforcer la maîtrise de sa chaîne de valeur et consolide son positionnement et son leadership.

### Société des Boissons du Maroc

Société mère, regroupant les activités de fabrication et de commercialisation de bière, de vin et d'huile d'olive.

### SVCM (Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc)

Filiale fondée en 1999, spécialisée dans le développement de l'activité vin et de la production d'huile d'olive. Elle transforme la production agricole des domaines de la société Cépages Marocains Réunis (CMAR).

### CMAR

Entreprise acquise en 2021, supervisant le développement de l'amont agricole dans les secteurs de l'huile d'olive et du vin. CMAR possède un patrimoine agricole de 1 900 hectares.

### La Clé des Champs

Créée en 2004 dans le but d'exploiter la marque Nicolas au Maroc et de créer un réseau de distribution propre à la Société des Boissons du Maroc.

### ASAO

Filiale détenue à 100%, en arrêt d'activité

### MAROPAC

Filiale détenue à 100%, en arrêt d'activité



## Des activités à forte valeur ajoutée

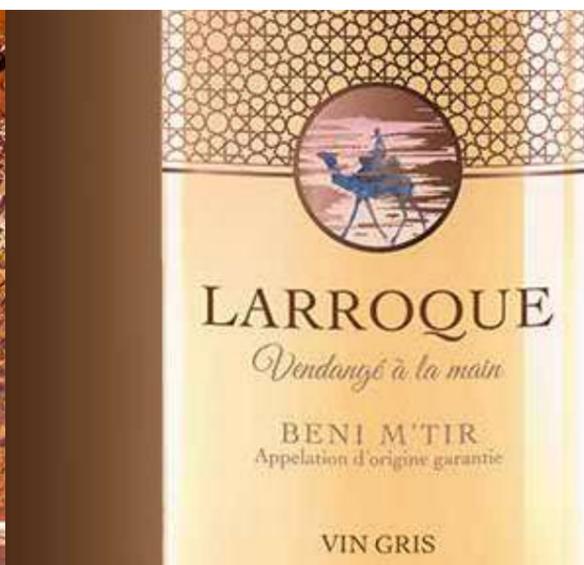
Afin de renforcer sa présence au niveau des différents segments de marché, la Société des Boissons du Maroc a donné une nouvelle impulsion à ses marques emblématiques.



### BIÈRE



En tant que pionnière de la production de bière au Maroc, la Société des Boissons du Maroc jouit d'une présence solide sur diverses catégories du marché local. Elle propose un large portefeuille de produits comprenant des marques emblématiques comme la Flag Spéciale, Casablanca, la Stork ou encore la Pils.



### VIN



La Société des Boissons du Maroc opère dans la fabrication et la commercialisation de vins locaux ou internationaux, en cultivant des cépages réputés sur plusieurs domaines agricoles au Maroc. Elle exploite également des zones agricoles bénéficiant d'une Appellation d'Origine Garantie pour ses produits vinicoles.



### HUILE D'OLIVE



Exploitant un domaine agricole de plus de 700 hectares, la Société des Boissons du Maroc cultive des olives et commercialise de l'huile d'olive en vrac au Maroc et à l'international. Elle distribue ainsi ses produits sous la marque L'Oliveraie de Larroque.



### MAGASINS NICOLAS



La société possède un réseau de magasins de proximité, implantés dans les principales villes du Royaume, totalisant 15 points de vente. Ces magasins offrent un assortiment de plus de 1 500 produits différents et fournissent également un service d'assistance et de conseils à la clientèle.

## Un portefeuille de marques emblématiques

### BIÈRE

Pionnière de la production de bière au Maroc, la Société des Boissons du Maroc dispose d'une expertise inégalée et d'une forte présence sur le marché local à travers diverses catégories et marques de bière. Son portefeuille inclut des marques emblématiques, au Maroc et au niveau international, répondant ainsi aux goûts variés de sa clientèle.



### Casablanca

Créée en 1996, cette bière authentique blonde premium est disponible en bouteille 33cl, en bouteille pull-off 25 cl et en canette 33cl.

### Casablanca Citron

Extension de Casablanca, la Casablanca Citron a une arôme de citron vert rafraichissante et est disponible en bouteille 25cl.



### Flag Spéciale Gold

Extension de la marque Flag Spéciale, la Flag Spéciale Gold est brassée à Fès aux saveurs fruitées et ayant une texture fine. Elle est disponible en bouteille 25cl.



### Bavaroise

Brassée à base d'ingrédients naturels, Bavaroise est une bière à la fois équilibrée en goût et accessible en termes de prix. Elle est disponible en canette 50 cl.





### Stork

Existante sur le marché depuis 1940, Stork permet de découvrir le goût traditionnel d'une bière de qualité brassée à base d'ingrédients naturels. Elle est disponible en bouteilles 33cl et 24cl, en verre consigné ainsi qu'en canettes 33cl et 50 cl.



### Flag Pils

Lancée dans les années 60, la Flag Pils est une des plus anciennes du portefeuille de SBM. Caractérisée par sa finesse, son amertume légère et sa palette aromatique exceptionnelle, elle est disponible en bouteille 24cl, en verre consigné et en canette 50cl.



### Flag Spéciale Originale

Existante sur le marché depuis 1973, Flag Spéciale Originale est la bière la plus populaire au pays grâce à sa couleur dorée et sa mousse blanche épaisse. Elle est disponible en bouteille 24cl, en verre consigné 25cl et en canettes 25cl, 33cl et 50cl.



## VIN

Avec un portefeuille de 15 marques de vin à travers 5 gammes, la Société des Boissons du Maroc cultive des cépages réputés sur plusieurs domaines agricoles au Maroc et exploite des zones agricoles bénéficiant d'une Appellation d'Origine Garantie pour ses produits vinicoles. En plus des vins produits localement, la Société des Boissons du Maroc commercialise des vins internationaux de grande renommée.



### Bonassia

La marque Bonassia incarne l'art de la vinification avec élégance. Nos vins se distinguent par leur robe claire et brillante, qu'il s'agisse du blanc aux subtils reflets dorés, du gris à la belle robe saumon, ou du rouge à la robe grenat sombre. Chaque bouteille est une invitation à un voyage sensoriel unique.



### Halana

La gamme Halana propose des vins blancs lumineux aux arômes fruités, des rouges aux nuances violacées et épicées, et des rosés au teint corail avec des notes harmonieuses de fraise et de pêche, tous offrant une expérience gustative unique et captivante du terroir. Chaque vin de cette gamme représente une expression unique du terroir.



### Kasbah

Kasbah offre une gamme de vins authentiques avec des blancs au nez frais et des rouges au bouquet fruité, tous reflétant la typicité des cépages Airen, Tempranillo et Bobal. Les rosés se caractérisent par leur intensité et leurs notes de fruits rouges, promettant une dégustation équilibrée et mémorable.





### Comtesse

Comtesse célèbre la tradition et l'élégance de l'art vinicole, héritage de Madame Lacourtablaise. Avec des blancs à la robe jaune et reflets gris, structurés et ronds, et des rouges rubis, charnus et pleins, chaque bouteille renferme un savoir-faire ancestral et une histoire riche, garantissant une expérience gustative remarquable pour les connaisseurs.



### Larroque

Larroque propose des vins exceptionnels, de la délicatesse du blanc aux gris saumonés et bleutés, en passant par le rosé fruité et le rouge profond aux arômes complexes. Vendangés à la main et millésimés avec attention, ils se distinguent par un palais ample et une rondeur qui se termine par une note poivrée délicate.



### Vignes d'Azour

Le Vignes d'Azour est une célébration de la biodiversité, cultivé dans le respect total des cycles naturels et l'exclusion des intrants chimiques tout au long de sa production.

Son nom est un hommage à nos racines berbères (Azour : racine en Amazigh), symbolisant la connexion profonde que nous entretenons avec la terre qui nous nourrit. C'est aussi une alliance subtile entre différents cépages de renom, cabernet sauvignon, le grenache et le cinsault pour le vin gris et merlot, du cabernet franc et de la syrah pour le Vignes d'Azour Rouge.



### HUILE D'OLIVE

Exploitant un domaine agricole de plus de 700 Hectares, la Société des Boissons du Maroc cultive des olives et commercialise de l'huile d'olive en vrac au Maroc et à l'international. Elle distribue ainsi ses produits sous la marque L'Oliveraie de Larroque.



## Une équipe dirigeante au service du développement des activités

Pour le déploiement de ses orientations stratégiques et l'exécution de ses projets de développement, la Société des Boissons du Maroc s'appuie sur un comité de direction, composé de 9 directeurs en charge des principales fonctions de la société.



— M. SÉBASTIEN  
YVES-MENAGER  
Directeur Général



— M. PHILIPPE CORBIN  
Directeur Financier  
et Systèmes d'Information



— M. ANIS CHAOUI  
Directeur Industriel



— M. IMAD GUESSOUS  
Directeur Commercial  
et Marketing



— M. MOHAMED TADILI  
Directeur des Ressources  
Humaines



— MME NAWAL TAHIRI  
Directrice Juridique,  
Gouvernance & RSE



— MME MOUNIA ALAMI  
Directrice de la Qualité,  
Environnement  
& Sécurité Alimentaire



— M. NABIL EL OUADI  
Directeur Logistique



— M. AZEDDINE DEHMANI  
Directeur des Achats

# Un modèle de création de valeur riche et varié

Fondée en 1919, la Société des Boissons du Maroc a toujours adopté une culture d'entreprise tournée vers l'échange avec ses parties prenantes et l'intégration de son écosystème. Leader historique de l'industrie agroalimentaire au Maroc, elle s'est forgée un modèle économique qui s'appuie sur une gestion responsable et sur la répartition équitable de la valeur ajoutée générée par ses activités.

## NOS RESSOURCES

**CAPITAL HUMAIN**  
979 collaborateurs  
à travers 7 entités

**INFRASTRUCTURES**  
5 lignes de production  
1 500 000 HL de  
capacités de production

**MARQUES**  
18 marques  
emblématiques  
02 AOG  
(Appellation d'Origine Garantie)

**RÉSEAUX**  
15 Magasins Nicolas  
1733 points de ventes  
dont 1614 sur la vente  
directe.

**RESSOURCES NATURELLES**  
1 900 Ha amont agricole  
5 Cépages

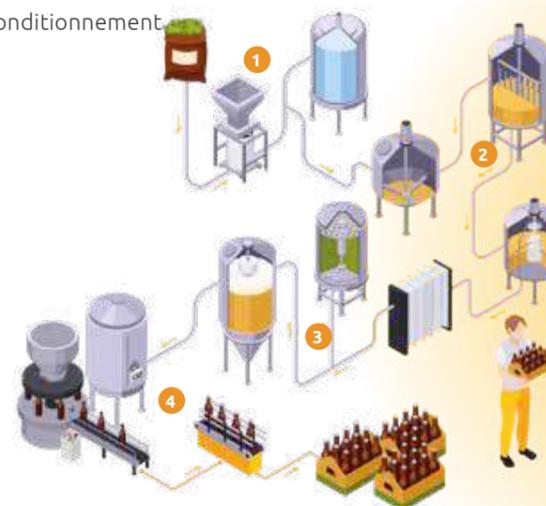
**RESSOURCES FINANCIÈRES**  
1 780 M MAD Capitaux  
947 M MAD Trésorerie

## NOS ACTIVITÉS

Au fil des années, la Société des Boissons du Maroc a construit un portefeuille d'activités autour de l'industrie agroalimentaire, en capitalisant sur son savoir-faire historique dans la production de bière et en s'appuyant sur l'expertise de son actionnaire de référence, le Groupe CASTEL.

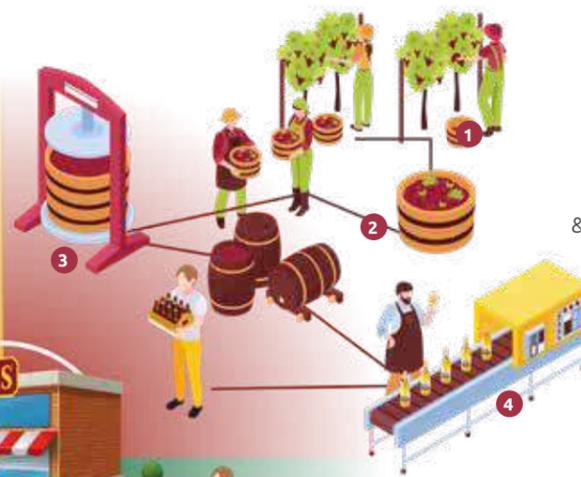
### ACTIVITÉ BIÈRE

- 1 Brassage
- 2 Fermentation
- 3 Maturation et filtration
- 4 Conditionnement



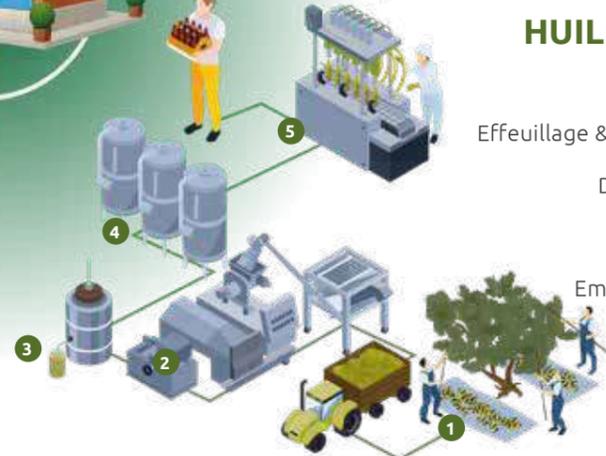
### ACTIVITÉ VIN

- 1 Vendange
- 2 Fermentation
- 3 Clarification
- 4 Vieillessement & embouteillage



### ACTIVITÉ HUILE D'OLIVE

- 1 Collecte
- 2 Effeuilage & Nettoyage
- 3 Décantation
- 4 Trituration
- 5 Embouteillage



## NOTRE POLITIQUE DE CONDUITE DES AFFAIRES

Respect des droits humains  
Amélioration des conditions d'emploi et de travail et des relations professionnelles  
Soutien des initiatives en faveur de l'environnement  
Respect de la concurrence, des intérêts des clients et des consommateurs

## NOTRE CRÉATION DE VALEUR

**PRODUCTION**  
871 785 HL

**IMPACT ÉCONOMIQUE**  
632 M MAD Achats et sous-traitance  
998 M MAD Impôts  
412 M MAD Dividendes distribués  
157 M MAD Investissements réalisés

**GOVERNANCE**  
90% part des administrateurs non-exécutifs dans le Conseil d'Administration

**IMPACT SOCIAL**  
80% des salariés bénéficient de formations

**IMPACT ENVIRONNEMENTAL**  
55% bouteilles de bière consignées  
140 tonnes de CO<sub>2</sub> capturés et revendus



# Rapport d'activité

Perpétuer l'héritage de nos marques emblématiques	28
Optimiser nos lignes de production et renforcer notre efficacité opérationnelle	30
Consolider notre positionnement et notre solidité financière	31

## Perpétuer l'héritage de nos marques emblématiques

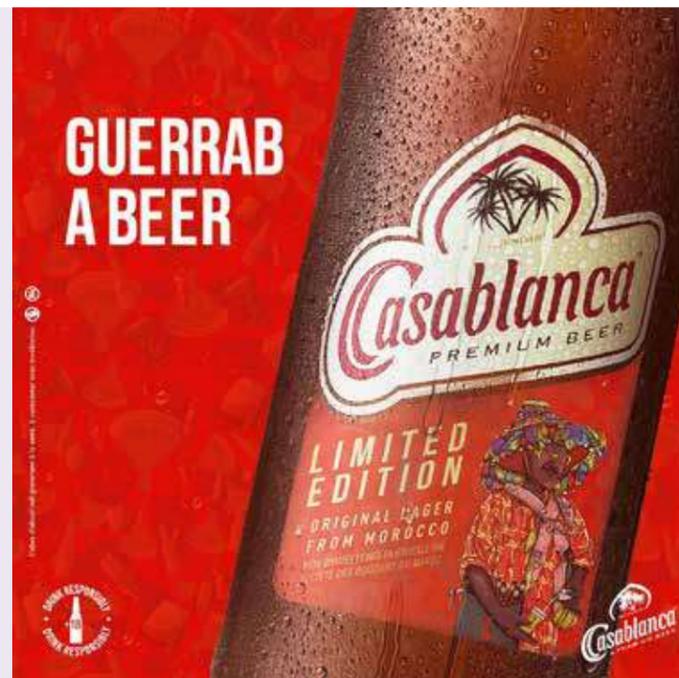


### Flag Spéciale, 50 ans au service de la convivialité et du partage

50 ans après son lancement, Flag Spécial continue de fédérer les marocains autour de son esprit convivial et ses saveurs riches & complexes en étant la bière la plus populaire au Maroc. Cet emblème du paysage national des boissons a fait l'objet d'une refonte de son packaging afin d'ancrer son identité et renforcer son statut d'icône.

### Casablanca, le renouveau d'une marque historique

Après avoir conquis les consommateurs internationaux, la marque Casablanca se repositionne sur le marché national, à travers la campagne "Feel the Spirit of Morocco" réalisée en partenariat avec des artistes dessinateurs marocains. Une édition limitée réalisée à l'issu d'un concours de design a été commercialisée et promu au niveau des grands événements artistiques et culturels. Casablanca se rapproche désormais du consommateur marocain et affiche fièrement son statut de produit local premium.



### Stork, évoluer pour accompagner les changements des habitudes de consommation

Visant à élargir sa gamme de produits, Stork a déployé son nouveau format en 47,5 cl qui a rapidement conquis le marché. Ce format récent, adapté aux habitudes de consommation modernes, a attiré l'attention des clients grâce à son mélange astucieux de praticité et de rapport qualité-prix, contribuant ainsi à renforcer la position distinctive de Stork sur le marché.

### Renforcer notre offre de vin et offrir de nouvelles expériences gustatives

SBM a également procédé à la diversification de son portefeuille de vins, en y ajoutant une sélection riche de vins de Bourgogne ainsi que la nouvelle marque de vin Capitor. Cette initiative vient donner plaisir aux palais variés des consommateurs et proposer une palette gustative plus large. Par ailleurs et afin de renforcer son offre en vin de bourgogne, la Société des Boissons du Maroc a lancé la gamme Joseph Drouhin.

Suite à son lancement réussi en 2022, le premier vin certifié Bio au Maroc, les Vignes d'Azour, a connu une accélération de sa production en 2023 pour répondre à une demande croissante des consommateurs.



Certifié    Mode de production basé sur le respect du cycle naturel des espèces animales et végétales.

## Optimiser nos lignes de production et renforcer notre efficacité opérationnelle

### Des installations modernes, adaptées & éco-efficace pour l'activité de brassage

En 2023, la Société des Boissons du Maroc modernise ses opérations en automatisant sa salle de brassage. Cette initiative vise à assurer une qualité de bière constante et une meilleure utilisation des matières premières. L'automatisation réduit aussi la consommation d'eau, démontrant l'engagement de la société envers des méthodes de production plus vertes et une performance opérationnelle supérieure, en accord avec l'éco-efficacité.

Par ailleurs, face à un marché en expansion, la Société des Boissons du Maroc a augmenté ses capacités de stockage avec un espace supplémentaire de 3800 m<sup>2</sup>, démontrant ainsi sa flexibilité et son engagement à satisfaire une demande toujours plus forte.



### Des lignes de production adaptées aux nouveaux portefeuilles de produits

L'introduction de nouveaux formats et produits a nécessité une adaptation significative des équipements et des lignes de conditionnement. Dans le cadre du lancement du format 47,5 cl de Stork, la Société des Boissons du Maroc a investi dans la mise à niveau de ses différentes lignes de production, assurant ainsi une intégration fluide et efficace des nouveaux produits dans la gamme existante.

## Consolider notre positionnement et notre solidité financière

### Bonne progression des activités bières et vin

L'année 2023 a été caractérisée par le fort dynamisme du secteur touristique et la reprise globale de l'activité hôtelière et restauration avec un impact favorable sur les volumes de ventes de nos produits Bières et Vins qui progressent respectivement de 2,9% et de 17% par rapport à la même période de l'année précédente.

Durant l'année 2023, la Société des Boissons du Maroc a poursuivi ses programmes stratégiques avec pour objectif continu de renforcer sa performance opérationnelle, de renouveler ses certifications en matière de sécurité alimentaire et d'améliorer l'ensemble de ses processus relatifs à ses impacts environnementaux.



L'année 2023 enregistre également la cession de l'activité « Eau Minérale » du groupe SBM, le renforcement de son portefeuille de marques propres autour de ses références emblématiques et le lancement de nouvelles références à l'instar de la nouvelle Doppel Munich Lager.

### Chiffre d'affaires consolidé en légère progression

Au terme de l'année 2023, le chiffre d'affaires consolidé de la Société des Boissons du Maroc s'établit à 2 921,8 MDH, en progression de 0,4% par rapport à 2022. A périmètre constant, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé ressort à 4,8%, soulignant la dynamique soutenue de développement des activités historiques du Groupe.

### Un résultat d'exploitation impacté par la cession de l'activité eau minérale et forte hausse du résultat net

Le résultat d'exploitation consolidé s'affiche à 596,8 MDH, en baisse de 7,9% par rapport à 2022. Le résultat net part du Groupe s'établit à 637,3 MDH en progression de 59,8%, expliqué principalement par l'impact de la plus-value réalisée à la suite de la cession de l'activité « Eau Minérale ».

# Rapport ESG

Un engagement solide envers les principes  
de Développement Durable

34

Une culture axée sur le développement du capital humain

38

Un Contrôle et une maîtrise permanents de l'impact  
environnemental des activités

42

Un engagement continu auprès des communautés

46

Éthique et responsabilité sociétale des affaires

48



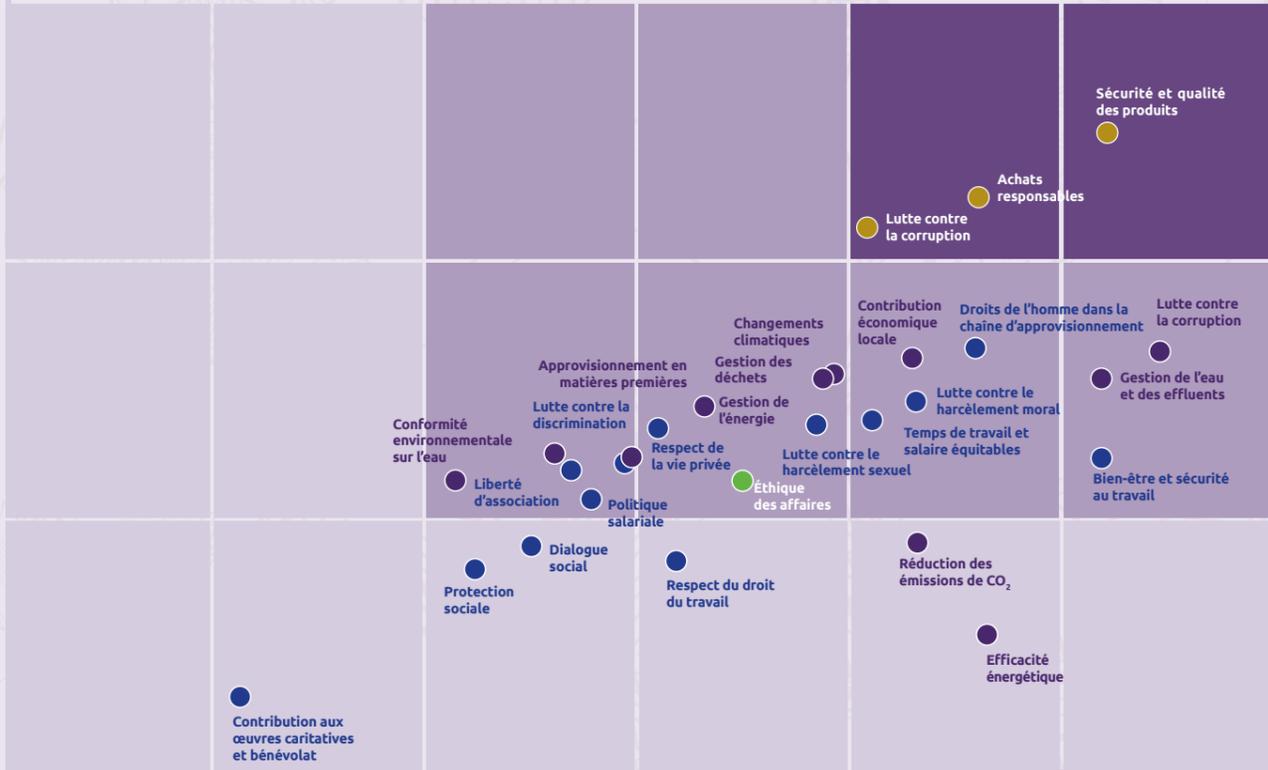
## Un engagement solide envers les principes de Développement Durable

### Une démarche qui s'appuie sur une analyse de la matérialité

La Société des Boissons du Maroc est engagée dans la gestion rigoureuse de ses activités dans le respect des standards de durabilité. Afin d'anticiper et de gérer de manière proactive les défis pouvant impacter ses activités, tout en maximisant l'impact positif sur son écosystème, la Société des Boissons du Maroc a réalisé une étude de matérialité à travers un processus de consultation de ses principales parties prenantes.

Cette démarche réalisée selon les lignes directrices de la norme ISO 26 000 a permis d'identifier 28 enjeux soumis à x catégories de parties prenantes internes et externes pour évaluer leur niveau d'attente par rapport à l'importance que revêt chaque enjeu. Des thèmes tels que la qualité et la sécurité des produits, la gestion de l'eau et de l'énergie ou encore la contribution à l'économie locale ont émergé lors de ces consultations.

**VULNÉRABILITÉ**  
Importance pour les parties prenantes



- Social (Conditions de travail et développement des communautés)
- Environnement
- Éthique et gouvernance
- Chaîne d'approvisionnement

**MATÉRIALITÉ**  
Potentiel d'impact sur l'activité de la Société des Boissons du Maroc

## Une démarche responsable et à fort impact auprès des parties prenantes

L'engagement de la Société des Boissons du Maroc pour le développement durable et la responsabilité sociétale s'est manifesté de manière significative depuis l'obtention du Label de Responsabilité Sociale des Entreprises décerné par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc en 2012. Cette distinction a mis en lumière la détermination de l'entreprise à intégrer les principes de développement durable au cœur de sa stratégie. Les résultats du dialogue avec les parties prenantes et l'analyse de la matérialité ont permis d'intégrer les éléments de durabilité au cœur des activités, en alignant les objectifs économiques et opérationnels

avec les aspirations sociales et environnementales.

Pour apporter les réponses adéquates aux attentes des parties prenantes, La Société des Boissons du Maroc aligne sa feuille de route RSE sur les 7 axes d'engagements de la charte RSE de la CGEM. Un comité dédié à la Responsabilité Sociale des Entreprises qui représente les différents départements de l'entreprise a été mis sur pied pour piloter la définition et l'exécution des orientations en matière de durabilité dans le cadre d'une démarche de progrès.



## Un impact positif des activités auprès des parties prenantes - performance extrafinancière



2L

économie d'eau pour la production d'un litre de bière



140T

Tonnes de CO2 capturés et revendus



17%

des besoins en électricité couverts par la station photovoltaïque



55%

Bouteilles de bières consignées



100

Millions de bouteilles récupérées et recyclées



35 000

Casiers de bière recyclés par nos partenaires



2 400 m<sup>3</sup>

Capacité quotidienne de traitement des eaux utilisées dans le processus de fabrication



70T

Tonnes de casiers de bière recyclés



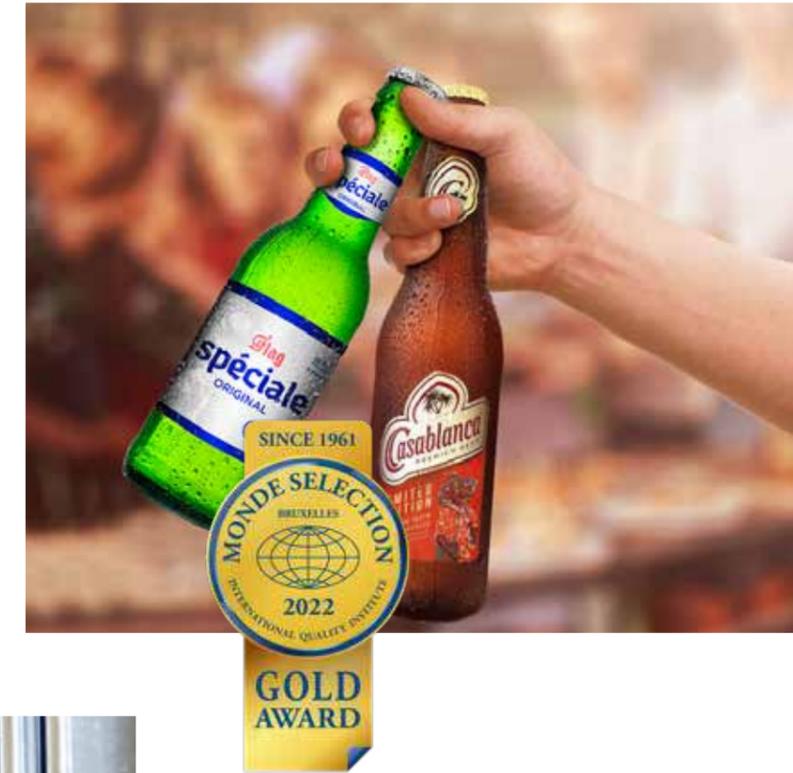
30%

Parité au sein du Conseil d'Administration

## Une démarche intégrée, reconnue et approuvée

### Pour nos clients

Preuve de son engagement de qualité auprès de ses clients, la Société des Boissons du Maroc s'est vue décerner la Médaille d'Or Qualité par le « Monde Selection International Quality Institute (Belgique) » pour sa bière Casablanca, ainsi que la Médaille d'Argent pour la Spéciale 25 Cl et la Médaille de Bronze pour la Spéciale 24 Cl.



### Pour nos collaborateurs

En se conformant aux exigences élevées de l'ISO 45001, la Société des Boissons du Maroc démontre sa volonté d'excellence en matière de conditions de travail, prouvant son leadership dans l'implémentation de processus visant à minimiser les dangers et à favoriser la santé de ses employés



### Pour l'environnement

L'engagement envers la préservation de l'environnement s'est renforcé en adoptant un système de gestion environnementale rigoureux, aligné avec les exigences des normes ISO 14001, le respect de cette démarche a conduit à l'obtention de la certification reflétant l'engagement de l'entreprise à réduire son empreinte écologique.



## Une culture axée sur le développement du capital humain



Au cœur de la stratégie de la Société des Boissons du Maroc réside une approche de gestion des ressources humaines, érigée sur les fondations solides de sa culture d'entreprise et des valeurs qui la distinguent : éthique, proximité, agilité, et transversalité. Ces principes ont été le pilier de sa réussite et de sa réputation incontestée sur le marché depuis plus de neuf décennies.

L'expression première de cette culture repose sur une charte éthique, affirmant fermement l'engagement de l'entreprise envers le respect des droits humains et la promotion de

l'égalité des chances pour tous. Cet engagement social est au cœur des préoccupations de la Société des Boissons du Maroc, se manifestant par une volonté inébranlable de créer des conditions de travail dignes et équitables pour l'ensemble de ses collaborateurs.

La Société des Boissons du Maroc privilégie un environnement professionnel où santé, bien-être et dialogue ouvert entre la Direction, les employés et les partenaires sociaux sont prioritaires. Ce climat de travail bienveillant est complété par un engagement fort envers la stabilité de l'emploi, notamment

à travers la promotion des contrats à durée indéterminée et une préférence marquée pour l'intégration des intérimaires ayant démontré leur valeur et leur engagement envers les objectifs de l'entreprise. La pratique de recourir à l'emploi temporaire répond uniquement à la nécessité d'adapter les effectifs aux fluctuations saisonnières inhérentes à certaines activités du groupe, témoignant ainsi de la souplesse et de la réactivité de la Société des Boissons du Maroc face aux exigences du marché.

Au cœur des défis distinctifs liés au recrutement au sein du secteur des boissons alcoolisées au Maroc, et plus spécifiquement, du recrutement féminin, la Société des Boissons du Maroc affirme son engagement inébranlable en faveur de la diversité au sein de son effectif. Dans ce contexte, SBM a démontré sa capacité à préserver une représentation féminine au sein de son personnel, avec un taux moyen de participation féminine, qui se situe entre 10% et 11% entre 2022 et 2023. Cette stabilité reflète non seulement l'engagement de SBM envers l'équité et l'inclusion dans un secteur traditionnellement dominé par les hommes, mais souligne également sa détermination à construire un milieu de travail plus diversifié et inclusif, reconnaissant la valeur et le potentiel de chaque individu, indépendamment de son genre.

La Société des Boissons du Maroc s'est distinguée en tant qu'employeur privilégié pour les jeunes diplômés, établissant une tradition annuelle d'accueil de stagiaires en quête de leur première expérience professionnelle ou de leur premier poste. Dans cette optique, elle a élaboré une stratégie ciblée visant à séduire et fidéliser les talents émergents. Cette approche comprend un programme d'intégration soigneusement conçu pour assurer une transition fluide et réussie des nouveaux employés au sein de leur environnement de travail. Cette initiative reflète l'engagement de la Société des Boissons du Maroc à développer le potentiel de chaque individu, facilitant leur immersion et leur épanouissement professionnel au cœur de l'entreprise.

Le Groupe a poursuivi l'implémentation de son ambitieux programme de développement des compétences destiné à l'ensemble de ses collaborateurs, incluant un éventail de domaines allant des techniques de production aux aptitudes interpersonnelles, parmi lesquels la gestion d'équipe, la communication, mais également la qualité, la sécurité, l'éthique et la conformité. Préalablement à l'adoption de ce dispositif de formation, la Société des Boissons du Maroc a procédé à une analyse approfondie des compétences ainsi qu'à une enquête minutieuse visant à identifier les besoins spécifiques en matière de formation de ses collaborateurs, assurant ainsi une adhésion pleine et entière à ce projet.

Répartition par nature du contrat de travail	2021	2022	2023
CDD	35	36	51
CDI	506	462	412
Intérim	279	274	158
ANAPEC	0	7	34
<b>Total effectif global</b>	<b>820</b>	<b>779</b>	<b>655</b>
Répartition de l'effectif permanent			
Femmes	52	52	49
Hommes	489	446	369
Total effectif permanent	541	498	418
Répartition de l'effectif global			
Femmes	58	59	49
Hommes	762	720	414
Total effectif global	820	779	463
Évolution de l'emploi			
Recrutements	35	49	67
Démissions	5	19	23
Licenciements	1	3	4

Le Groupe a poursuivi l'implémentation de son ambitieux programme de développement des compétences destiné à l'ensemble de ses collaborateurs, embrassant un éventail de domaines allant des techniques de production aux aptitudes interpersonnelles, incluant la gestion d'équipe, la communication, mais également la qualité, la sécurité, l'éthique et la conformité. Préalablement à l'adoption de ce dispositif de formation, la Société des Boissons du Maroc a procédé à une analyse approfondie des compétences ainsi qu'à une enquête minutieuse visant à cerner les besoins spécifiques en matière de formation de ses employés, assurant ainsi une adhésion pleine et entière à ce projet.

Au sein de son programme de développement continu, SBM accorde une attention particulière à l'éthique et au comportement dans le milieu professionnel. C'est dans cette optique que sont programmées, chaque année, deux sessions de formation dédiées au code de conduite. Ces sessions sont conçues pour renforcer la compréhension et l'adhésion de tous les employés aux principes qui guident nos actions et nos décisions au quotidien.

Durant l'année écoulée, une proportion de xx% des salariés a bénéficié des sessions de formation proposées, témoignant de l'engagement du Groupe envers l'excellence et le perfectionnement professionnel continu de son équipe.

Formation des collaborateurs	2021	2022	2023
Budget de formation en % de la masse salariale	1,3%	1,4%	1%
Part des salariés bénéficiant d'une formation	80%	81%	101%

La Société des Boissons du Maroc s'engage activement dans le suivi individualisé de ses employés, veillant scrupuleusement au respect des normes de sécurité et à la prévention des incidents. Cependant l'année 2023 a connu un progression du nombre d'accidents de travail.

Santé et sécurité au travail	2021	2022	2023
Nombre d'accidents de travail	6	1	7
Taux de fréquence des accidents	5,04	0,16	8,04

La Société des Boissons du Maroc s'efforce de maintenir un environnement social harmonieux et de renforcer ses liens avec les partenaires sociaux, en se consacrant à la promotion d'une communication sociale de qualité. Afin de réaliser cette ambition, elle a établi un cadre précis et adopté une approche méthodique pour faciliter les échanges réguliers avec les délégués de son personnel. Cette initiative vise à cultiver un dialogue social constructif et régulier, essentiel pour le bien-être et l'engagement de ses employés.

Dialogue social	2021	2022	2023
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de représentants du personnel	24	24	24
Nombre de litiges sociaux	4	1	0

## Lutte collective contre le cancer du sein

Dans le cadre de la prévention et du diagnostic précoce des cancers du sein et du col de l'utérus, en collaboration avec l'Hôpital Privé de Casablanca, SBM a organisé une conférence le 18 octobre 2023, animée par le Pr. Fawzi Mikou, expert en gynécologie obstétrique. Avec pour objectif de sensibiliser et informer l'ensemble des collaboratrices sur la prévention contre les cancers du sein et du col de l'utérus, cette journée a été accompagnée par les tests de dépistage en faveur de toutes les collaboratrices du Groupe, et qui ont été pris en charge entièrement par SBM, dans le cadre de son engagement envers la santé et le bien-être de ses effectifs.

## Répartition de l'effectif

Catégorie & genre	2021	2022	2023
Femmes direction	2	4	4
Femmes cadres	38	37	36
Femmes non cadres	18	18	9
Total femmes	53	59	49
Hommes direction	18	18	14
Hommes cadres	97	78	87
Hommes non cadres	647	624	313
Total hommes	767	720	414
<b>Total effectif global</b>	<b>820</b>	<b>779</b>	<b>463</b>
Branche d'activité			
Activité Bières et Vin	477	441	463
Femmes	52	52	49
Hommes	425	389	414
Activité Eau	64	57	0
Femmes	0	0	0
Hommes	64	57	0
<b>Total effectif permanent</b>	<b>541</b>	<b>498</b>	<b>463</b>
Ancienneté			
De 0 à 2 ans	67	46	86
Entre 2 et 5 ans	107	105	50
Entre 5 et 10 ans	72	59	70
Entre 10 et 12 ans	47	35	22
Entre 12 et 20 ans	50	53	67
Entre 20 et 25 ans	88	82	43
25 ans et plus	110	118	115
<b>Total effectif permanent</b>	<b>541</b>	<b>498</b>	<b>463</b>

# Un contrôle et une maîtrise permanente de l'impact environnemental des activités



La protection de l'environnement et le développement durable occupent une place prépondérante dans la feuille de route RSE de la Société des Boissons du Maroc. En témoignent les réalisations significatives de l'année écoulée, qui soulignent un engagement profond et une volonté d'intégrer des pratiques éco-responsables dans l'ensemble de ses opérations.

De l'adoption de normes internationales de gestion environnementale à des mesures concrètes réduisant l'impact écologique de l'entreprise, chaque initiative reflète une démarche structurée et un engagement vers l'excellence. Qu'il s'agisse de la gestion de l'eau, de l'innovation dans le recyclage, de la valorisation des déchets ou de la réduction des émissions de CO<sup>2</sup>, la Société des Boissons du Maroc s'affirme comme un acteur responsable, en constante recherche de solutions harmonieuses entre activité économique et respect de l'environnement.

Économie d'eau réalisée entre 2021 et 2023

**113 851 m<sup>3</sup>**

Obtention de la certification ISO 14001 pour le système de management environnemental

économie d'énergie entre 2021 et 2023

**51 MWh**

Quantité de déchet traitée et valorisée de 2021 à 2023

**27 806 T**

## Bilan de l'empreinte environnementale 2021-2023

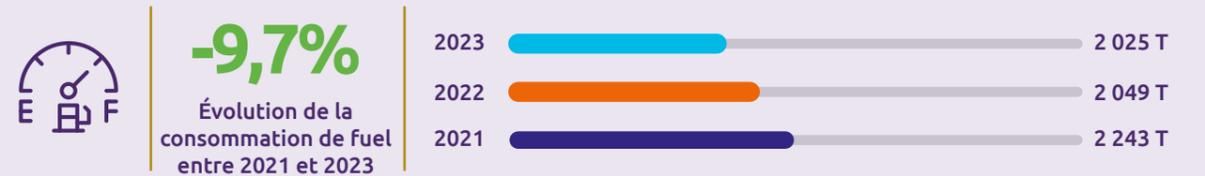
### Consommation d'eau (m<sup>3</sup>)



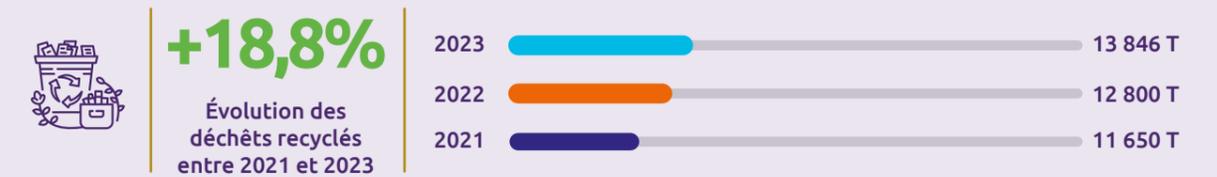
### Consommation d'électricité MWh



### Consommation de fuel (T)



### Recyclage des déchets



## Préservation des ressources hydriques

En matière de gestion des ressources hydriques, la Société des Boissons du Maroc a marqué un tournant décisif en finalisant la construction de sa station d'épuration des eaux usées (STEP) au cœur de son usine de Tit Mellil. Cette initiative significative vise à minimiser l'impact environnemental engendré par l'activité brassicole de la société. Grâce à cette station, SBM est désormais capable de traiter quotidiennement jusqu'à 2 400 mètres cubes d'eaux utilisées dans son processus de production, assurant ainsi que toutes les eaux rejetées respectent scrupuleusement les normes environnementales.

Face à la persistance du stress hydrique au Maroc, la Société des Boissons du Maroc a intensifié ses efforts. Un circuit fermé pour la gestion de l'eau utilisée a été mis en place, à travers la récupération d'eau lors du processus de rinçage des nouvelles bouteilles et sa réutilisation durant la phase de pasteurisation. Des économies additionnelles ont également été réalisées grâce à l'adoption d'adoucisseurs d'eau versus l'osmose inverse, permettant ainsi de faire une économie de 2 litres d'eau pour chaque litre de bière produite entre les années 2021 et 2023.

En collaboration avec Waterleau (spécialiste mondial des circuits de traitement de l'eau), la Société des Boissons du Maroc a construit une station d'épuration (STEP) utilisant les technologies anaérobies et aérobies pour le traitement des eaux usées de l'activité brassicole afin de pouvoir l'utiliser pour les divers besoins (arrosage, hygiène...etc.). La station est dotée d'une capacité de 2 400 m<sup>3</sup> par jour et permet de respect les réglementations les plus strictes en matière de rejets.



## La consignation, une initiative qui s'inscrit dans une démarche responsable



Dans son engagement envers la responsabilité sociale et la protection de l'environnement, la Société des Boissons du Maroc met un accent particulier sur le recyclage et la réutilisation de ses bouteilles en verre. Pour encourager ces pratiques écologiques, elle a lancé une initiative de consignation invitant les consommateurs à retourner les bouteilles en verre auprès des points de vente. Poursuivant sur cette voie, l'entreprise a également déployé un système innovant de récupération de bouteilles en verre à travers son réseau de magasins Nicolas, où des bacs de recyclage ont été installés dans 13 points de vente à travers le Maroc. Cette démarche vise à faciliter la collecte et le recyclage des bouteilles, renforçant ainsi son modèle de consignation et son engagement envers un environnement plus sain.

## Capture et valorisation du CO<sub>2</sub>

La Société des Boissons du Maroc a récemment inauguré un système avant-gardiste de récupération et de valorisation du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) issu de la fermentation du moût. Ce dispositif permet désormais à l'entreprise de collecter, conserver et commercialiser environ 140 tonnes de CO<sub>2</sub> sur une base annuelle. Cette performance équivaut aux émissions de dioxyde de carbone générées annuellement par 100 habitants au Maroc, soulignant l'engagement de la société envers des pratiques écologiquement responsables et la réduction significative de son empreinte carbone.



### Consommation des ressources naturelles & des énergies

	2021	2022	2023
Consommation d'eau (m <sup>3</sup> )	470 092	402 816	356 241
Consommation d'électricité (MWh)	9 736	9 374	9 685
Consommation de fuels (T)	2 243	2 049	2 025
Quantité de déchets traités ou revalorisés (T)	11 650	12 800	13 846

## Un parc dédié à la gestion des déchets

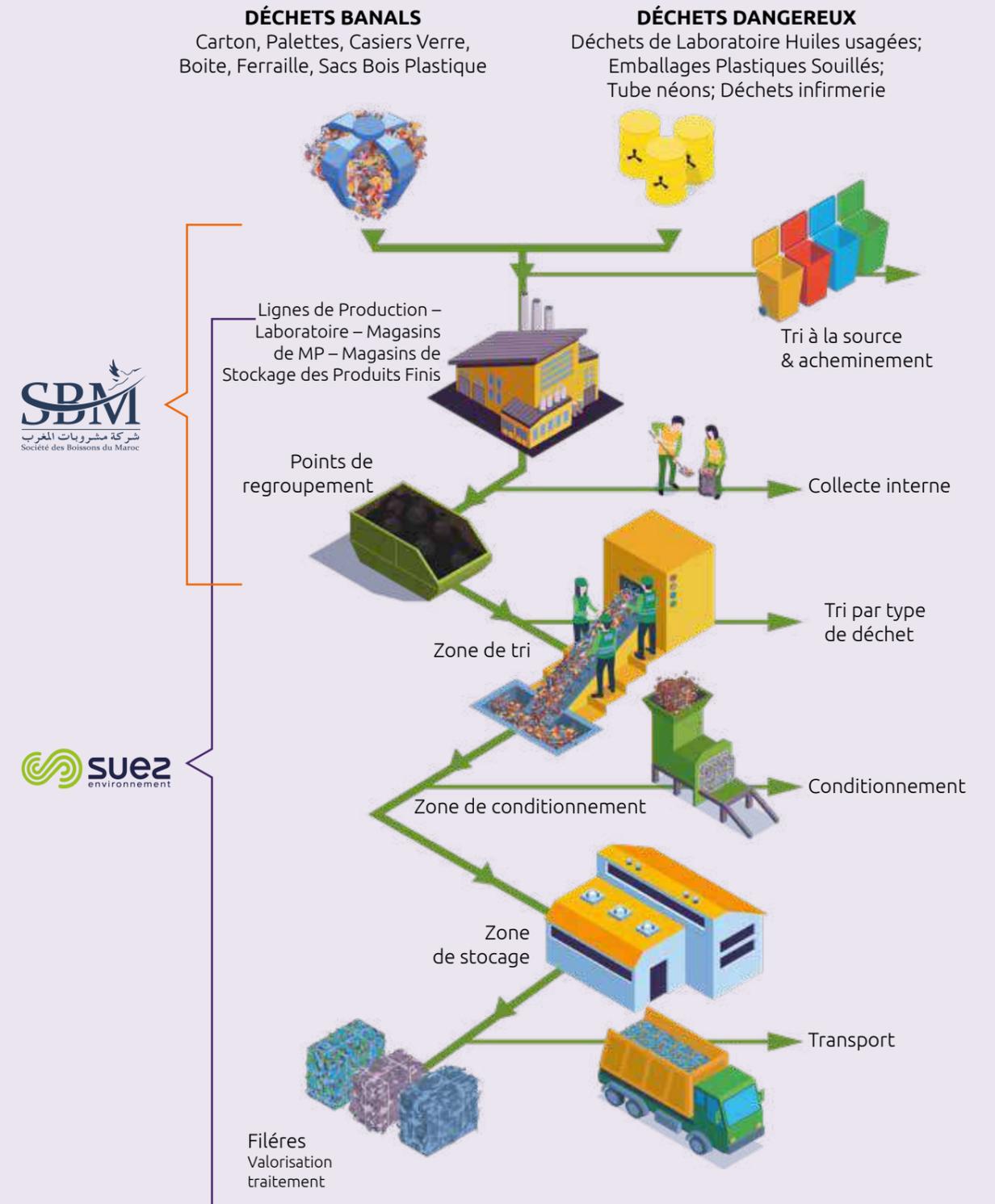
La Société des Boissons du Maroc intègre la gestion des déchets industriels en tant qu'élément central de sa stratégie RSE, reflétant son engagement pour une production durable et responsable. En accord avec la loi 28-00, un système de gestion globale des déchets a été établi, respectant non seulement l'ensemble des normes environnementales mais assurant aussi une traçabilité complète des déchets. Cette gestion, réalisée en collaboration avec Suez, s'opère au sein d'un parc dédié, avec la certitude d'un traitement des déchets exclusivement par des filières certifiées.



Des mesures rigoureuses sont également mises en place pour garantir la sécurité et l'adoption des meilleures pratiques par les équipes opérant dans le parc de gestion. L'ambition est de valoriser au maximum les déchets, en quantifiant précisément leur volume pour définir une référence fiable, cruciale pour réduire l'empreinte carbone. Avec l'introduction d'une gestion des déchets modernisée et numérisée, l'efficacité est renforcée, permettant ainsi d'optimiser les coûts et d'améliorer de manière continue les processus. Cette approche intégrée témoigne de la détermination à réduire l'impact environnemental tout en préservant une efficacité opérationnelle optimale pour leur impact environnemental de par la difficulté de leur biodégradabilité.

## GESTION DU PARC À DÉCHETS INDUSTRIELS (PADI)

En partenariat avec le Groupe Suez, la Société des Boissons du Maroc a procédé à la construction d'un parc à déchets industriels pour la prise en charge des différents déchets, leur tri, leur traitement et leur transformation avant acheminement vers des filières de valorisation.



## Un engagement continu auprès des communautés



Face aux défis du développement humain et social, la Société des Boissons du Maroc répond présente, affirmant son engagement à agir concrètement pour le bien-être des communautés. À travers une série d'initiatives ciblées, la Société des Boissons du Maroc s'illustre par son implication dans la solidarité sociale, l'éducation, et le soutien humanitaire, témoignant ainsi de sa responsabilité en tant qu'acteur économique engagé et soucieux de l'impact social de ses actions.

De l'intervention rapide en réponse aux catastrophes naturelles à la contribution à l'amélioration des conditions d'éducation, chaque action menée est guidée par une volonté de soutenir et de renforcer les communautés face à l'adversité. Que ce soit par des mesures d'aide immédiate ou des projets à long terme favorisant le développement et l'autonomie des jeunes, l'entreprise démontre une approche intégrée et bienveillante envers les enjeux communautaires.



## Des initiatives à fort impact pour la lutte contre le décrochage scolaire et pour la création d'emplois



La Société des Boissons du Maroc (SBM) renforce son engagement en matière de responsabilité sociale en s'associant au projet des écoles de la 2ème chance (E2C) nouvelle génération, initié par le Ministère de l'Éducation Nationale pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes en situation de décrochage scolaire. En collaboration avec l'E2C Lalla Asmaa, la Société des Boissons du Maroc s'est engagée à offrir une formation adéquate et à favoriser l'intégration professionnelle de jeunes du quartier avoisinant le siège de l'entreprise.

L'objectif général de cette initiative est de former et d'insérer professionnellement 10 jeunes âgés de 20 à 24 ans, veillant à une parité filles/garçons. D'une durée globale de 12 mois, le projet E2C

a permis, non seulement le financement de la formation, mais aussi l'intégration des jeunes formés pour des stages pratiques dans une perspective d'insertion professionnelle en fonction des opportunités disponibles.

Le programme des activités du projet comprend une mise à niveau en langues (Français/Anglais), en compétences techniques et s'aligne ainsi sur la mission des E2C d'accompagner les jeunes vers une insertion réussie. Cette collaboration avec l'E2C Lalla Asmaa reflète la volonté de SBM de contribuer activement à l'effort national pour la prise en charge de la jeunesse en difficulté et souligne son rôle proactif dans la création de perspectives d'avenir pour les jeunes de sa communauté.





### Soutien aux victimes du séisme du 8 septembre

En réponse au séisme dévastateur d'Al-Haouz en septembre 2023, la Société des Boissons du Maroc a contribué par un don de 1,5 MDH. Ce soutien s'est matérialisé par la fourniture de 200 tentes, 1600 palettes en bois, 1000 couettes, 250 lampes solaires, 1000 matelas, et 500 sacs de couchage. Cette initiative a permis d'apporter un réconfort immédiat aux familles affectées par cette catastrophe, en leur fournissant des biens essentiels pour faire face aux conséquences du séisme.

### Aide humanitaire

Pendant le mois sacré de Ramadan en 2022 et 2023, la Société des Boissons du Maroc a démontré sa solidarité aux communautés défavorisées à travers plusieurs actions de distribution de denrées alimentaires. Cette initiative a vu la remise de 150 paniers alimentaires à l'Association Choualaa Hay Mohammadi Sidi Moumen, 50 paniers à la Fondation Oum Kelthoum Sidi Moumen, 200 paniers à la commune de Sebaa Ayoun, et 200 paniers à l'Association El Karam. Ces actions reflètent son engagement continu à soutenir les familles nécessiteuses pendant cette période de grande importance spirituelle et culturelle, contribuant ainsi à alléger les difficultés économiques et à renforcer les liens communautaires.



### Amélioration des conditions scolaires

Dans le cadre de ses actions en faveur de la scolarisation des enfants, la Société des Boissons du Maroc a entrepris la rénovation d'une école publique primaire située à El-Qualidia, qui accueille 600 élèves. Les travaux de rénovation ont inclus la mise à niveau des installations sanitaires, l'embellissement des espaces verts, ainsi que l'amélioration de l'accès à l'eau grâce au forage d'un puits alimenté par des panneaux solaires. Ces améliorations essentielles visent non seulement à fournir un environnement d'apprentissage plus sain et sécurisé pour les élèves, mais aussi à sensibiliser la communauté éducative à l'importance de la durabilité et aux enjeux liés à l'environnement.

## Une gouvernance solide à forte valeur ajoutée



La Société des Boissons du Maroc dispose d'une gouvernance duale, distinguant les fonctions exécutives liées à la Direction Générale et les fonctions de contrôle attribuées au Président. Cette structure de gouvernance s'appuie sur un Conseil d'Administration aux compétences multiples et en parfaite adéquation avec les activités, les enjeux et les orientations stratégiques de la Société des Boissons du Maroc.

### Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est chargé de définir la feuille de route de l'entreprise et de s'assurer de la mise en œuvre de ses différentes orientations par le Comité de Direction. Composé d'experts et de professionnels issus de divers horizons, le Conseil d'Administration représente un véritable catalyseur de la croissance et du développement de la Société des Boissons du Maroc.



### Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Les administrateurs indépendants ont été sélectionnés conformément à l'article 41 bis de la loi n°20-19, publiée en avril 2019 dans le Bulletin Officiel, qui modifie et complète la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes et qui inclut des critères d'indépendance pour les administrateurs.

En accord avec l'article 2.46 de la circulaire 03/19 de l'AMMC, le Conseil d'Administration a procédé au réexamen des critères de qualification des administrateurs indépendants : Madame Dayae OUDGHIRI KAOUACH, nommée par l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2020 ; et Madame Nawal EL-AIDAOU, cooptée par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2021 et ratifiée par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2022. Le Conseil tenu le 06 avril 2023 a conclu que les critères d'indépendance n'ont pas changé et sont conformes aux exigences énoncées dans l'article 41 bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

## Règles en matière de représentativité des femmes

La loi 17-95 sur les Sociétés anonymes a été récemment modifiée et complétée par la loi 19-20. Elle est entrée en vigueur depuis sa publication au bulletin officiel n°7006 du 22 juillet 2021.

L'un des principaux apports de cette nouvelle loi consiste à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des organes d'administration et de gouvernance des sociétés anonymes. Ladite loi va plus loin en fixant les deadlines suivants :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la proportion des membres du Conseil, de chaque sexe, ne peut être inférieure à 30% dans les sociétés faisant appel public à l'épargne.

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2027, la proportion des membres du Conseil, de chaque sexe ne peut être inférieure à 40% à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui suit cette date.

À ce titre, la Société des Boissons du Maroc a d'abord veillé à mettre à jour ses Statuts de façon à établir des règles de composition du Conseil à même de garantir une représentation équilibrée des femmes et des hommes, pour ensuite mettre en pratique ses dispositions en remaniant la composition de son Conseil d'Administration.

En effet, la décision prise par les actionnaires de SBM, le 28 novembre 2023, de révoquer Heineken de son Conseil d'Administration, a porté le nombre des membres dudit Conseil de 11 à 10 (dont 3 femmes), avec un ratio Femme/Homme passant de 27 à 30%.

### Travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a tenu au cours de l'année 2023, 4 réunions, dont les délibérations ont porté sur la conformité des procédures, l'examen et l'approbation des comptes financiers, la nomination, le renouvellement ou la révocation d'administrateurs, la nomination ou le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ainsi que sur des décisions stratégiques majeures telles que la cession de biens et la restructuration des activités.

### Rôle du Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. (Art.19 des statuts de SBM).

### Des compétences variées pour une croissance durable

Les membres du Conseil d'Administration possèdent des compétences variées, diverses et complémentaires. Leurs savoir-faire sont régulièrement mis en avant lors des réunions du Conseil et des comités spécifiques.



## Un comité spécialisé dans l'accompagnement du Conseil d'Administration

Afin d'assurer l'efficacité de sa prise de décision et garantir l'impact de ses orientations stratégiques, le Conseil d'Administration de la Société des Boissons du Maroc est appuyé dans ses missions par un comité permanent aux compétences multiples. Le Comité est présidé par un membre non exécutif, voire indépendant, avec des membres possédant un éventail d'expertises complémentaires, qui leur permettent d'apporter de nouvelles perspectives aux différentes problématiques.

### Comité d'audit

Le Comité d'Audit supervise l'élaboration et le contrôle des informations comptables et financières. Il est constitué de 4 membres, choisis par le Conseil d'Administration, qui sont exclusivement des administrateurs non-exécutifs, dont 2 administratrices indépendantes. Le Comité d'Audit émet des recommandations à l'Assemblée Générale notamment celles concernant la nomination des Commissaires aux Comptes proposés. Il présente régulièrement un rapport au Conseil d'Administration sur l'accomplissement de ses missions et informe immédiatement celui-ci de toute difficulté rencontrée. L'exécution et le suivi continus des recommandations du Comité d'Audit sont assurés par une entité dédiée à l'Audit interne et à la conformité.



COMPOSITION

**4**

MEMBRES  
NON-EXÉCUTIFS



PART DES  
INDÉPENDANTS

**50%**



NOMBRE DE RÉUNIONS  
TENUES EN 2023

**2**



## Composition du Conseil d'Administration au 31/12/2023

NOMS ET PRÉNOMS	H/F	ÂGE	NATIONALITÉ	DATE DE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	NOMBRE DE MANDATS DANS D'AUTRES SA AU MAROC	ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS DU CA	APPARTENANCE À DES COMITÉS	FONCTION AU SEIN DES COMITÉS	ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS DU COMITÉ
<b>Président du Conseil d'administration</b>										
<b>M. Michel PALU</b>	H	84	Française	26/05/2003	Clôture exercice 2023		100% (4/4)	Non		NA
<b>Administrateur exécutif</b>										
<b>MDI représentée par M. Sébastien YVES-MENAGER</b>	H	56	Française	29/06/2004	Clôture exercice 2024		100% (4/4)	Non		NA
<b>Administrateurs non exécutifs</b>										
<b>M. Jean-Claude PALU</b>	H	81	Française	26/05/2003	Clôture exercice 2023		75% (3/4)	Non		NA
<b>M. Guy DE CLERCQ</b>	H	72	Française	26/05/2003	Clôture exercice 2023		100% (4/4)	Non		NA
<b>Mme Laurence DEQUATRE</b>	F	57	Française	23/04/2018	Clôture exercice 2023		100% (4/4)	Comité d'Audit		100%
<b>M. Gregory CLERC</b>	H	40	Suisse	Cooptation le 26/10/2023	Clôture exercice 2023		100% (2/2)			NA
<b>M. Reza Nouri ESFANDIARI</b>	H	63	Marocaine	18/05/2009	Clôture exercice 2023		0% (0/4)	Non		NA
<b>CIMR représentée par M. Khalid CHEDDADI</b>	H	67	Marocaine	10/05/2006	Clôture exercice 2023		75% (3/4)	Comité d'Audit		100%
<b>Administrateurs indépendants</b>										
<b>Mme Dayae OUDGHIRI KAOUACH</b>	F	47	Marocaine	27/04/2020	Clôture exercice 2025		75% (3/4)	Comité d'Audit	Présidente du Comité Audit	100%
<b>Mme Nawal EL AIDAOUI</b>	F	46	Marocaine	15/12/2021	Clôture exercice 2025		100% (4/4)	Comité d'Audit		100%
<b>Administrateurs ayant quitté le Conseil d'Administration avant le 31/12/2023</b>										
Gil Martignac (démission le 11/10/2023)										
HEINEKEN BEVERAGES SWITZERLAND AG – M. Paul Sabrié (révocation le 28/11/2023)										

## Liste des mandats des administrateurs dans d'autres sociétés au Maroc

	Mandats
<b>M. MICHEL PALU</b> Président du Conseil d'Administration – SBM	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	Clé des Champs – CDC
	Cépages Marocains Réunis – CMAR
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM
	MAROPAC
<b>M. JEAN-CLAUDE PALU</b> Administrateur - SBM	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM
	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	Clé des Champs – CDC
	Cépages Marocains Réunis – CMAR
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM
<b>M. GREGORY CLERC</b> Administrateur - SBM	MAROPAC
	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM
	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ; Clé des Champs – CDC (représentant permanent SBM)
<b>M. GUY DE CLERCQ</b> Administrateur - SBM	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	Clé des Champs – CDC
<b>MME LAURENCE DEQUATRE</b> Administrateur - SBM	Aucun autre mandat au Maroc.
<b>M. MOHAMMED REZA NOURI ESFANDIARI</b> Administrateur - SBM	Aucun autre mandat au Maroc
<b>SOCIÉTÉ MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS ET DE SERVICES (MDI)</b> représentée par <b>M. SÉBASTIEN YVES-MENAGER</b> DIRECTEUR GÉNÉRAL – SBM	Cépages Marocains Réunis – CMAR (représentant permanent SBM)
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM (représentant permanent SBM)
	MAROPAC (représentant permanent SBM)
	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM

**CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE (CIMR)**  
représentée par  
**M. KHALID CHEDDADI**

<i>Mandats de M. Khalid CHEDDADI</i>
AKILAM
Atlas Hospitality Morocco
Auto Hall
AXA Assurances Maroc
CIMR
COSUMAR
Crédit Immobilier et Hôtelier
IMC
LARBEL
Lesieur Cristal
OLEA Trading
OLEA Capital SLE Bertin
OLEA Capital Société Centrale d'Exploitation
OLEA Capital SLE I
OLEA Capital SLE II
OLEA Capital SLE III
RAMICAL
SICAV CIMR AJIAL
SICAV CIMR ATTADAMOUN
SICAV CIMR FONCIA
SICAV CIMR IDDKHAR
SICAV CIMR PREVOYANCE
SICAV TRESO PLUS
<i>Mandats de M. CHEDDADI en qualité de représentant permanent de la CIMR</i>
AFMA
AL MADA HOLDING
Akwa Africa
A6 Immobilier
Banque Populaire
Société des Boissons du Maroc
CFG BANK
EQDOM
H Partners
Jorf Fertilizers Company V
LaFarge Holcim Maroc
OLEA Capital Fund
RISMA
SAPRESS
Sochepress
Société de Sel de Mohammedia
SOMED
SONASID
Upline Ventures
Warak Press

	Xlinks Morocco
	CIH BANK
<b>MME. DAYAE OUDGHIRI KAOUACH</b> Administrateur indépendant -SBM	MUTANDIS
	ARADEI CAPITAL
	HIA
	ADM
<b>MME. NAWAL EL AIDAOU</b> Administrateur indépendant - SBM	Aucun autre mandat au Maroc

### Rémunération des administrateurs et des dirigeants

Dans le cadre de la réalisation de leurs fonctions, les membres du Conseil d'Administration ont perçu en 2023 des jetons de présence de l'exercice 2022, d'un montant de 5,2 MDH.

Quant aux membres du Comité de Direction, l'enveloppe de leur rémunération s'élève à 13,7 MDH en 2023, toutes charges incluses.



## Une organisation orientée vers la création de valeur & une équipe dirigeante engagée

Pour accompagner la dynamique de développement de ses activités et assurer le suivi régulier de sa performance, opérationnelle, financière et extra-financière, la Société des Boissons du Maroc s'appuie sur un comité de direction qui fédère l'ensemble de ses fonctions clés. En tant que principal organe de pilotage des activités, il assure la mise en œuvre des orientations stratégiques et des directives établies par le Conseil d'Administration.

Dans la réalisation de ses missions, le Comité de Direction a mis en place une organisation transversale qui englobe les différents métiers de la Société des Boissons du Maroc ;



### Comité de Traitement de l'Information Importante

Instauré par le code de déontologie boursière, il a pour responsabilité de déterminer si une information détenue par la société doit être considérée comme une «information privilégiée», sur la base des critères préétablis.

### Comité Hygiène sécurité, santé au travail et environnement

Instance qui contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés de SBM, ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail, en tenant compte de la loi et des réglementations en vigueur et en analysant les conditions de travail et les risques professionnels qui les exposent.

### Comité Éthique

Organe majeur du programme de conformité instauré par la Société des Boissons du Maroc. Il a pour mission de garantir le respect scrupuleux du Code de conduite par l'ensemble des Collaborateurs et Partenaires. Et il assure le recueil et le traitement des signalements de toute violation potentielle du Code.

### Comité RSE

Le rôle du Comité RSE est de mettre en place et de suivre la stratégie RSE de la Société, il est chargé de la définition de la feuille de route RSE ainsi que d'aider à sa mise en œuvre. Il assure également l'évaluation des projets ou demandes de manière collective, en utilisant des critères préétablis.

### Comité Crédit

Le rôle du Comité de Crédit consiste à examiner la situation des comptes clients en termes de liquidités, en distinguant les canaux de distribution et les agences, ainsi que le plan de recouvrement des créances et la situation de litige avec les clients.

### Comité d'analyse et d'évaluation des écarts d'inventaire

Le Comité Analyse et Valorisation des Écarts d'inventaire a pour rôle de dresser la situation des écarts d'inventaire mensuels et de donner des explications sur les divergences identifiées.

### Mesures prises en réponse à des incidents de corruption en 2023

Nombre total de cas de corruption avérés	0
Nombre total de cas avérés pour lesquels des employés ont été renvoyés ou ont fait l'objet de mesures disciplinaires pour corruption	0
Nombre total de cas avérés pour lesquels des contrats avec des partenaires commerciaux ont été résiliés ou non renouvelés en raison de violations liées à la corruption	0

	Comité de Traitement de l'Information Importante	Comité HSE	Comité RSE	Comité Éthique	Comité Crédit	Comité d'analyse et d'évaluation des écarts d'inventaire
Direction Générale	✓	✓		✓		
Direction Finance & SI	✓			✓	✓	✓
Direction Juridique	✓		✓	✓	✓	
Direction des Ressources Humaines		✓	✓	✓		
Direction QHSE		✓	✓			
Direction Commerciale & Marketing			✓		✓	
Direction Audit, Conformité & Risques			✓	✓		✓
Direction Logistique			✓			✓
Direction Industrielle		✓				✓
Direction de la sûreté						✓
Déontologue	✓					
Composition	4 membres	8 membres	9 membres	5 membres	10 membres	12 membres
Parité	50%	< 15%	56%	40%	23%	29%
Nombre de réunion en 2023	1	4	5	5	5	6

## Les membres du Comité de Direction

Le Comité de Direction joue un rôle clé dans la gestion et la réflexion de la Société. Il rassemble les fonctions principales de l'entreprise pour superviser la mise en œuvre des orientations stratégiques et des directives établies par les organes de gouvernance. En tant qu'organe de pilotage, il est responsable de veiller à la bonne exécution des activités de l'entreprise et à la réalisation de ses objectifs. Le Comité de Direction est composé de membres qualifiés et expérimentés, qui travaillent ensemble pour assurer la croissance de la Société des Boissons du Maroc.

### **M. SÉBASTIEN YVES-MENAGER** Directeur Général

M. YVES-MENAGER a rejoint la Société des Boissons du Maroc le 1<sup>er</sup> juillet 2021 en qualité de Directeur Général, après une expérience probante de plus de 20 ans, dans des postes de Direction Générale au niveau des filiales de grands groupes internationaux, notamment sur le continent africain. Il a intégré le groupe Castel en 2013 lorsqu'il a été nommé à la tête de la filiale angolaise CUCA S.A, usine emblématique du Groupe en Angola. Avant d'intégrer SBM, M. YVES-MENAGER a été Directeur Général de la SOBEBRA (Société Béninoise de Brasseries), filiale du groupe Castel et leader du marché des boissons alimentaires au Bénin, qu'il a rejoint en 2016.

### **M. PHILIPPE CORBIN** Directeur Financier et Systèmes d'Information

M. CORBIN a rejoint la société en 2019 comme Directeur Financier et Systèmes d'Informations. Préalablement à la Société des Boissons du Maroc, M. CORBIN a évolué pendant plus de 16 ans dans les fonctions de Secrétaire Général et Directeur Financier au sein d'entreprises multinationales en Afrique de l'Est, Afrique Centrale et Maghreb. M. CORBIN dispose également d'une expérience en communication financière et en banque d'affaires en Europe. Il est titulaire d'un Master Grande École avec spécialisation en Finance.

### **M. ANIS CHAOUI** Directeur Industriel

M. CHAOUI évolue au sein de la Société des Boissons du Maroc depuis 2006 en occupant plusieurs postes de direction, avant de prendre en charge la direction industrielle de la Société en 2017. M. CHAOUI est ingénieur d'État et dispose d'une solide expérience dans l'industrie agroalimentaire au Maroc.

### **M. IMAD GUESSOUS** Directeur Commercial et Marketing

M. GUESSOUS a rejoint la Société des Boissons du Maroc en août 2021 comme Directeur commercial et marketing. Il justifie d'une expérience significative dans le domaine des FMCG (biens de grande consommation), dans des postes de direction commerciale dans de grands groupes internationaux. M. GUESSOUS est diplômé de l'université Paris Dauphine.

### **M. AZEDDINE DEHMANI**

#### Directeur des Achats

M. Dehmani a rejoint la Société des Boissons du Maroc en Mai 2008 en tant que Responsable Portefeuille Achats, il a occupé ensuite plusieurs postes de responsabilité et de direction avant de prendre en charge la Direction des achats de la Société en mars 2023.

M. Dehmani est Ingénieur d'état en Génie Electrique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique (ENSEM).

### **MME. NAWAL TAHIRI**

#### Directrice Juridique, Gouvernance & RSE

Mme TAHIRI a rejoint la Société des Boissons du Maroc en janvier 2022 comme Directrice juridique, Gouvernance & RSE. Elle dispose d'une expérience de 24 ans dans différentes directions juridiques de grands groupes nationaux et internationaux. Mme TAHIRI a également été vice-présidente de la commission juridique de la CGEM de 2015 à 2018 et siège dans différentes commissions, dont la commission juridique et fiscale de la CFCIM et la commission réglementaire et veille de WIMEN où elle promeut le leadership féminin. Mme TAHIRI est diplômée de l'Université Hassan II et est titulaire d'un CES en Droit des Affaires.

### **MME MOUNIA ALAMI**

#### Directrice de la Qualité, Environnement & Sécurité Alimentaire

Mme ALAMI évolue au sein du Groupe des Boissons du Maroc depuis septembre 2019. Elle a débuté sa carrière au sein de la filiale EAE en tant que Responsable de la Production et des Systèmes de Qualité avant d'être nommée Directeur d'Exploitation de l'usine de Ben Smim. Mme Alami a rejoint la Société des Boissons du Maroc en qualité de Directrice de la Qualité, Environnement et Sécurité Alimentaire, poste qu'elle occupe depuis janvier 2022.

Mme Alami est Ingénieur d'état en Industrie Agroalimentaire, diplômée de la Faculté des Sciences et Techniques à Fès.

### **M. MOHAMED TADILI** Directeur des Ressources Humaines

M. TADILI a rejoint la Société des Boissons du Maroc début 2006 en tant Directeur des Ressources Humaines Sites et des Relations Sociales Groupe après un parcours riche dans l'industrie et les services, il dispose d'une expérience de 33 ans en tant que Directeur des Ressources Humaines au sein de sociétés nationales & multinationales. M. TADILI a été nommé Directeur des ressources Humaines Groupe fin 2022.

### **M. NABIL EL OUADI** Directeur logistique

M. Nabil EL OUADI a rejoint la Société des Boissons du Maroc en novembre 2023 en qualité de Directeur logistique. Il bénéficie d'une vaste expertise de plus de 22 ans dans le domaine de la logistique, notamment au sein de la grande distribution et des FMCG, acquise auprès de diverses entreprises nationales et internationales. Il est diplômé d'un Master en Gestion de Projets de l'Université du Québec.

## Des mesures de conformité applicables pour tous



Le code de conduite de la Société des Boissons du Maroc invite tous les collaborateurs ainsi que les fournisseurs, les intermédiaires et l'ensemble des partenaires commerciaux à appliquer des standards de conduite équivalents. Pour ceux conduisant des activités pour le compte de la Société des Boissons du Maroc, les partenaires commerciaux doivent également s'engager à respecter l'intégralité du code.

Pour aider et former les collaborateurs à interpréter les obligations prévues ou à déterminer l'attitude à adopter pour s'y conformer, la société a nommé

des référents éthiques et mis en place un Comité Éthique. Le fonctionnement du comité est couvert par un guide de fonctionnement détaillé.

Pour garantir l'efficacité de ce code et son respect, une procédure de signalement a été mise en place. En effet, si un collaborateur du Groupe estime avoir été témoin d'une conduite contraire au code, il peut soit informer un référent éthique ou effectuer un signalement en ligne via la plateforme dédiée sur internet. Tout signalement reçu est traité de manière confidentielle, notamment en ce qui concerne l'identité de l'auteur du signalement.

## Une charte éthique pour la promotion des pratiques responsables

La Société des Boissons du Maroc a élaboré une charte éthique basée sur les pratiques et les règles du Groupe Castel pour faire face aux enjeux d'éthique liés à ses activités. Les principes d'éthique de la charte réglementent les interactions avec les parties prenantes et encouragent les partenaires à adopter une démarche responsable dans leurs activités. Le comité éthique est chargé du suivi régulier de la conformité à la charte et veille à l'application des dispositions de celle-ci dans tous les aspects de l'activité de la Société.

### Concurrence Loyale

En vertu de sa charte éthique, la Société des Boissons du Maroc s'engage à respecter les règles de la concurrence loyale et refuse de conclure des accords illégaux avec ses concurrents, ses clients ou ses fournisseurs.

### Relations avec les fournisseurs

Dans ce même contexte des accords avec ses fournisseurs, la Société des Boissons du Maroc s'engage à partager ses valeurs de responsabilité sociale et environnementale avec ses partenaires fournisseurs et sous-traitants en respectant une charte éthique. Les partenaires sont tenus de respecter un ensemble de règles de conformité, notamment en ce qui concerne la durée du travail,

la lutte contre le travail des enfants, la régularité sociale, l'égalité et la non-discrimination, le respect de la liberté syndicale, la lutte contre les abus sexuels sur mineurs et la précarité de l'emploi.

En outre, la charte de la Société des Boissons du Maroc comprend des principes relatifs à la protection de l'environnement, tels que le respect de la réglementation en vigueur, la minimisation des consommations de ressources, le recours au recyclage dans la mesure du possible et la limitation de la pollution.

Les partenaires sont également incités à respecter les principes du code de conduite de la charte, qui vise à prévenir les risques de non-conformité par rapport aux lois, à la lutte contre la corruption, au trafic d'influence et au blanchiment d'argent. Les dispositions de la charte sont accessibles sur le site web de l'entreprise et font l'objet d'un document d'engagement signé par chaque prestataire de l'entreprise.

### Politique Cadeaux

Une politique comprenant les démarches à suivre dans le cadre de la réception et l'envoi des cadeaux a également été mise en place par la Société des Boissons du Maroc, et comprend une procédure d'enregistrement et un traitement approprié desdits cadeaux.

### Échange autour de la conformité et du code de conduite

Les référents éthiques de la Société des Boissons du Maroc ont organisé une rencontre lors d'un petit déjeuner autour de la conformité et du code de conduite en présence du Directeur Général. L'objectif était de présenter le programme de conformité de la Société des Boissons du Maroc et de répondre aux questions concernant le code de conduite. Cette rencontre conviviale a permis de faire le point sur les règles régissant le quotidien des collaborateurs et définissant leur manière d'exercer leurs fonctions au sein de l'entreprise.

### Journée de lutte contre la corruption

La Société des Boissons du Maroc a célébré, comme chaque année la journée internationale de lutte contre la corruption, en sensibilisant les collaborateurs sur le Code de Conduite et les valeurs qu'il incarne. Notamment sur les cadeaux reçus des partenaires commerciaux, qui doivent être enregistrés dans le registre des cadeaux s'ils dépassent le seuil défini par la procédure «Politique cadeaux et invitations» du groupe. Un quizz conformité a été organisé par le Comité Éthique du Groupe pour aider les collaborateurs à comprendre ces enjeux et promouvoir une culture de l'intégrité au sein de l'entreprise.

## Des achats responsables centrés sur des relations professionnelles responsables

La Société des Boissons du Maroc met en lumière son engagement en faveur de la responsabilité sociale des entreprises, et cela grâce à sa charte RSE. Celle-ci a été développée afin de renforcer l'engagement de la société en faveur de l'éthique, de la transparence et de la durabilité de ses achats, et ainsi effectuer ses achats auprès de fournisseurs responsables, qui respectent les normes sociales, environnementales et éthiques.

La charte achats responsables est considérée comme étant un cadre commun, intégré dans une démarche d'amélioration continue, que ce soit pour la Société des Boissons du Maroc, de ses collaborateurs ainsi que ses fournisseurs.

Avant de confirmer l'inclusion de tout nouveau

fournisseur dans notre liste de fournisseurs homologués, des procédures rigoureuses de due diligence sont effectuées. Ces procédures visent à évaluer la conformité des fournisseurs potentiels avec nos normes éthiques, sociales et environnementales, ainsi que leur capacité à fournir des produits ou des services de qualité dans les délais impartis. S'ensuit la signature de la charte achats responsables par les fournisseurs avant la contractualisation de leur partenariat avec la Société des Boissons du Maroc.

Ainsi, dans le choix de ses fournisseurs, la Société des Boissons du Maroc tient compte de ces évaluations et du respect de ses prestataires des règles de responsabilité sociale et environnementale.



## Des standards de haut niveau pour la protection des actionnaires & des investisseurs



Dans un but d'assurer l'intégrité du marché financier et de protéger les investisseurs, et conformément à la circulaire n°3.19 relative aux opérations et informations financières devant encadrer l'information au sein des sociétés cotées, la Société des Boissons du Maroc a mis en place un code de déontologie boursière applicable à toute personne détenant des informations privilégiées.

Le code de déontologie de la Société des Boissons du Maroc encadre la détention des informations importantes et l'identification des personnes initiées. La Société des Boissons du Maroc dispose d'un déontologue, dont la fonction est permanente et sa position hiérarchique lui garantit l'indépendance par rapport aux autres fonctions opérationnelles de la société. Le déontologue veille au respect des règles de déontologie boursière, établit des procédures

pour les initiés, informe la direction générale des conflits d'intérêts et établit un rapport semestriel pour l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux. La société mène des séances de sensibilisation et des consultations pour conseiller les initiés sur les transactions boursières. En 2023, le Déontologue a animé 2 séances de sensibilisation collégiales à destination des collaborateurs initiés, de façon à leur rappeler leurs droits et obligations en vertu du code de déontologie boursière.

De plus, toute nouvelle recrue susceptible d'avoir accès, dans le cadre de ses fonctions, à une information importante, est systématiquement sensibilisée au dispositif de déontologie boursière via un entretien en one to one avec le Déontologue, se soldant par la signature de l'engagement de respect du code déontologique.

2

SÉANCE COLLÉGIALE  
TENUE EN 2023

7

SÉANCES  
INDIVIDUELLES TENUES  
EN 2023 EN FAVEUR DES  
NOUVELLES RECRUES

## Communication financière et relations investisseurs

Conformément aux exigences réglementaires, la Société des Boissons du Maroc informe régulièrement ses actionnaires par le biais de son site internet où sont répertoriés l'ensemble des publications légales exigées pour toute société cotée en bourse.

### Liste de communiqués relatives à l'exercice 2023

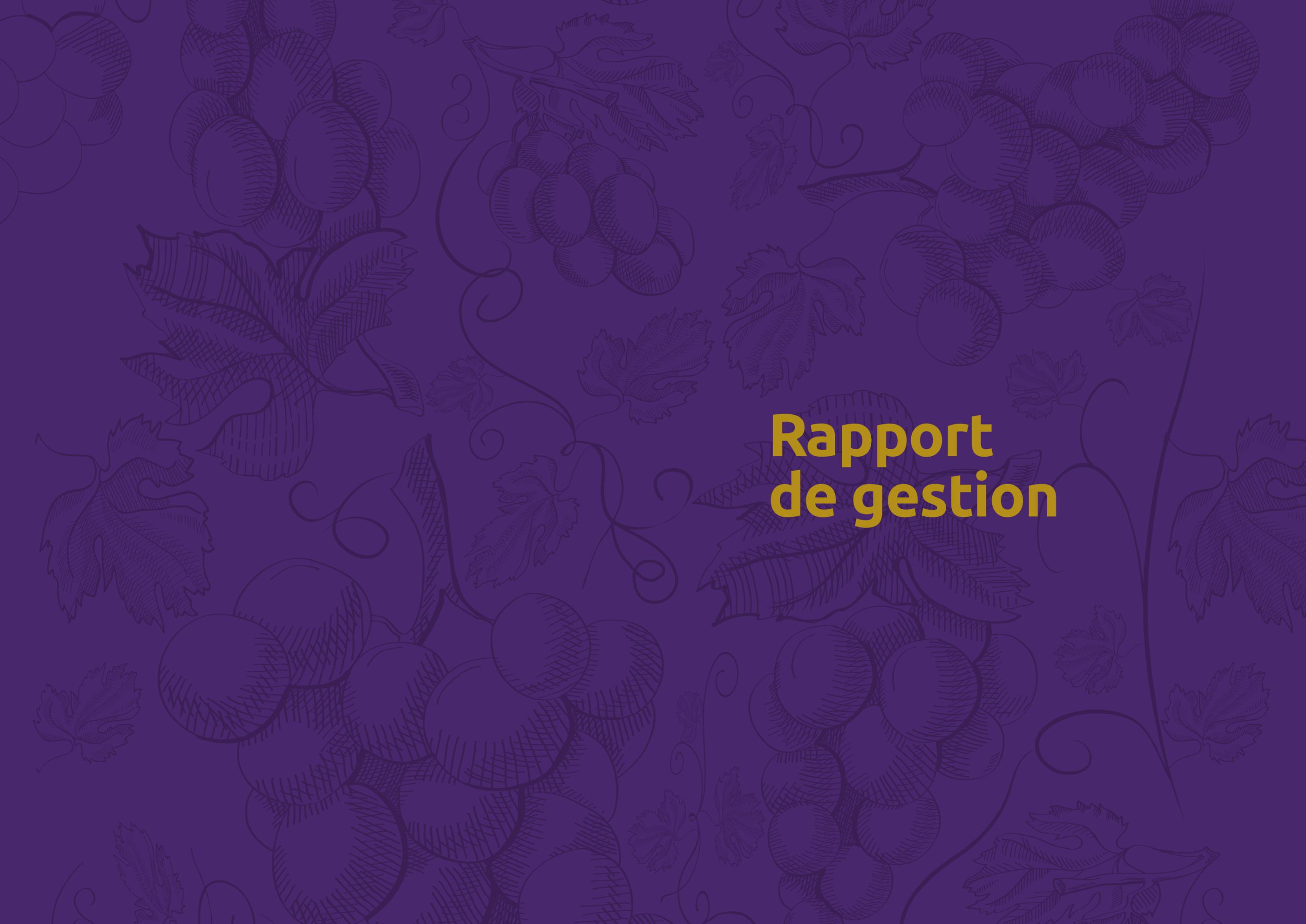
- ▶ Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 4<sup>e</sup> trimestre 2022 : 28/02/2023
- ▶ Communiqué post-CA du 06 avril 2023 : 07/04/2023
- ▶ Publication des résultats financiers 2022 et avis de convocation à l'AGO du 09 mai 2023 : 07/04/2023
- ▶ Communiqué de presse relatif à la publication du **RFA 2022** : 28/04/2023
- ▶ Communiqué post-AGO du 09 mai 2023 - Résultat des votes : 29/05/2023
- ▶ Communiqué de presse **relatif aux indicateurs du 1<sup>er</sup> trimestre 2023** : 31/05/2023
- ▶ Communiqué de presse **relatif à la signature d'un contrat de cession d'actions portant sur l'intégralité des actions de la société Euro Africaine des Eaux (EAE)** : 08/06/2023
- ▶ Publication du rapport spécial des Commissaires aux Comptes - Exercice 2022 : 20/06/2023
- ▶ Communiqué de presse **relatif à la cession de fonds de commerce lié à l'activité de distribution « eau minérale » par la Société des Boissons du Maroc (SBM) à sa filiale Euro Africaine des Eaux (EAE)** : 28/06/2023
- ▶ Communiqué de presse **relatif à la réalisation définitive de la cession de l'intégralité de sa participation dans la société Euro Africaine des Eaux (EAE)** : 10/07/2023
- ▶ Communiqué de presse **relatif aux indicateurs du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023** : 31/08/2023
- ▶ Communiqué de presse **relatif au non renouvellement du contrat de licence de production et de distribution de produits de la marque Heineken** : 15/09/2023
- ▶ Communiqué post-CA du 26 septembre 2023 : 26/09/2023
- ▶ **Avis de convocation à l'AGO réunie extraordinairement du 27 octobre 2023** : 26/09/2023
- ▶ Publication des résultats financiers du premier semestre 2023 : 27/09/2023
- ▶ **Avis de report de l'AGO réunie extraordinairement du 27 octobre 2023 au 28 novembre 2023** : 26/10/2023
- ▶ Communiqué de presse **relatif aux indicateurs du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023** : 29/11/2023
- ▶ Communiqué post-AG du 27 octobre 2023 - Résultat des votes : 19/12/2023





# Comptes Financiers

Rapport de gestion	70
Comptes consolidés	100
États financiers Notes aux comptes Rapport général des Commissaires aux Comptes	
Comptes sociaux	114
États financiers Rapport général des Commissaires aux Comptes Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	
Déclaration des honoraires des Commissaires aux Comptes	136



# Rapport de gestion



Société Anonyme au capital de 282 965 300,00 Dirhams  
Siège social : 38, Bd Ain Ifrane - Lot Alamia - Sidi Moumen - Casablanca  
RC : 347 - Casablanca

## Assemblée Générale ordinaire du 07 mai 2024

# Rapport de Gestion du conseil d'administration

### Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à vos statuts pour vous rendre compte de l'activité de votre société « Société **Des Boissons du Maroc** » au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, des résultats de cette activité, de ses perspectives d'évolution et pour vous soumettre les états financiers de synthèse de la Société et les états financiers consolidés de cet exercice ainsi que l'affectation du résultat.

Les Commissaires aux comptes de la Société vous donneront dans leurs rapports, toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Il vous sera également soumis à votre approbation les autres points présentés dans l'ordre du jour.

## I. ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

### A. Contexte politique

En 2023, les répercussions du contexte géopolitique en Europe, en lien avec la guerre en Ukraine, continuent d'alimenter la hausse des prix des matières premières à l'échelle internationale. Ces tensions se sont également fait ressentir au niveau national. L'année 2023 a ainsi été marquée par une augmentation des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers, entraînant une inflation dépassant les 6% à la fin de décembre 2023 sur une période de 12 mois, selon les données du Haut-Commissariat au Plan (HCP).

### B. Contexte économique

La résilience de l'économie marocaine face aux crises mondiales depuis 2020 se confirme à travers sa croissance continue. Après une reprise rapide en 2021 avec une croissance de +7,9% qui permettait d'effacer la récession de l'année précédente, l'année 2022 a enregistré une évolution de +1,3%. Cette progression a été impactée par un secteur agricole, encore fortement affecté par le déficit pluviométrique.

Pour l'année 2023 et selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP), l'économie nationale devrait enregistrer une croissance de 3,3% en variation annuelle. Cette croissance serait soutenue par une croissance de 9,0% dans le secteur primaire et de 1,9% dans le secteur secondaire. Cette accélération de la croissance est attribuée à un rétablissement progressif de la demande intérieure, stimulée par divers facteurs tels que l'amélioration de la confiance des consommateurs, les politiques gouvernementales de relance économique et les investissements dans des projets d'infrastructure.

La campagne agricole 2022-2023 au Maroc a été marquée par des conditions météorologiques très contrastées, avec un cumul pluviométrique national de 247 mm enregistré jusqu'au 20 juillet 2023. Cette quantité représente une baisse de 32% par rapport à une campagne normale où l'on aurait attendu 362 mm de précipitations. Malgré ces conditions météorologiques difficiles, la production céréalière, selon les données du ministère de l'Agriculture pour la même campagne, aurait atteint 55 millions de quintaux, en nette hausse par rapport aux 34 millions de quintaux de la campagne précédente.

Aussi, durant l'année 2023, le secteur hôtelier et touristique au Maroc a connu une réussite remarquable malgré les défis imprévus tels que le dramatique séisme d'Al Haouz. L'année a été marquée par une capacité du secteur touristique à rebondir face à ces circonstances difficiles, mettant en lumière sa résilience et son adaptabilité. Les chiffres reflètent cette vitalité renouvelée, avec une augmentation significative des arrivées touristiques atteignant 14,5 millions de visiteurs pour l'année 2023. Ce chiffre dépasse même le record précédent de 12,9 millions de touristes en 2019 et enregistre une croissance de +34% par rapport aux arrivées de l'année 2022. Cette performance témoigne d'une croissance continue et d'une popularité croissante de la destination Maroc sur la scène internationale.

## II. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2023 se caractérise aussi par l'augmentation du taux d'imposition des Sociétés à 32% versus 31% précédemment, pour toutes les sociétés du Groupe dont le bénéfice net fiscal est supérieur ou égal à 100 MDH. Il est également à noter que la Loi de Finance, au titre de l'exercice 2023, prévoit également une augmentation graduelle de ce taux d'imposition jusqu'à atteindre le taux de 35% courant de l'exercice 2026. A cela s'ajoute aussi, depuis l'exercice 2022, l'entrée en vigueur du nouveau taux d'imposition de la contribution sociale à la solidarité qui est passé de 3,5% à 5%.

Au niveau des activités, l'année 2023 a été marqué par :

- ▶ L'ouverture totale des bars, restaurants, cabarets et la reprise totale de l'activité hôtelière avec un impact favorable sur les volumes de ventes de l'activité Bière qui progresse de près de 2,9% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette activité enregistre une très bonne performance sur le marché local avec une évolution positive de 5,1%. A noter que cette croissance a été fortement ralentie, par la diminution de volume enregistrée sur le canal Export, de près de -52% comparée à la même période de l'exercice précédent ;
- ▶ L'activité Vins enregistre une solide performance de près de 17% par rapport à la même période de l'exercice 2022. Cette évolution favorable affecte essentiellement sur le segment des ventes en vrac vers l'Export avec une évolution de près de 45% comparée à la même période de l'exercice 2022. Le marché des vins locaux quant à lui régresse de près de 9% ; résultat de l'impact de la baisse du pouvoir d'achat observée dans les différents points de ventes ;
- ▶ L'activité Nicolas enregistre une stagnation de son chiffre d'affaires avec un léger recul de -0,2%. Cette légère baisse est directement liée à la réouverture totale des bars et restaurants qui est venue rééquilibrer les habitudes de consommation en faveur d'une consommation sur place plutôt qu'à emporter. De plus, l'impact de la baisse du pouvoir d'achat se fait ressentir sur le niveau du ticket de vente moyen ;
- ▶ L'activité Eau minérale enregistre, quant à elle, un recul très significatif de ses volumes de ventes de presque 66% par rapport à 2022. Cette chute s'explique principalement par l'absence totale de volumes de ventes Eaux sur la deuxième partie de l'année 2023 à la suite de la cession définitive de cette activité, actée le 27 juin 2023.

Aussi, la Société des Boissons du Maroc a annoncé, en date du 10 juillet 2023, la réalisation définitive de la cession de l'intégralité des actions de la société Euro Africaine des Eaux (EAE) à la société Distras du Groupe Mutandis marquant ainsi un changement de périmètre de consolidation sur cet exercice 2023.

Enfin, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 2 921,8MDH sur l'exercice 2023. Il s'affiche en progression de 0,4% par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 12,2 MDH. Le résultat d'exploitation enregistre une baisse de -50,5 MDH pour s'établir à 596,8 MDH en recul de -7,8 %. Le résultat net part entreprise s'affiche à 637,3 MDH en forte croissance de 238,5 MDH par rapport à notre précédent exercice.

### A. Activités commerciales

L'activité Bière a enregistré, durant l'exercice 2023, une progression de 2,9% de son volume de ventes par rapport à l'année précédente, passant de 810 976 HL à 834 721 HL, soit une hausse de 23 745 HL.

La hausse des volumes de vente s'est poursuivie tout au long de l'année malgré un contexte défavorable (arrêt des ventes export à partir de juin 2023, séisme d'Al Haouz, ainsi que l'arrêt du contrat Heineken, acté en septembre avec l'arrêt complet de la commercialisation des marques du groupe Néerlandais à partir de décembre 2023).

Les ventes réalisées sur le marché local ont enregistré une progression notable de 5,1% pour l'équivalent de 39.466 HL, bénéficiant de l'ouverture totale des hôtels, restaurants et bars.

Les ventes à l'export ont, quant à elles, fortement diminué de -15 721 HL, soit -52,2% à la suite de l'arrêt définitif des ventes avec notre client Mercadona (Espagne) en juin 2023. Les autres partenaires sur le marché de l'export ont repris leurs activités avec la levée des barrières sanitaires mais ne représentent que 15,9% du volume export réalisé à fin décembre 2023.

Les ventes de l'activité Vins, durant l'année 2023, atteignent un volume global de 48 965 HL, en forte augmentation de 16,9% par rapport à la même période de l'année précédente, soit une croissance de 7.073 HL. Cette performance s'explique essentiellement par une très forte augmentation des ventes de vins en vrac à l'export de plus de 45,1% pour une évolution de +7 680 HL.

Quant à l'activité Eau Minérale et, à titre de rappel, activité opérée par la société des Boissons du Maroc sous la marque Ain Ifrane, a été définitivement cédée fin juin 2023, au groupe Distras. Les volumes de ventes globaux 2023 de l'activité s'affichent donc logiquement en forte baisse de -66% par rapport à l'exercice précédent pour l'équivalent de -647 089 HL, pour atteindre un niveau de 328 887 HL.

L'activité Huile d'Olives a porté sur un volume global, au titre de l'année 2023, à 6 960 HL en recul de -21,4% comparé à l'exercice 2022. Cette diminution est expliquée par la baisse des ventes en vrac sur le marché local faute de disponibilité d'un excédent de production comparé à la situation de l'exercice 2022. Le volume d'huile d'olive embouteillée est en régression de -8,4% dû à l'arrêt de la commercialisation au niveau de la vente directe.

### B. Investissements

L'année 2023 a enregistré plusieurs chantiers structurants. Le montant des investissements réalisés en 2023 par le groupe SBM s'établit à 156,6 MDH contre 73,4 MDH lors de l'exercice précédent.

Les investissements de la société SBM s'établissent à 139,9 MDH. Ils concernent principalement l'achèvement de la construction de la station de traitement des eaux usées (STEP) au niveau de l'usine de Tit Mellil, le programme régulier de renouvellement du parc des emballages consignés, l'optimisation de l'outil industriel, l'acquisition du matériel publicitaire et la mise à niveau des équipements informatiques.

### C. Effectifs

Les effectifs du Groupe GBM ont significativement baissé au cours de l'exercice 2023. Les effectifs fin de période sont de 979 employés y compris la société CMAR en comparaison d'effectifs à 1 404 employés fin 2022.

### D. Résultats financiers

Les états financiers de synthèse ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos, hors taxes de la société SBM s'établit à 2 725,4 MDH en augmentation de 0,3% par rapport à l'exercice précédent qui affichait 2 718,4 MDH.

Le résultat d'exploitation s'élève à 557,2 MDH contre 596,8 MDH lors de l'exercice précédent, en diminution de 6.6%.

Le résultat net de l'exercice s'affiche à 641,9 MDH contre 409,7 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 56.7%. La performance du résultat net représente ainsi 23,6% du chiffre d'affaires contre 15,1% pour l'exercice précédent.

## III. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE LA/DES FILIALE(S) DE LA SOCIÉTÉ

### A. Tableau des filiales et titres de participation

(Valeurs en DH)

Sociétés	Capital Social en DH	Nombre de titres détenus par SBM	Taux de participation	Valeurs nettes au 31/12/2023
SVCM	117 354 000,00	762 877	65%	146 770 000,00
LA CLE DES CHAMPS	18 000 000,00	100 000	50%	10 000 000,00
MAROPAC	5 500 000,00	55 000	100%	4 634 064,77
EAE	Sortie du périmètre suite à sa cession			
ASAO	200 000,00	2 000	100%	-
CMAR	77 771 400,00	777 714	100%	197 200 000,00
<b>Total</b>	<b>218 825 400,00</b>			<b>358 604 064,77</b>

### B. ACTIVITES DES FILIALES

#### ► SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET COMMERCIALISATION DU MAROC (SVCM)

(Valeurs en MDH)

Indicateurs	2022	Evolution en %	2023
Chiffre d'affaires HTVA	137,0	11,3%	152,6
Résultat d'exploitation	16,8	60,1%	26,8
Taux de marge opérationnelle	12,2%	+5,4 bp	17,6%
Résultat financier	- 0,0	>100%	0,3
Résultat non Courant	- 1,9	>100%	0,5
Impôts sur les Résultats	- 3,7	>-100%	6,6
<b>Résultat Net</b>	<b>11,1</b>	<b>88,3%</b>	<b>21,0</b>

L'année 2023 a été marquée par une baisse de la production de vin de -20,2% qui s'est affichée à 15 386 HL contre 19 290 HL en 2022.

L'activité oléicole a enregistré une légère augmentation de sa production en 2023 qui a atteint 678,5 Tonnes contre 672,5 Tonnes l'année précédente, soit une hausse de 0,9%.

Sur le plan commercial, les ventes globales de vins ont atteint, au titre de l'année 2023, le volume de 43.296 HL contre 36.822 HL en 2022, en hausse de 6.474 HL, soit +17,6%. Cette bonne performance résulte principalement de la croissance significative des volumes vendus à l'export qui enregistre une augmentation de 44%.

Les ventes de l'huile d'olives, au titre de l'année 2023, ont porté sur un volume global de 6.871 HL, en baisse de 21,9% par rapport à l'année précédente, pour l'équivalent de 1.929 HL. La baisse des ventes de l'huile d'olives fait suite à la non-disponibilité d'un reliquat de la production de la compagnie de l'année 2022.

Le chiffre d'affaires réalisé, au titre de l'année 2023, s'est affiché à 152,6 MDH contre 137,0 MDH en 2022, en hausse de 11,3% soit l'équivalent de 15,5 MDH. Cette performance s'explique principalement par :

- La hausse du chiffre d'affaires de l'Activité Vin pour 9,6 MDH,
- La hausse du chiffre d'affaires de l'Activité Huile d'Olives pour 5,9 MDH

Le résultat d'exploitation s'est affiché, au terme de l'année 2023, à 26,8 MDH en nette progression par rapport à 2022 de +10,1 MDH soit +60,1% sous l'effet principal de l'évolution de la marge brute combinée à la baisse des charges fixes.

Le résultat financier enregistre une hausse de +0,3 MDH qui s'explique par l'évolution des produits issus des placements financiers.

Le résultat non courant s'affiche à +0,5 MDH contre -2,0 MDH en 2022 ; principalement expliqué par des charges de restructuration enregistrées au cours de l'exercice 2022.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net de la SVCM atteint, au terme de l'exercice 2023, le montant de 21,0 MDH contre 11,1 MDH en 2022, soit une forte progression de 9,8 MDH.

Les investissements réalisés, au cours de l'exercice 2023, ont atteint la somme de 0,4 MDH et correspondent à la mise à niveau de l'outil industriel.

#### ► EURO AFRICAINE DES EAUX (EAE)

À la suite de la conclusion, en date du 10 juillet 2023, de la vente de l'ensemble des actions de la société Euro Africaine des Eaux (EAE) à la société Distra, la société EAE est sortie du périmètre du Groupe des Boissons du Maroc.

#### ► CÉPAGES MAROCAINS RÉUNIS (CMAR) :

L'année 2023 a été marquée par une baisse sensible de la production de raisins de 37,8%. La récolte de raisins s'est affichée, pour l'année 2023, à 12.626 quintaux contre 20.285 quintaux en 2022.

L'activité Olives a enregistré, quant à elle, au cours de la période, une augmentation de 21,9%, avec une production de 43.320 quintaux versus 35.544 quintaux de production en 2022.

Il est à noter que les prix de vente des raisins sont restés stable au cours de la période. Quant aux olives, leurs prix de vente ont enregistré une forte augmentation de 22% au cours de l'année 2023 à la suite des fortes pressions inflationnistes enregistrées sur les cours internationaux.

En conséquence, le chiffre d'affaires hors TVA a atteint 55,5 MDH contre 41,9 MDH en 2022, soit une hausse de 13,6 MDH répartie entre -5,0 MDH pour le chiffre d'affaires raisins et +18,6 MDH pour le chiffre d'affaires olive.

Le résultat d'exploitation 2023 s'affiche positif pour atteindre +2,3 MDH contre -17,7 MDH l'année précédente. Cette amélioration du résultat opérationnel s'explique principalement par la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires conjuguée à un plan d'optimisation et de maîtrise des charges fixes.

Le résultat financier a atteint 1,8 MDH en 2023 contre -0,5 MDH en 2022. Il enregistre les dividendes distribués par la filiale SVCM pour 3,3 MDH contre 1,0 MDH l'année précédente. Il enregistre également des charges financières stables sur emprunt obligataire débloqué par la SBM de 1,5 MDH contre 1,5 MDH l'exercice précédent.

Le résultat non courant s'affiche à -24,8 MDH. Il s'explique par les moins-values sur cessions des immobilisations (-7,6 MDH à la suite des arrachages des vignes) mais aussi par les charges de restructurations nettes pour 17,9 MDH.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net s'établit, au terme de l'exercice 2023, à -21,1 MDH contre -22,9 MDH en 2022.

Le montant des investissements réalisés au titre de l'exercice 2023, s'élève à 4,5 MDH et a porté principalement sur :

- La continuité du programme de plantation de 212 HA de vignes pour 2,6 MDH ;
- Le programme annuel sur les puits & forages pour 1,5 MDH ;
- D'autres Immobilisations diverses pour 0,4 MDH.

#### ► LA CLÉ DES CHAMPS (CDC) :

(Valeurs en MDH)

Indicateurs	2022	Evolution en %	2023
Chiffre d'affaires HTVA	150,6	-0,3%	150,2
Résultat d'exploitation	15,0	-80,9%	2,9
Taux de marge opérationnelle	10,0%	-8,0 pts	1,9%
Résultat financier	0,0	>100%	0,8
Résultat non courant	0,5	>-100%	- 2,4
<b>Résultat net</b>	<b>9,8</b>	<b>-99,5%</b>	<b>0,0</b>

Le chiffre d'affaires hors TVA de la CDC est resté stable en 2023. Il s'affiche à 150,2 MDH fin 2023 versus 150,6 MDH au titre de l'exercice 2022. La stabilité des ventes enregistrées provient principalement d'un retour à une situation normalisée après une période de restrictions sanitaires qui avait profondément impactée les habitudes de consommation (du On Trade vers Off Trade). Il est à noter, depuis les deux dernières années, de la conduite de travaux importants, menés dans l'objectif de l'optimisation des politiques commerciale et tarifaire. Ces travaux ont notamment permis de repositionner, de manière efficace, l'enseigne NICOLAS via l'alignement des prix de vente au même niveau que la concurrence ainsi que l'élargissement du champ d'application des remises promotionnelles.

L'exercice 2023 a enregistré l'ouverture de deux nouveaux magasins à Casablanca (Ain Diab & Mers Sultan) portant ainsi le total du réseau NICOLAS au Maroc à quinze (15) magasins.

Le résultat d'exploitation a enregistré un recul de -80,9% passant de 15,0 MDH à 2,9 MDH soit -12,1 MDH. Cette baisse est expliquée principalement par l'effet de la diminution de la marge brute de -4,5 MDH conjuguée à une augmentation des autres charges externes de -6,4 MDH (dont 3,8 MDH sur les redevances du réseau Nicolas sur achats locaux) et des frais de personnel en hausse avec un effet de -1,1 MDH.

Le résultat net s'affiche, au terme de l'exercice 2023, à 0,0 MDH contre 9,8 MDH en 2022

#### ► MAROPAC :

La société Maropac est en arrêt d'activité. Le résultat net, réalisé au terme de l'exercice 2023, est de -0,06 MDH.

#### ► ASAO :

La société ASAO est en arrêt d'activité. Son résultat net, réalisé au terme de l'exercice 2023, est de -0,01 MDH.

### C. Resultats financiers consolidés

(Valeurs en MDH)

Indicateurs	2022	Evolution en %	2023
<b>Chiffre d'affaires H.TVA</b>	<b>2 909,6</b>	<b>0,4%</b>	<b>2 921,8</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>647,3</b>	<b>-7,8%</b>	<b>596,8</b>
Taux de marge opérationnelle	22,2%	-1,8 bp	20,4%
Résultat financier	7,8	>100%	24,1
Résultat non courant	-35,3	>100%	253,0
Résultat d'entreprise	619,8	41,0%	874,0
Résultat net	403,5	57,8%	636,6
<b>Résultat net (Part Groupe)</b>	<b>398,7</b>	<b>59,8%</b>	<b>637,3</b>

Le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une hausse de 0,4% pour l'équivalent de 12,3 MDH.

Cette légère progression s'explique principalement par :

- La hausse du chiffre d'affaires de la Bière de 6,0% pour 142,0 MDH ;
- La progression du chiffre d'affaires des ventes de Vins de 11,9% pour l'équivalent de 15,6 MDH ;
- La hausse du chiffre d'affaires de l'Huile d'Olives de 19,6% pour 6,6 MDH ;
- La baisse du chiffre d'affaires de l'activité Nicolas de 1,5% pour -2,2 MDH ;
- Le recul du chiffre d'affaires de l'activité Eau de 65,6% pour l'équivalent de -155,3 MDH à la suite de la cession du fonds de commerce de l'activité intervenue le 27 juin 2023 ;
- L'augmentation du chiffre d'affaires issu des ventes des autres sous-produits (cession de drèches, locations, ventes déchets...) pour +5,7 MDH.

Le résultat d'exploitation enregistre une baisse de -7,8% pour l'équivalent de -50,5 MDH, passant ainsi de 647,3 MDH en 2022 à 596,8 MDH au titre de l'année 2023.

Les principaux éléments constitutifs de ce résultat sont :

- L'évolution de la marge brute de +13,7 MDH liée principalement à l'évolution favorable des volumes et des tarifs de ventes de l'activité bière (+110 MDH) atténuée par la baisse de la marge brute de l'activité Eau (-98 MDH) ;
- La hausse des impôts et taxes pour un effet négatif de -54,2 MDH qui résulte principalement de l'augmentation des volumes de ventes de l'activité Bière ainsi que des opérations de stockage des produits finis sur les agences commerciales en fin d'exercice ;
- L'augmentation des charges externes pour un effet négatif de -15,9 MDH ;
- La baisse des frais de personnel avec un effet positif +10,1 MDH, principalement à la suite de l'effet de la cession de l'activité Eau ;
- La baisse du poste des dotations aux amortissements pour un effet positif +8,4 MDH expliquée également par les amortissements liés à la société EAE ;
- L'effet négatif de -35,0 MDH sur les dotations aux provisions d'exploitation notamment sur les matières premières et produits finis ainsi que sur les provisions sur les créances clients ;
- Le poste des transferts de charges d'exploitation (immobilisations de charges notamment sur les maintenances lourdes) pour un effet positif de +14,4 MDH ;
- L'enregistrement d'un produit financier issu d'une subvention d'exploitation pour un effet positif de +7,9 MDH sur la société CMAR à la suite d'investissements réalisés dans le domaine hydrique.

Le résultat financier s'affiche à 24,1 MDH contre 7,8 MDH en 2022, en forte hausse de 16,3 MDH, expliqué principalement par la croissance du poste des produits de placements des excédents de la trésorerie qui s'affiche en hausse de 15,9 MDH.

Le résultat non-courant enregistre, au terme de l'année 2023, un impact très favorable de 253,0 MDH principalement sur :

- Plus-value de cession sur immobilisations de 225,4 MDH dont 209,5 MDH sur la cession des titres de participation de la société Euro Africaine des Eaux (EAE) intervenue le 10 juillet 2023 et dont 19,7 MDH de différentiel sur plus-value de cession entre comptes sociaux et comptes consolidés ;
- Produit non-courant portant sur la cession du fonds de commerce pour 60 MDH de l'activité Eau ;
- Reprise sur fonds de consignation pour un effet positif de +11,2 MDH ;
- Reprise sur provisions pour retraites (IAS 19) pour un effet positif de +20,0 MDH ;
- Charge de cohésion sociale pour -31,5 MDH ;
- Charges de restructuration versées en 2023 pour -20,9 MDH ;
- Provisions pour litiges sociaux pour -4,0 MDH.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat d'entreprise passe de 619,8 MDH à 874,0 MDH en 2023, en forte progression de 41,0% pour l'équivalent de 254,2 MDH.

Le résultat net consolidé global s'affiche ainsi, à la clôture de l'année 2023, à 636,6 MDH, en hausse de 57,8% pour l'équivalent de 233,1 MDH.

Le résultat net Part du Groupe suit la même tendance et s'affiche à 637,3 MDH contre 398,7 MDH en 2022.

#### LA SITUATION FINANCIERE

Les principaux indicateurs de la situation financière du Groupe se présentent comme suit :

(Valeurs en MDH)

Indicateurs	31/12/2022	Evolution En %	31/12/2023
Capitaux propres consolidés	1 562,7	13,9%	1 779,9
Fonds de roulement	882,1	22,4%	1 079,8
Besoins en fonds de roulement	29,7	>100%	132,8
Trésorerie nette	852,4	11,1%	947,1

#### D. Etat des autres valeurs mobilières détenues en portefeuille :

La décomposition des valeurs mobilières de placement se présente comme suit :

(Valeurs en KDH)

Filiales	Soldes SICAV	Soldes Dépôts à terme
SBM	976 763	-
CDC	11 277	-
SVCM	35 510	-
CMAR	-	-
Total GBM	1 023 550	-

#### IV. PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les états financiers de synthèse tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net d'un montant de 641 929 421,21 DH.

La réserve légale étant au plafond, nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme suit :

- Bénéfice net	641 929 421,21 DH
- Report à nouveau des exercices antérieurs	843 310,43 DH
- Bénéfice distribuable	642 772 731,64 DH
- Distribution d'un dividende de	452 744 480,00 DH
- Affectation au report à nouveau	190 028 251,64 DH

Si vous approuvez ce projet d'affectation, il sera distribué à chacune des 2 829 653 actions composant le capital social, un dividende global brut de **452 744 480,00 DH** soit **160,00 DH** par action.

Le paiement sera effectué à partir du lundi 17 Juin 2024 et sera domicilié auprès de la Société Générale.

En conséquence de ces propositions, le poste Report à nouveau sera porté de 843 310,43 DH à 190 028 251,64 DH.

Nous vous demandons également de bien vouloir approuver les états de synthèse consolidés tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net global de **636 550 455,21 DH** et un bénéfice net part du groupe d'un montant de **637 254 554,14 DH**.

Nous vous suggérons, par ailleurs, d'allouer au Conseil d'Administration, en rémunération de l'activité de ses membres, à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, un montant brut annuel de 5 200 000,00 dhs. Cette somme sera répartie librement entre les membres du Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront, conformément aux dispositions statutaires, un rapport spécial sur les conventions réglementées approuvées précédemment. Nous vous demandons d'en approuver les termes et conclusions.

Nous vous demandons également de donner à vos actuels administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### V. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS :

	Montant des dettes fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues de plus de 90 jours
31/12/2022	328 761 903,58	87 149 100,39	135 479 448,19	19 867 355,15	15 902 328,20	70 363 671,65
31/12/2023	246 293 533,80	45 409 693,38	127 710 471,11	17 251 036,76	5 695 466,18	50 226 866,37

**VI. LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS :**

<b>M. Michel PALU :</b> Président du Conseil d'Administration – SBM	<b>Mandats :</b>
	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
	Clé des Champs – CDC ;
	Cépages Marocains Réunis – CMAR ;
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ;
MAROPAC ;	
Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;	
<b>M. Jean-Claude PALU :</b> Administrateur – SBM	<b>Mandats :</b>
	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
	Clé des Champs – CDC ;
	Cépages Marocains Réunis – CMAR ;
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ;
MAROPAC ;	
Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;	
<b>M. Gregory CLERC :</b> Administrateur – SBM	<b>Mandats :</b>
	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ; Clé des Champs – CDC (représentant permanent SBM) ;
<b>M. Guy DE CLERCQ :</b> Administrateur	<b>Mandats :</b>
	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ; Clé des Champs – CDC ;
<b>Mme Laurence DEQUATRE :</b> Administrateur	<b>Mandats :</b>
	Aucun autre mandat au Maroc.
<b>M. Mohammed Reza NOURI ESFANDIARI :</b> Administrateur	<b>Mandats :</b>
	Aucun autre mandat au Maroc.
<b>Société : MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS ET DE SERVICES (MDI), Représentée par M. Sébastien YVES-MENAGER :</b>	<b>Mandats de M. YVES-MENAGER : Directeur Général – SBM</b>
	Cépages Marocains Réunis – CMAR (représentant permanent SBM) ;
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM (représentant permanent SBM) ;
	MAROPAC (représentant permanent SBM) ; Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;

<b>Société : CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE (CIMR), Représentée par M. Khalid CHEDDADI</b>	<b>Mandats de M. CHEDDADI :</b>
	AKILAM ;
	Atlas Hospitality Morocco ;
	Auto Hall ;
	AXA Assurances Maroc ;
	CIMR ;
	COSUMAR ;
	Crédit Immobilier et Hôtelier ;
	IMC ;
	LARBEL ;
	Lesieur Cristal ;
	OLEA Trading ;
	OLEA Capital SLE Bertin ;
	OLEA Capital Société Centrale d'Exploitation ;
	OLEA Capital SLE I ;
	OLEA Capital SLE II ;
	OLEA Capital SLE III ;
	RAMICAL ;
	SICAV CIMR AJIAL ;
	SICAV CIMR ATTADAMOUN ;
	SICAV CIMR FONCIA ;
	SICAV CIMR IDDKHAR ;
	SICAV CIMR PREVOYANCE ;
	SICAV TRESO PLUS ;
	<b>Mandats de M. CHEDDADI en qualité de représentant permanent de la CIMR :</b>
	AFMA ;
	AL MADA HOLDING ;
	Akwa Africa ;
	A6 Immobilier ;
	Banque Populaire ;
	Société des Boissons du Maroc ;
	CFG BANK ;
	EQDOM ;
	H Partners ;
	Jorf Fertilizers Company V ;
	Lafarge Holcim Maroc ;
	OLEA Capital Fund ;
	RISMA ;
	SAPRESS ;
	SOCHEPRESS ;
	Société de Sel de Mohammedia ;
	SOMED ;
	SONASID ;
	Upline Ventures ;
	Warak Press ;
	<b>Mme. Dayae OUDGHIRI KAOUACH :</b> Administrateur indépendant – SBM
Xlinks ;	
CIH BANK ;	
MUTANDIS ;	
ARADEI CAPITAL ;	
HIA ;	
ADM.	
<b>Mme. Nawal EL AIDAOUI :</b> Administrateur indépendant	<b>Mandats :</b>
	Aucun autre mandat au Maroc.

## VII. EVÉNEMENTS IMPORTANTS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU PRÉSENT RAPPORT

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi de Finance pour l'exercice 2024, une augmentation significative des droits d'accises sur les produits alcooliques a été acté le premier Janvier 2024, notamment pour la fabrication de la Bière. Le taux de la Taxe intérieure sur la consommation pour la bière passera de 1 155 DH/HL à 1 555 DH/HL, tandis que celui des vins connaîtra une augmentation de 35%, passant de 855 DH/HL à 1 155 DH/HL.

## VIII. PREVISIONS POUR L'EXERCICE 2024

Nous sommes aujourd'hui à près de deux ans du déclenchement d'événements géopolitiques majeurs qui ont impacté l'Europe de manière significative ainsi que du conflit persistant au Moyen-Orient qui a des conséquences sur le Maghreb. Il est indéniable que ces facteurs continueront inévitablement d'exercer des pressions sur l'évolution des prix des matières premières, en particulier sur le fret maritime et les prix de l'énergie. Par conséquent, ces influences maintiendront des tensions inflationnistes substantielles sur les prix à la consommation pour les ménages tout au long de l'année 2024.

À l'échelle nationale et selon les récentes prévisions de la Banque Mondiale et du Haut-Commissariat au Plan, l'économie du Royaume du Maroc devrait afficher une croissance de 3,2% pour l'exercice 2024. Cette progression reflète une croissance de la valeur ajoutée de +2,5% dans le secteur primaire qui devrait se redresser progressivement des effets de la sécheresse de l'année précédente, ainsi qu'une progression de +3,2% dans le secteur non agricole. Dans ce contexte économique, la Société des Boissons du Maroc s'engage à poursuivre en 2024 la mise en œuvre de ses programmes internes d'amélioration continue.

Les actions de la société seront concentrées sur l'avancement de ses initiatives stratégiques et opérationnelles visant à renforcer l'efficacité de son outil industriel, à consolider ses normes de qualité et à soutenir la dynamique de ses innovations commerciales. La Société des Boissons du Maroc maintiendra ainsi ses efforts pour optimiser ses processus internes. Les efforts seront principalement orientés vers la consolidation des opérations, le renforcement des relations avec la clientèle, la gestion efficace de la chaîne logistique et le développement structuré de ses activités agricoles en amont.

En outre, la Société des Boissons du Maroc a annoncé le 8 septembre 2023 la cessation de la fabrication et de la commercialisation des produits sous licence de la marque Heineken ; le contrat étant arrivé à expiration le 10 décembre 2023. Cette décision entraînera des conséquences sur notre portefeuille de produits et sur nos activités commerciales, nécessitant une adaptation stratégique pour consolider notre leadership sur le marché.

Face à ces défis fiscaux et commerciaux, la Société des Boissons du Maroc est déterminée à prendre les mesures nécessaires pour atténuer les impacts potentiels et optimiser sa performance opérationnelle.

La Société reste confiante dans sa capacité à surmonter ces nouveaux enjeux avec résilience et à saisir de nouvelles opportunités de développement qui lui permettront de consolider sa compétitivité et de créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Dans ce contexte, le Groupe des Boissons du Maroc prévoit une consolidation de sa croissance à compter du deuxième trimestre 2024 sur l'ensemble de ses activités.

## IX. INFORMATIONS DIVERSES

### A. PERFORMANCES INDUSTRIELLES

Les réalisations industrielles du groupe au titre de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

#### Activité Bière :

La production de la bière en 2023 s'est répartie comme suit :

Brassage en HL	2022	Évolution en %	2023	QP % 2022	QP % 2023
SBM (Tit Mellil)	836 461	3,8%	868 627	100%	100%
<b>Total</b>	<b>836 461</b>	<b>3,8%</b>	<b>868 627</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Conditionnement en HL	2022	Évolution en %	2023	QP % 2022	QP % 2023
SBM (Tit Mellil)	812 316	4,8%	851 299	100%	100%
<b>Total</b>	<b>812 316</b>	<b>4,8%</b>	<b>851 299</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

En 2023, la stratégie industrielle mise en place a confirmé ses performances opérationnelles, consolidant ainsi ses fondements. Cette approche a reposé principalement sur une politique novatrice, axée sur l'atteinte de l'excellence opérationnelle dans le domaine de la consommation énergétique ainsi que sur l'optimisation de l'outil industriel et la rationalisation des coûts de production. Les efforts déployés ont démontré leurs efficacités, se traduisant par des améliorations significatives sur plusieurs axes, notamment l'amélioration de nos rendements des lignes de production, la réduction des freintes et la réduction de nos ratios énergétiques.

Notons qu'en 2023, plusieurs actions stratégiques ont été réalisées et l'accent mis notamment sur :

- Le démarrage du projet d'automatisation de la salle de brassage a marqué une avancée majeure vers une efficacité accrue matérialisée par la maîtrise du process, l'amélioration de la capacité et la réduction des freintes ;
- L'installation d'un nouveau refroidisseur à moût avec une capacité de 800 hl qui renforce notre capacité opérationnelle ainsi que nos standards de qualité ;
- Le lancement des travaux de construction de la station de traitement des eaux usées (STEP) souligne notre engagement envers la protection environnementale ;
- Efficacité énergétique : des actions concrètes ont été entreprises, telles que la mise à niveau de l'installation de FROID, la réutilisation des eaux et la transition vers l'éclairage LED ;
- La gestion responsable des déchets a été renforcée par la mise à niveau de la zone dédiée au traitement des déchets ;
- La sous-traitance de la collecte et traitement des déchets afin de maîtriser le cycle de recyclage de nos déchets ainsi que leur valorisation.

En matière de performance opérationnelles, la société a enregistré les performances suivantes :

- Les taux de freintes (5,08% en 2023 vs 5,90% en 2022) ;
- Optimisation des ratios énergétiques (4,18 HL/HL en 2023 vs 4,95 HL/HL en 2022 pour l'eau, 11,37 KWH/HL en 2023 vs 11,67 KWH/HL en 2022 pour l'électricité, et 2,37 KG/HL en 2023 vs 2,45 KG/HL en 2022 pour le fuel).

Ces résultats témoignent de notre engagement continu envers l'efficacité opérationnelle et la durabilité, positionnant notre entreprise comme leader dans son secteur.

L'année 2023 a été caractérisée par le déploiement réussi de la nouvelle bouteille Verre Consigné de 47,5 CL, le lancement de la nouvelle formule Doppel Munich Lager (DML) qui constitue une étape majeure dans notre stratégie de diversification et d'adaptation aux attentes du marché et qui vise également à optimiser notre outil industriel à la suite de l'arrêt du contrat avec notre partenaire Heineken.

En poursuivant la même démarche d'amélioration continue et dans l'objectif d'instaurer un environnement de travail sain et organisé, une mise à niveau du laboratoire central a été réalisée. Cette initiative vise à renforcer notre capacité d'analyse et de contrôle qualité, contribuant ainsi à la garantie de la conformité de nos produits aux normes les plus strictes ainsi qu'aux directives techniques du Groupe CASTEL.

De plus, en 2023, SBM a confirmé sa position de leader dans son secteur en recevant pour la deuxième année de suite, la Médaille d'Or Qualité du «Monde Selection International Quality Institute» en Belgique pour la bière Casablanca, déclinée en formats 33 cl et 25 cl.

Enfin, SBM a réussi le renouvellement de ses certifications ISO 9001 version 2015, ISO 22 000 versions 2018 et FSSC 22 000 V5 en 2023. Ces reconnaissances sont le fruit de l'engagement rigoureux en matière de qualité et de sécurité des denrées alimentaires du Groupe des Boissons du Maroc, soulignant ainsi sa détermination à maintenir des normes élevées dans tous les aspects de ses activités. Fidèle à son engagement de s'orienter en permanence vers la voie de l'excellence, SBM a décidé de mettre en place un Système de Management de la Santé et la Sécurité au Travail (SMSST) et de l'environnement (SME) conforme au référentiel ISO 45001 v2018 et ISO 14001 v2015 pour l'ensemble de ses activités.

#### Activité Eau (EAE) :

Le Groupe des Boissons du Maroc a procédé en date du 27 juin 2023 à la cession de son fonds de commerce de l'activité Eau au groupe Distra. Le 10 juillet 2023, le Groupe cède l'intégralité de ses titres de participations de sa filiale Euro Africaine des Eaux (EAE).

#### Activités Vins et Huile d'olives (SVCM) :

La production de raisins et de vins en 2023 s'est présentée comme suit :

CHAI MEKNES	2022	2023	Evolution 2023/2022
Production Raisins (QTX)*	19 883,2	13 863,40	-30,3%
Production Vins (HL)	12 203,0 HL	8 374,6 HL	-31,4%
Coefficient de vinification	1,63	0,46	
Superficie Exploitée Raisin (HA)	941,4	668,4	
Production Vins (HL)/(HA)	10,8	6,44	

CHAI BOULAOUANE	2022	2023	Evolution 2023/2022
Production Raisins (QTX)	9 870,5	8 265,5	-16,3%
Production Vins (HL)	7 087,0	6 912	-2,5%
Coefficient de vinification	1,39	1,19	
Superficie Exploitée Raisin (HA)	131,6	118,0	
Production Vins (HL)/(HA)	20,4	18,3	

L'année 2023 a été caractérisée par la continuité de conditions climatiques très difficiles, illustrées par une faible pluviométrie (moyenne de 340 mm), la réduction des ressources hydriques et leurs mauvaises répartitions et des températures élevées pendant toute la période de floraison de cette campagne. Au moment de la véraison et de la maturité, les températures ont même dépassé les 45°C, amplifiées par le chergui. Ces conditions ont eu un impact sur le vignoble, entraînant une baisse de production de -30% par rapport à 2022. La diminution des rendements en raisins dans les exploitations de la CMAR a été partiellement compensée par l'achat de raisins auprès de tiers.

## B. TRAVAUX DU COMITÉ ETHIQUE

### 1. Actions du Comité Ethique au cours de l'exercice 2023

Le comité d'éthique s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2023. Ces réunions avaient pour objectifs :

- Assurer le déploiement du programme de conformité ;
- Assurer le suivi des plans d'actions liés aux risques de conformité identifiés lors de l'exercice de cartographie des risques ;
- Suivi du plan de communication du dispositif de conformité GBM et du Code de Conduite ;
- Suivi et actualisation du plan de formation des salariés en fonction de leur exposition ;
- Faire un point sur les signalements reçus et traités et s'aligner sur les actions à entreprendre ;
- Compléter et valider le reporting conformité soumis au Comité Ethique Pôle Groupe tous les semestres ;
- Organiser des événements et points conformité afin d'approfondir les connaissances des salariés en matière du code de conduite.

### 2. Objectifs du Comité Ethique pour l'exercice 2024

- Continuer à faire connaître et adhérer les collaborateurs au programme conformité GBM ;
- Évaluer l'efficacité du programme de conformité et le faire évoluer en fonction du besoin ;
- Promouvoir une culture organisationnelle qui encourage la conduite éthique et l'engagement envers la conformité ;
- Sensibiliser d'avantage les collaborateurs au code de conduite, notamment la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, le respect des collaborateurs et la confidentialité ;
- Améliorer une culture de prise de parole et encourager les collaborateurs à se rapprocher des référents éthiques et/ou utiliser la plateforme de signalement pour chaque comportement ou incident qui est susceptible de constituer une violation au code de conduite.

## C. TRAVAUX EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIETAL & ENVIRONNEMENTALE (RSE)

L'activité industrielle du Groupe des Boissons du Maroc, toutes branches confondues, est intimement liée aux régions et aux produits de la terre (orge/malt, houblon, olive, eau, raisin).

L'approche RSE de SBM est celle d'un groupe résolument engagé et responsable envers son environnement et envers tous les intervenants de la chaîne de valeur de son écosystème, dans la mesure où SBM valorise les produits de la terre, mais a surtout pour responsabilité, de les préserver pour les générations futures.

SBM a adopté depuis 2012 une politique RSE orientée vers l'amélioration continue de la qualité, le développement durable et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Le déploiement de cette stratégie trouve ses fondements dans le soutien de toutes initiatives et actions locales dans l'objectif de réduire ses impacts négatifs sur l'environnement et favoriser le développement durable, de développer les territoires sur lesquels SBM intervient et enfin, de faire respecter ses principes éthiques vis-à-vis de ses collaborateurs et de ses partenaires.

### 1. Ressources humaines

Consciente de la richesse que constitue son capital humain, la Société des Boissons du Maroc veille à instaurer un climat social sain, favorisant l'épanouissant des collaborateurs, garantissant leur sécurité et préservant leur santé.

#### a) Santé et sécurité des salariés

La Société des Boissons du Maroc offre un accompagnement personnalisé à ses employés pour assurer le respect des règles de sécurité et prévenir les accidents. En 2023, vingt-neuf sessions de formation ont été organisées pour renforcer la protection des travailleurs. En plus des efforts constants de l'entreprise pour promouvoir une culture de vigilance et de prévention des accidents ; notamment en utilisant des affichages et en appliquant des mesures strictes concernant le port des équipements de protection individuelle (EPI).

#### b) Formation et développement des compétences

SBM a maintenu son programme de développement des compétences pour tous ses employés, couvrant des sujets tels que la production, la gestion d'équipe, la communication, la qualité, la sécurité, l'éthique et la conformité. Une évaluation des compétences et une enquête ont été menées avant la mise en place du plan pour identifier les besoins de formation des employés. 82% des employés ont participé aux formations proposées, avec une moyenne de 2,5 jours de formation par personne.

#### c) Amélioration du dialogue social

La Société des Boissons du Maroc valorise les bonnes pratiques de dialogue social en vue de renforcer ses relations avec ses partenaires sociaux. Elle a ainsi mis en place une démarche structurée pour un dialogue social régulier avec les représentants des employés, dans l'optique d'une relation consolidée.

### 2. Environnement

- SBM a mis en place un dispositif de récupération du CO2 produit lors de la fermentation du moût et est capable de récupérer, stocker et vendre environ 200 tonnes de CO2 annuellement ;
- En 2023, 100 millions de bouteilles ont été réintégrées et réutilisées dans le circuit de production grâce à la démarche efficace de consignation des bouteilles de bière en verre, des casiers et des palettes en bois ;
- SBM a recyclé plus de 35 000 casiers et 2 310 000 bouteilles en 2023 en effectuant un broyage des casiers et bouteilles non conformes aux standards de qualité.

### 3. Engagement sociétal

- La Société des Boissons du Maroc s'engage dans des initiatives sociétales pour le développement durable :
  - Signature d'une convention avec une école de deuxième chance pour la lutte contre le décrochage scolaire ;
  - La distribution de 600 paniers alimentaires pour aider les familles défavorisées de Casablanca et Bensmim pendant le mois de Ramadan 2023.
- Solidarité Communautaire et Aide Humanitaire :
  - Action mécénat en réponse au séisme d'Al-Haouz, en septembre 2023 via un don de 1.5 MDH sous forme de 200 Tentes, 1600 Palettes en bois, 1000 Couettes, 250 lampes solaires, 1000 Matelas, 500 Sac de Couchage et enfin, le don d'une ambulance afin de renforcer les équipes nationales de secours aux populations touchées.
- Due-diligence de nos fournisseurs et partenaires :
  - Dans un souci de consommation responsable, le choix des fournisseurs sur des critères définis est l'une des valeurs fortes de SBM. Nous nous devons de faire le choix de fournisseurs pouvant nous garantir leurs engagements dans des politiques environnementales et sociales responsables. Les réponses qu'ils nous fournissent dans le questionnaire de due diligence qui leur est envoyé de manière systématique est une aide dans leur référencement.
  - Audit RSE de Cinq Fournisseurs en 2023, dans le but de vérifier la véracité de leurs engagements qui sont primordiaux pour le Groupe.
  - La signature de l'engagement éthique et RSE est indispensable. Il est une garantie des bonnes pratiques de la part des parties prenantes. C'est aussi un moyen d'engager les partenaires sur des valeurs communes et ainsi créer une véritable résonance dans notre démarche engagée.

#### 4. Objectifs pour l'exercice 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Vigilance et en réponse aux risques RSE identifiés lors de la campagne de cartographie des risques, un atelier a été organisé en décembre 2023 par le Comité RSE et à l'issue duquel un plan d'action pour l'année 2024 a été arrêté :

- Vulgarisation de la RSE au sein de GBM
- Établissement et application d'une procédure RSE
- Finalisation des actions du plan de vigilance
- Coordination efficace avec la nouvelle équipe RSE Groupe
- Conformité avec la norme ISO 26000 ou équivalent.

## X. AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

### MANDATS D'ADMINISTRATEURS

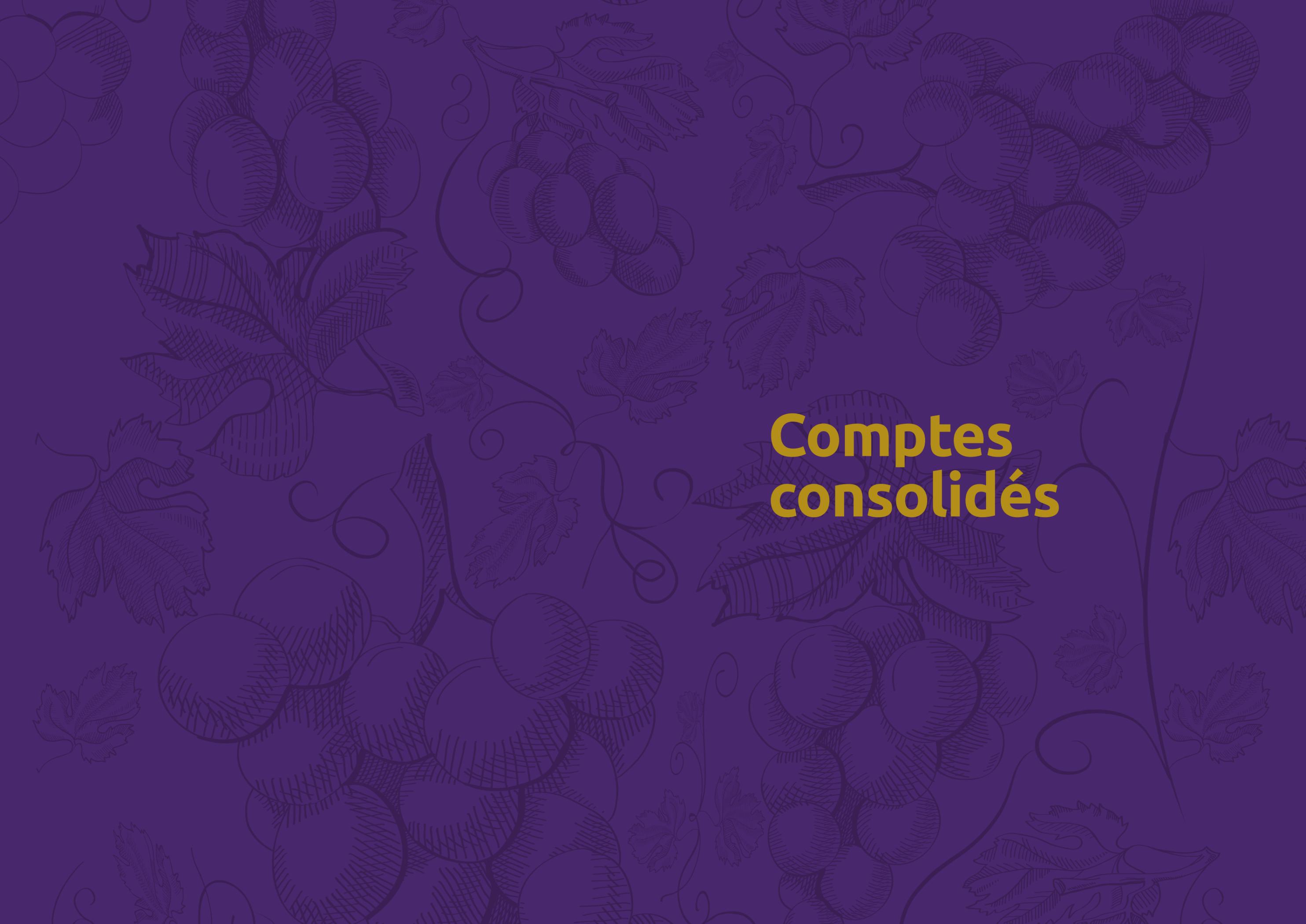
Les mandats d'Administrateur de Messieurs Michel PALU, Jean-Claude PALU, Guy DE CLERCQ, Gregory CLERC, Reza Nouri Esfandiari, Madame Laurence DEQUATRE et de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites (CIMR) venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative aux Sociétés anonymes votre/vos Commissaire(s) aux Comptes va/vont vous présenter son/leur rapport spécial au titre de l'exercice 2023. Vous aurez à approuver les termes et conclusions de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux.

Le Conseil d'Administration remercie tout le personnel de la Société pour son travail, sa motivation et son dévouement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**



# Comptes consolidés

# Comptes consolidés

## — au 31 décembre 2023

<b>BILAN ACTIF</b> (en milliers de dirhams)		
<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>874 042</b>	<b>877 027</b>
Immobilisations incorporelles	34 640	44 818
Immobilisations corporelles	670 131	662 652
Immobilisations financières	2 453	3 117
Écarts d'acquisition	54 593	66 267
Impôts différés - Actif	112 225	100 173
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 910 773</b>	<b>1 661 996</b>
Stocks et en cours	438 789	396 891
Créances d'exploitation	380 098	304 042
Créances diverses	68 337	84 823
Titres et valeurs de placements	1 023 549	876 240
<b>TRÉSORERIE - ACTIF</b>	<b>145 886</b>	<b>51 231</b>
<b>TOTAL - ACTIF</b>	<b>2 930 701</b>	<b>2 590 254</b>

<b>BILAN PASSIF</b> (en milliers de dirhams)		
<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>1 953 874</b>	<b>1 759 097</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 779 894</b>	<b>1 562 682</b>
Capital	282 965	282 965
Réserves consolidées	835 147	851 685
Résultat net de l'exercice	637 250	398 749
Intérêts minoritaires	24 532	29 283
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>171 768</b>	<b>193 518</b>
<b>Dettes de financement</b>	<b>2 212</b>	<b>2 897</b>
<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>754 464</b>	<b>756 058</b>
Dettes d'exploitation	341 747	367 833
Dettes diverses	372 638	355 968
Autres provisions	40 079	32 257
<b>TRÉSORERIE - PASSIF</b>	<b>222 363</b>	<b>75 099</b>
<b>TOTAL - PASSIF</b>	<b>2 930 701</b>	<b>2 590 254</b>

<b>COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)</b>		
(en milliers de dirhams)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 940 368</b>	<b>2 907 830</b>
Ventes de marchandises	305 781	451 354
Ventes de biens et services	2 616 057	2 458 606
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 921 838</b>	<b>2 909 960</b>
Variation des stocks et autres produits	18 530	-2 130
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 343 522</b>	<b>2 260 489</b>
Achats revendus et consommés	631 636	619 155
Impôts et taxes	998 285	944 087
Charges de personnel	187 107	197 206
Autres charges d'exploitation	357 780	341 613
Dotations d'exploitation	168 714	158 428
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>596 846</b>	<b>647 341</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>24 083</b>	<b>7 762</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>620 929</b>	<b>655 103</b>
<b>RÉSULTAT NON COURANT</b>	<b>253 022</b>	<b>-35 335</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>873 951</b>	<b>619 768</b>
Impôts sur les résultats	225 726	200 774
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	11 675	15 528
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>636 550</b>	<b>403 466</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>637 250</b>	<b>398 749</b>
Intérêts minoritaires	-700	4 717

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
(en milliers de dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>636 550</b>	<b>403 466</b>
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations d'exploitation	104 246	123 084
Variation des impôts différés	(11 447)	(7 736)
Plus-values de cessions, nettes d'impôt	(160 917)	(3 466)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
<b>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>568 432</b>	<b>515 347</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>(103 058)</b>	<b>48 681</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)</b>	<b>465 374</b>	<b>564 028</b>
Acquisition d'immobilisations	(26 375)	(70 813)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	331 048	14 642
Incidence des variations de périmètre	-259 666	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)</b>	<b>45 007</b>	<b>(56 171)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(411 715)	(319 756)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(4 050)	(4 050)
Diminution des immobilisations financières	768	2 359
Diminution des dettes de financement	(685)	(685)
Subvention d'investissements		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)</b>	<b>(415 681)</b>	<b>(322 132)</b>
<b>Variation de la Trésorerie (I+II+III)</b>	<b>94 700</b>	<b>185 725</b>
Trésorerie d'ouverture	852 372	666 647
Variation de la trésorerie	94 700	185 725
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>947 072</b>	<b>852 372</b>

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES								
(en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'autocontrôle	Réserves consolidées	Résultat net Part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>AU 1ER JANVIER 2022</b>	<b>282 965</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 171 443</b>		<b>1 454 408</b>	<b>28 614</b>	<b>1 483 022</b>
Variation de capital	-					-		-
Dividendes distribués				-319 756		-319 756	-4 050	-323 806
Titres d'autocontrôle						-		0
Variation de périmètre						-		0
Résultat de l'exercice					398 749	398 749	4 717	403 466
Écarts de conversion						-		0
Autres variations						-		0
<b>Au 31 DECEMBRE 2022</b>	<b>282 965</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>851 687</b>	<b>398 749</b>	<b>1 533 401</b>	<b>29 281</b>	<b>1 562 682</b>
<b>AU 1ER JANVIER 2023</b>	<b>282 965</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 250 436</b>		<b>1 533 401</b>	<b>29 281</b>	<b>1 562 682</b>
Variation de capital	0					-		-
Dividendes distribués				-411 715		-411 715	-4 050	-415 765
Titres d'autocontrôle						-		-
Variation de périmètre						0		0
Résultat de l'exercice					637 250	637 250	-700	636 550
Écarts de conversion						-		-
Autres variations				-3 577		-3 577		-3 577
<b>Au 31 DECEMBRE 2023</b>	<b>282 965</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>835 144</b>	<b>637 250</b>	<b>1 755 359</b>	<b>24 531</b>	<b>1 779 890</b>

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

Dénomination	Capital social en milliers de DH	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Boissons du Maroc (SBM)	282.965	100,00%	Société consolidante
Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCN)	117.354	65,00%	Intégration globale
La Clé des Champs	18.000	50,00%	Intégration globale
ASAO	200	100,00%	Intégration globale
Maropac	5.500	100,00%	Intégration globale
CMAR	77.771	100,00%	Intégration globale

\* Euro Africaine des Eaux est comprise dans le périmètre de consolidation du Groupe en 2022 à hauteur de 100% consolidée en intégration globale, a été déconsolidée en Juillet 2023 suite à sa cession.

### Faits marquants de l'exercice :

La résilience de l'économie marocaine face aux crises mondiales depuis 2020 se confirme à travers sa croissance continue. Après une reprise rapide en 2021 avec une croissance de +7,9% qui permettait d'effacer la récession de l'année précédente, l'année 2022 a enregistré une évolution de +1,3%. Cette progression a été impactée par un secteur agricole, encore fortement affecté par le déficit pluviométrique. Pour l'année 2023 et selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP), l'économie nationale devrait enregistrer une croissance de 3,3% en variation annuelle. Cette croissance serait soutenue par une croissance de 9,0% dans le secteur primaire et de 1,9% dans le secteur secondaire. Cette accélération de la croissance est attribuée à un rétablissement progressif de la demande intérieure, stimulée par divers facteurs tels que l'amélioration de la confiance des consommateurs, les politiques gouvernementales de relance économique et les investissements dans des projets d'infrastructure.

Les répercussions du contexte géopolitique en Europe, en lien avec la guerre en Ukraine, continuent d'alimenter la hausse des prix des matières premières à l'échelle internationale. Ces tensions se sont également fait ressentir au niveau national. L'année 2023 a ainsi été marquée par une augmentation des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers, entraînant une inflation dépassant les 6% à la fin de décembre 2023 sur une période de 12 mois, toujours selon les données du Haut-Commissariat au Plan (HCP).

La campagne agricole 2022-2023 au Maroc a été marquée par des conditions météorologiques très contrastées, avec un cumul pluviométrique national de 247 mm enregistré jusqu'au 20 juillet 2023. Cette quantité représente une baisse de 32% par rapport à une campagne normale où l'on aurait attendu 362 mm de précipitations. Malgré ces conditions météorologiques difficiles, la production céréalière, selon les données du ministère de l'Agriculture pour la même campagne, aurait atteint 55 millions de quintaux, en nette hausse par rapport aux 34 millions de quintaux de la campagne précédente.

Aussi, durant l'année 2023, le secteur hôtelier et touristique au Maroc a connu une réussite remarquable malgré les défis imprévus tels que le dramatique séisme d'Al Haouz. L'année a été marquée par une capacité du secteur touristique à rebondir face à ces circonstances difficiles, mettant en lumière sa résilience et son adaptabilité. Les chiffres reflètent cette vitalité renouvelée, avec une augmentation significative des arrivées touristiques atteignant 14,5 millions de visiteurs pour l'année 2023. Ce chiffre

dépasse même le record précédent de 12,9 millions de touristes en 2019 et enregistre une croissance de +34% par rapport aux arrivées de l'année 2022. Cette performance témoigne d'une croissance continue et d'une popularité croissante de la destination Maroc sur la scène internationale.

L'année 2023 se caractérise aussi par l'augmentation du taux d'imposition des Sociétés à 32% versus 31% précédemment, pour toutes les sociétés du Groupe dont le bénéfice net fiscal est supérieur ou égal à 100 MDH. Il est également à noter que la Loi de Finance, au titre de l'exercice 2023, prévoit également une augmentation graduelle de ce taux d'imposition jusqu'à atteindre le taux de 35% courant de l'exercice 2026. A cela s'ajoute aussi, depuis l'exercice 2022, l'entrée en vigueur du nouveau taux d'imposition de la contribution sociale à la solidarité qui est passé de 3,5% à 5%.

Aussi, courant juin 2023, dans le cadre de la cession de son activité « Eau minérale », la Société des Boissons du Maroc a annoncé la réalisation de la vente de son fonds de commerce lié à l'activité de distribution « Eau minérale » à sa filiale Euro Africaine des Eaux (EAE).

Enfin, la Société des Boissons du Maroc a annoncé, en date du 10 juillet 2023, la réalisation définitive de la cession de l'intégralité des actions de la société Euro Africaine des Eaux (EAE) à la société Distra du Groupe Mutandis marquant ainsi un changement de périmètre de consolidation sur cet exercice 2023.

#### Sur le plan commercial, l'année 2023, se caractérise par :

L'ouverture totale des bars, restaurants, cabarets et la reprise totale de l'activité hôtelière avec un impact favorable sur les volumes de ventes de l'activité Bière qui progresse de près de 2,9% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette activité enregistre une très bonne performance sur le marché local avec une évolution positive de 5,1%. A noter que cette croissance a été fortement ralentie, par la diminution de volume enregistrée sur le canal Export, de près de -52% comparée à la même période de l'exercice précédent.

L'activité Vins enregistre une solide performance de près de 17% par rapport à la même période de l'exercice 2022. Cette évolution favorable affecte essentiellement sur le segment des ventes en vrac vers l'Export avec une évolution de près de 45% comparée à la même période de l'exercice 2022. Le marché des vins locaux quant à lui régresse de près de 9% ; résultat de l'impact de la baisse du pouvoir d'achat observée dans les différents points de ventes.

L'activité Nicolas enregistre une stagnation de son chiffre d'affaires avec un léger recul de -0,2%. Cette baisse est directement liée à la réouverture totale

des bars et restaurants qui a rééquilibré les habitudes de consommation en faveur d'une consommation sur place plutôt qu'à emporter. De plus, l'impact de la baisse du pouvoir d'achat se fait ressentir sur le niveau du ticket de vente moyen.

L'activité Eau minérale enregistre un recul significatif de ses volumes de ventes de presque 66% par rapport à 2022. Cette chute s'explique principalement par l'absence totale de ventes de volumes eaux sur la deuxième partie de l'année 2023. Pour rappel, la cession définitive de cette activité a été actée le 27 juin 2023.

Sur le plan opérationnel, la Société des Boissons du Maroc a poursuivi son programme d'investissements tout au long de l'exercice 2023. La priorité a été donnée à la modernisation de ses unités de production et à l'amélioration des processus relatifs à la sécurité alimentaire et environnementale. Notamment, il convient de mentionner l'achèvement de la construction de la station de traitement des eaux usées (STEP) au niveau de l'usine de Tit Mellil, la finalisation du projet de l'automatisation de la salle de brassage, les mises à niveau des systèmes de production de froid et de gestion de l'eau, le programme de renouvellement annuel du parc d'emballages, ainsi que le lancement du programme de plantation de vignes et d'oliviers pour la période 2023-2025.

Dans ce contexte, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 2 921,8 MDH sur l'exercice 2023. Il s'affiche en progression de 0,4% par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 12,2 MDH. Le résultat d'exploitation enregistre une baisse de -50,5 MDH pour s'établir à 596,8 MDH en recul de -7,8 %. Le résultat net part entreprise s'affiche à 637,8 MDH en forte croissance de 239,1 MDH par rapport à notre précédent exercice.

## 1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

### 1.1 Principes et méthodes de consolidation

#### (a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce

directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

#### (b) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

#### (c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

## 1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

#### (a) Immobilisations en non-valeurs

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

#### (b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

#### (c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant

le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée de vie
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes)	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel publicitaire	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations	10 ans

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

#### (d) Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

#### (e) Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

#### (f) Créances

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

**Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :**

Plus de 360 jours	100%
Plus de 180 jours	80%

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

#### (g) Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

#### (h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

#### (i) Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

## 2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDÉS

### 2.1 Capitaux propres consolidés - part Groupe

(Exprimés en millions de Dirhams)	2023	2022
Capitaux propres au début de l'exercice	1 533,4	1 454,4
Dividendes versés	(411,7)	(319,7)
Autres Variations	(3,5)	(0,0)
Résultat de l'exercice – part du Groupe	637,2	398,7
Capitaux propres à la fin de l'exercice	1 755,4	1 533,4

### 2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

(Exprimées en millions de Dirhams)	2023		2022	
	Valeur Brute	Amort. & Provis.	Valeur nette	Valeur Nette
Immobilisations incorporelles	114,3	79,5	34,8	44,8
Immobilisations corporelles	2 046,7	1 376,5	670,2	662,7
	2 161,0	1 456,0	705,0	707,5

#### (a) Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

(Exprimée en millions de Dirhams)	2022	Var. Périmètre	Mouvements	Acquisitions	Cessions	2023
Immob. incorporelles	111,3			63,0	(60,0)	114,3
Immob. corporelles	2 113,2			153,8	(220,3)	2 046,7
	2 224,5	0,0	0,0	216,8	(280,3)	2 161,0

### 2.3 Écarts d'acquisition

(Exprimés en millions de Dirhams)	2023	2022
Écart d'acquisition sur SBM	63,5	72,5
Écart d'acquisition sur SVCM	5,0	7,6
Écart d'acquisition sur EAE	(2,3)	1,7
Dotations de l'exercice	(11,7)	(15,5)
<b>Écart d'acquisition net</b>	<b>54,5</b>	<b>66,3</b>

### 2.4 Immobilisations financières

(Exprimées en millions de Dirhams)	2023	2022
Prêts immobilisés	0,1	0,3
Autres immobilisations financières	2,7	2,8
	<b>2,8</b>	<b>3,1</b>

### 2.5 Intérêts minoritaires

(Exprimés en millions de Dirhams)	2023	2022
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	29,3	28,6
Dividendes versés	(4,0)	(4,0)
Intérêts minoritaires - Résultat de l'exercice	(0,7)	4,7
Autres variations	(0,0)	(0,0)
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	<b>24,6</b>	<b>29,3</b>

## 2.6 Provisions pour risques et charges

### a) Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

<i>(Exprimées en millions de Dirhams)</i>	2023	2022
Provisions durables pour risques et charges	152,4	174,8
Autres provisions pour risques et charges	40,0	32,3

### b) Provisions pour impôts différés

<i>(Exprimées en millions de Dirhams)</i>	2023	2022
Provision pour impôts différés	19,3	18,7

## 2.7 Créances d'exploitation et créances diverses

<i>(Exprimées en millions de Dirhams)</i>	2023	2022
Créances d'exploitation	434,7	342,3
Provisions pour dépréciation	(54,6)	(38,2)
Créances d'exploitation	380,1	304,1
Créances diverses	73,2	86,7
Provisions pour dépréciation	(4,9)	(1,9)
Créances diverses	68,3	84,8

## 2.8 Impôts sur les bénéfices

<i>(Exprimés en millions de Dirhams)</i>	2023	2022
Impôts courants	237,1	208,5
Impôts différés	(11,4)	(7,7)
	225,7	200,8

## 2.9 Engagements financiers hors bilan

- ▶ SBM a donné au 31 décembre 2023 des avals et cautions qui se chiffrent à DHS 88,13 millions.
- ▶ Également la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 12,1 millions sur l'exercice 2023.
- ▶ La société Cépages Marocains Réunis a donné des cautions douanières pour un montant 0,5 millions sur l'exercice 2023.

## 2.10 Résultat non courant

<i>(Exprimés en millions de Dirhams)</i>	2023	2022
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	236,6	5,0
Dotations nettes des reprises de provisions	9,8	4,4
Autres produits/charges non courants nets	6,6	(44,7)
	(253,0)	(35,3)

## 2.11 Chiffre d'affaires par société

<i>(Exprimés en millions de Dirhams)</i>	2023	2022
SBM	2 657,6	2 659,3
SVCM	113,4	99,8
LA CLÉ DES CHAMPS	150,2	150,4
EAE	0,0	0,1
CMAR	0,6	0,3
	2 921,8	2 909,9

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de consolidation
SBM	100,00%	100,00%	Société mère.
MAROPAC	100,00%	100,00%	I.G.
LA CLÉ DES CHAMPS	50,00%	50,00%	I.G.
SVCM	100,00%	100,00%	I.G.
ASAO	100,00%	100,00%	I.G.
CMAR	100,00%	100,00%	I.G.

Euro Africaine Des Eaux est comprise dans le périmètre de consolidation du Groupe en 2022 à hauteur de 100% et consolidée en intégration globale, a été déconsolidée en juillet 2023 suite à sa Cession.

Méthodes de consolidation :

I.G. : Intégration globale

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AUX opérations RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

- ▶ Convention d'assistance - MDI / SBM
- ▶ Contrat de cession partielle de fonds de commerce - SBM / EAE
- ▶ Contrat de coopération commerciale et logistique - CDC / SBM.
- ▶ Convention de gestion de trésorerie Intra-groupe entre MDI, SBM et ses filiales (EAE, CDC, SVCM et Maropac)
- ▶ Convention d'assistance entre SBM et CMAR
- ▶ Convention de licence de marque Perlforth entre SBM et BGI Trade Mark
- ▶ Convention d'émission d'obligations entre SBM et CMAR
- ▶ Conventions d'assistance générale entre SBM /SVCM/ CDC/EAE
- ▶ Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre SBM et la société ICUBE
- ▶ Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre SBM et la société Bev IT
- ▶ Convention de rémunération de garantie entre MDI et SBM
- ▶ Conventions de bail entre SBM / CDC Magasin Casablanca : le contrat prévoit la location de SBM a CDC d'un magasin Nicolas à Casablanca ;
- ▶ Conventions de bail entre SBM / CDC à CDC Magasin Rabat : contrat établi en novembre 2007 prévoit la location de SBM a CDC d'un magasin Nicolas Rabat ;
- ▶ Conventions de bail entre SBM / CDC Magasin Marrakech : contrat établi en décembre 2009 ; un avenant a été signé le 27 mai 2019 prévoit une modification du loyer ;
- ▶ Conventions de concession de licences de marques Heineken avec SBM
- ▶ Convention d'assistance générale de MDI en profit SBM
- ▶ Convention de ventes des vins Nicolas entre SBM et CDC (convention non écrite)
- ▶ Convention de mise à disposition du personnel entre SBM et CDC (convention non écrite)
- ▶ Convention de ventes des produits «eaux» entre EAE et SBM (convention non écrite)
- ▶ Convention de ventes des produits «vins» entre SVCM et SBM (convention non écrite)
- ▶ Contrat de prestation de service par SBM à ICUBE

## 5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

RAS.

## 6. EFFECTIF

L'effectif à fin 2023 est de 756 personnes contre 1056 en 2022.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

### OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société des Boissons du Maroc et de ses filiales (Groupe SBM), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 779 894 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 636 550 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

#### 1-Provision pour avantages aux personnels

##### •Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel liés à ces engagements s'élève à 134 MMAD au 31 décembre 2023.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués sur la base d'une méthode actuarielle rétrospective telle qu'admise par la norme IAS 19 révisée.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

##### •Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- ▶ Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- ▶ Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- ▶ Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- ▶ Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçues au 31 décembre 2023.

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

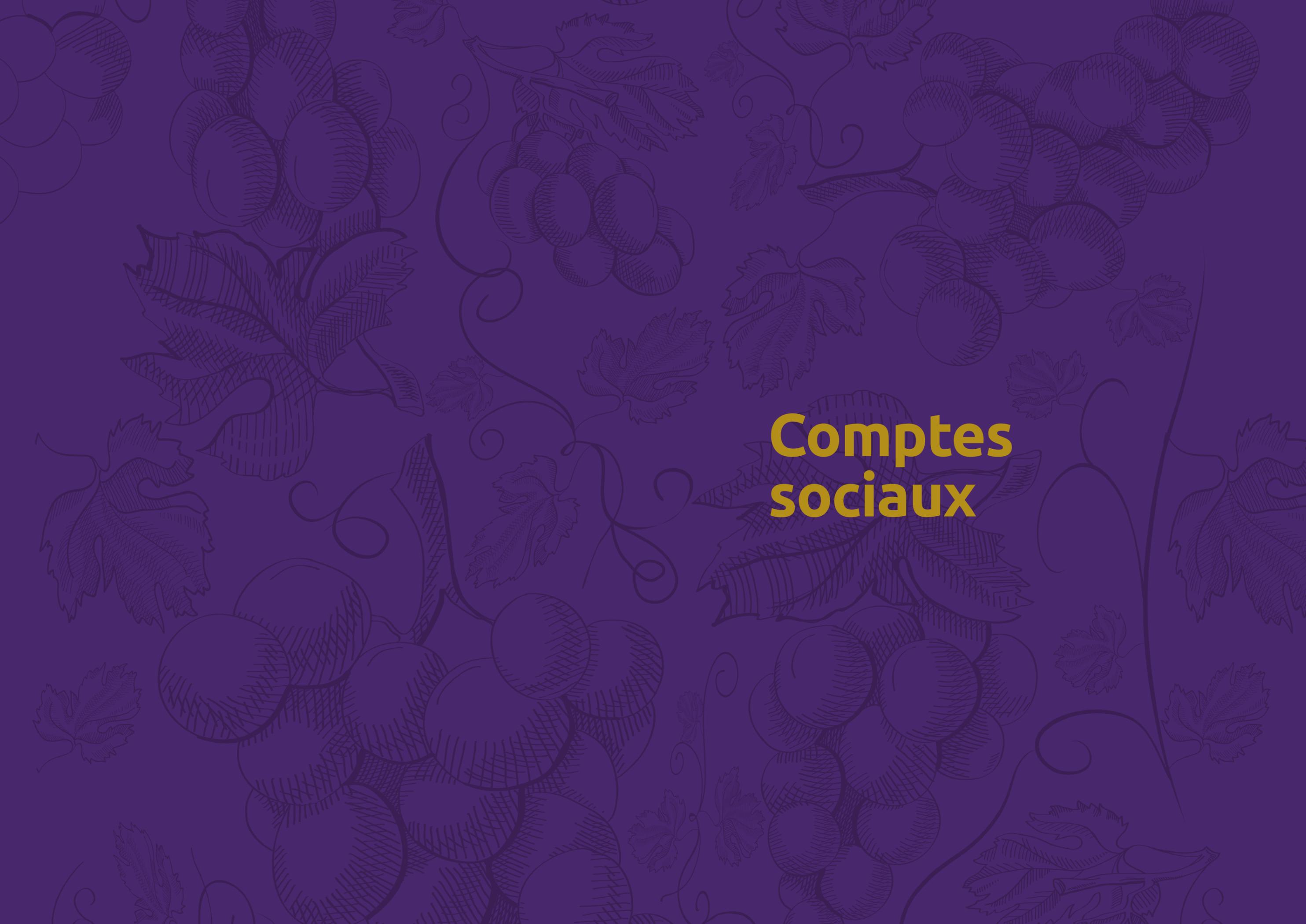
### RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ▶ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- ▶ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ▶ nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



# Comptes sociaux

# Comptes sociaux

## — au 31 décembre 2023

BILAN ACTIF		Exercice du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023			
ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
<b>Immobilisations en non valeurs (A)</b>	<b>35 807 724,44</b>	<b>34 827 978,09</b>	<b>979 746,35</b>	<b>187 054,80</b>	
Frais préliminaires	13 189 528,00	13 189 528,00	-	-	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 618 196,44	21 638 450,09	979 746,35	187 054,80	
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	
<b>Immobilisations incorporelles (B)</b>	<b>730 550 789,36</b>	<b>78 060 917,84</b>	<b>652 489 871,52</b>	<b>663 671 918,88</b>	
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	87 536 265,53	56 839 906,26	30 696 359,27	42 417 906,63	
Fonds commercial	642 238 576,46	21 221 011,58	621 017 564,88	621 017 564,88	
Autres immobilisations incorporelles	775 947,37	-	775 947,37	236 447,37	
<b>Immobilisations corporelles (C)</b>	<b>1 533 514 205,25</b>	<b>1 010 022 880,48</b>	<b>523 491 324,77</b>	<b>461 337 826,89</b>	
Terrains	179 199 720,30	-	179 199 720,30	167 108 120,30	
Constructions	341 414 283,35	246 349 019,38	95 065 263,97	90 862 524,89	
Installations techniques, matériel et outillage	770 563 403,81	631 854 074,38	138 709 329,43	140 387 127,69	
Matériel de transport	29 183 513,25	29 183 513,25	-	171 250,00	
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	64 374 386,15	52 382 053,96	11 992 332,19	11 372 068,98	
Autres immobilisations corporelles	52 130 930,97	42 254 514,45	9 876 416,52	7 566 867,22	
Immobilisations corporelles en cours	96 647 967,42	7 999 705,06	88 648 262,36	43 869 867,81	
<b>Immobilisations financières (D)</b>	<b>416 126 503,87</b>	<b>26 075 685,87</b>	<b>390 050 818,00</b>	<b>553 186 451,15</b>	
Prêts immobilisés	84 720,59	-	84 720,59	514 958,86	
Autres créances financières	31 729 925,28	367 892,64	31 362 032,64	31 742 925,28	
Titres de participation	384 311 858,00	25 707 793,23	358 604 064,77	520 928 567,01	
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
<b>Écart de conversion - Actif (E)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-	
Augmentation des dettes financières	-	-	0,00	-	
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>2 715 999 222,92</b>	<b>1 148 987 462,28</b>	<b>1 567 011 760,64</b>	<b>1 678 383 251,72</b>	
<b>Stocks (F)</b>	<b>324 348 470,31</b>	<b>51 277 711,90</b>	<b>273 070 758,41</b>	<b>259 359 493,32</b>	
Marchandises	29 243 208,39	1 877 349,87	27 365 858,52	33 332 608,99	
Matières et fournitures consommables	177 418 972,87	42 406 171,08	135 012 801,79	153 788 104,61	
Produits en cours	16 447 131,20	-	16 447 131,20	13 522 051,72	
Produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-	
Produits finis	101 239 157,85	6 994 190,95	94 244 966,90	58 716 728,00	
<b>Créances de l'actif circulant (G)</b>	<b>472 045 742,35</b>	<b>57 230 648,13</b>	<b>414 815 094,22</b>	<b>355 455 640,42</b>	
Fournisseurs débiteurs, avances & comptes	1 221 930,86	777 153,00	444 777,86	10 370 134,42	
Clients et comptes rattachés	438 485 240,53	52 639 651,39	385 845 589,14	295 988 003,75	
Personnel	3 344 457,81	803 532,46	2 540 925,35	2 260 606,17	
État	24 921 236,81	2 483 670,65	22 437 566,16	33 918 330,33	
Comptes d'associés	-	-	-	-	
Autres débiteurs	3 181 203,83	526 640,63	2 654 563,20	12 169 973,81	
Comptes de régularisation actif	891 672,51	-	891 672,51	748 591,94	
<b>Titres et valeurs de placement (H)</b>	<b>976 763 000,84</b>	<b>-</b>	<b>976 763 000,84</b>	<b>710 491 555,20</b>	
<b>Écarts de conversion-Actif (I) (éléments circulants)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>1 773 157 213,50</b>	<b>108 508 360,03</b>	<b>1 664 648 853,47</b>	<b>1 325 306 688,94</b>	
<b>TRÉSORERIE ACTIF</b>	<b>133 781 418,40</b>	<b>-</b>	<b>133 781 418,40</b>	<b>29 062 704,06</b>	
Chèques & valeurs à encaisser	-	-	-	-	
Banques, trésorerie générale & ccp débiteurs	129 881 041,41	-	129 881 041,41	24 216 609,38	
Caisses, régies d'avances & accreditifs	3 900 376,99	-	3 900 376,99	4 846 094,68	
<b>TOTAL III</b>	<b>133 781 418,40</b>	<b>-</b>	<b>133 781 418,40</b>	<b>29 062 704,06</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL I + II + III</b>	<b>4 622 937 854,82</b>	<b>1 257 495 822,31</b>	<b>3 365 442 032,51</b>	<b>3 032 752 644,72</b>	

BILAN PASSIF		Exercice du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	
PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
		<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital social ou personnel ( 1)		282 965 300,00	282 965 300,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		-	-
Capital appelé		-	-
Dont versé		-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport		586 604 510,11	586 604 510,11
Écarts de réévaluation		-	-
Réserve légale		28 296 530,00	28 296 530,00
Autres réserves		803 560 919,39	803 560 919,39
Report à nouveau ( 2)		843 310,43	2 816 014,22
Résultats nets en instance d'affectation ( 2)		-	-
Résultat net de l'exercice ( 2)		641 929 421,21	409 741 807,71
<b>Total des capitaux propres (A)</b>		<b>2 344 199 991,14</b>	<b>2 113 985 081,43</b>
<b>Capitaux propres assimilés (B)</b>		<b>289 809,43</b>	<b>475 905,86</b>
Subventions d'investissement		289 809,43	475 905,86
Provisions pour amortissement dérogo- toires		-	-
Provisions réglementées		-	-
<b>Dettes de financement (C)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts obligataires		-	-
Autres dettes de financement		-	-
<b>Provisions durables pour risques et charges (D)</b>		<b>136 250 375,58</b>	<b>156 288 634,31</b>
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		136 250 375,58	156 288 634,31
<b>Écart de conversion - Passif (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Augmentation des créances immobilisées		-	-
Diminution des dettes de financement		-	-
<b>TOTAL I ( A + B + C + D + E )</b>		<b>2 480 740 176,15</b>	<b>2 270 749 621,60</b>
<b>Dettes du passif circulant (F)</b>		<b>632 371 558,94</b>	<b>677 952 643,41</b>
Fournisseurs et comptes rattachés		246 293 533,80	328 761 903,58
Clients créditeurs , avances et acomptes		220 023 498,37	131 987 546,92
Personnel		30 961 256,35	26 569 366,34
Organismes sociaux		7 055 880,19	7 410 791,59
État		75 723 952,21	137 013 016,05
Comptes d'associés		17 565 946,50	17 272 482,00
Autres créanciers		28 688 184,81	22 857 172,88
Comptes de régularisation - passif		6 059 306,71	6 080 364,05
<b>Autres provisions pour risques et charges (G)</b>		<b>34 254 664,35</b>	<b>29 700 000,01</b>
<b>Écarts de conversion Passif ( éléments circulants ) (H)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL II ( F + G + H )</b>		<b>666 626 223,29</b>	<b>707 652 643,42</b>
<b>TRÉSORERIE PASSIF</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Crédits d'escompte		-	-
Crédits de trésorerie		-	-
Banques (solde créditeur)		218 075 633,07	54 350 379,70
<b>TOTAL III</b>		<b>218 075 633,07</b>	<b>54 350 379,70</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL ( I + II + III )</b>		<b>3 365 442 032,51</b>	<b>3 032 752 644,72</b>

(1) Capital personnel débiteur.  
(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)		Exercice du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023			
NATURE	OPÉRATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3= 1 + 2	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4	
	PROPRES À L'EXERCICE (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS (2)			
<b>I Produits d'exploitation</b>					
Ventes de marchandises (en l'état)	200 145 996,49	-	200 145 996,49	334 584 314,52	
Ventes de biens et services produits	2 525 286 894,24	-15 721,87	2 525 271 172,37	2 383 820 824,24	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 725 432 890,73</b>	<b>-15 721,87</b>	<b>2 725 417 168,86</b>	<b>2 718 405 138,76</b>	
Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	-44 547 542,78	-	-44 547 542,78	-6 337 604,17	
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	-	
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	
Autres produits d'exploitation	-	45,04	45,04	-	
Reprises d'exploitation : transferts de charges	18 576 144,04	-	18 576 144,04	22 461 371,21	
<b>TOTAL I</b>	<b>2 699 461 491,99</b>	<b>-15 676,83</b>	<b>2 699 445 815,16</b>	<b>2 734 528 905,80</b>	
<b>II Charges d'exploitation</b>					
Achats revendus (2) de marchandises	151 692 222,50	-	151 692 222,50	255 084 445,74	
Achats consommés (2) de matières et fournitures	419 780 633,74	-258 458,23	420 039 091,97	413 172 532,48	
Autres charges externes	304 459 899,45	-3 218 593,72	301 241 305,73	291 422 052,30	
Impôts et taxes	979 222 682,23	149 088,92	979 371 771,15	901 143 140,29	
Charges du personnel	149 740 206,52	-	149 740 206,52	152 172 668,34	
Autres charges d'exploitation	5 200 000,08	41,87	5 200 041,95	5 200 000,08	
Dotations d'exploitation	134 946 071,76	-	134 946 071,76	119 575 733,69	
<b>TOTAL II</b>	<b>2 145 041 716,28</b>	<b>-2 811 004,70</b>	<b>2 142 230 711,58</b>	<b>2 137 770 572,92</b>	
<b>III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>557 215 103,58</b>	<b>596 758 332,88</b>	
<b>IV Produits financiers</b>					
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	31 537 984,00	-	31 537 984,00	44 957 047,50	
Gains de change	1 618 908,81	-	1 618 908,81	862 210,24	
Intérêts et autres produits financiers	22 403 180,22	4 794 561,18	27 197 741,40	12 116 450,30	
Reprises financières : transferts de charges	-	-	0,00	-	
<b>TOTAL IV</b>	<b>55 560 073,03</b>	<b>4 794 561,18</b>	<b>60 354 634,21</b>	<b>57 935 708,04</b>	
<b>V Charges financières</b>					
Charges d'intérêts	3 485 160,84	0,00	3 485 160,84	2 144 411,74	
Pertes de change	2 225 924,05	(0,01)	2 225 924,04	3 011 813,77	
Autres charges financières	11 023,79	-	11 023,79	-	
Dotations financières	70 811,66	0,00	70 811,66	24 691 256,60	
<b>TOTAL V</b>	<b>5 792 920,34</b>	<b>-0,01</b>	<b>5 792 920,33</b>	<b>29 847 482,11</b>	
<b>VI RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)</b>			<b>54 561 713,88</b>	<b>28 088 225,93</b>	
<b>VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)</b>			<b>611 776 817,46</b>	<b>624 846 558,81</b>	
<b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>					
Produits de cessions des immobilisations cédées	387 035 095,83	-	387 035 095,83	15 828 687,53	
Subvention d'équilibre	-	-	-	-	
Reprises sur subventions d'investissement	186 096,43	-	186 096,43	186 096,43	
Autres produits non courants	67 182 145,80	-	67 182 145,80	2 174 315,55	
Reprises non courantes : transferts de charges	38 457 989,37	-	38 457 989,37	31 342 653,48	
<b>TOTAL VIII</b>	<b>492 861 327,43</b>	<b>-</b>	<b>492 861 327,43</b>	<b>49 531 752,99</b>	
<b>IX CHARGES NON COURANTES</b>					
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	162 479 182,34	-	162 479 182,34	5 921 835,86	
Subventions accordées	-	-	-	-	
Autres charges non courantes	45 730 005,86	-	45 730 005,86	43 401 736,68	
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	27 398 133,48	-	27 398 133,48	27 665 348,55	
<b>TOTAL IX</b>	<b>235 607 321,68</b>	<b>-</b>	<b>235 607 321,68</b>	<b>76 988 921,09</b>	
<b>X RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)</b>			<b>257 254 005,75</b>	<b>-27 457 168,10</b>	
<b>XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+ ou - X)</b>			<b>869 030 823,21</b>	<b>597 389 390,71</b>	
<b>XII IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS</b>			<b>227 101 402,00</b>	<b>187 647 583,00</b>	
<b>XIII RÉSULTAT NET (XI - XII)</b>			<b>641 929 421,21</b>	<b>409 741 807,71</b>	
<b>XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)</b>			<b>3 252 661 776,80</b>	<b>2 841 996 366,83</b>	
<b>XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XIII)</b>			<b>2 610 732 355,59</b>	<b>2 432 254 559,12</b>	
<b>XVI RÉSULTAT NET (total produits - total charges)</b>			<b>641 929 421,21</b>	<b>409 741 807,71</b>	

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION ( E S G )		Exercice du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	
I TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS ( T F R )		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>1</b>	Ventes de marchandises (en l'état)	200 145 996,49	334 584 314,52
<b>2</b>	- Achats revendus de marchandise	151 692 222,50	255 084 445,74
<b>I</b>	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT	48 453 773,99	79 499 868,78
	+ PRODUCTION DE L' EXERCICE : (3 + 4 + 5)	2 480 723 629,59	2 377 483 220,07
<b>II</b>	<b>3</b> Ventes de biens et services produits	2 525 271 172,37	2 383 820 824,24
	<b>4</b> Variation de stocks de produits	-44 547 542,78	-6 337 604,17
	<b>5</b> Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-
	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : ( 6 + 7 )	721 280 397,70	704 594 584,78
<b>III</b>	<b>6</b> Achats consommés de matières et fournitures	420 039 091,97	413 172 532,48
	<b>7</b> Autres charges externes	301 241 305,73	291 422 052,30
<b>IV</b>	= <b>VALEUR AJOUTÉE : ( I + II + III )</b>	<b>1 807 897 005,88</b>	<b>1 752 388 504,07</b>
	<b>8</b> + Subventions d'exploitation	-	-
	<b>9</b> - Impôts et taxes	979 371 771,15	901 143 140,29
	<b>10</b> - Charges de personnel	149 740 206,52	152 172 668,34
<b>V</b>	= <b>ÉXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION ( E B E )</b>	<b>678 785 028,21</b>	<b>699 072 695,44</b>
	= <b>OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION ( I B E )</b>		
	<b>11</b> + Autres produits d'exploitation	45,04	-
	<b>12</b> - Autres charges d'exploitation	5 200 041,95	5 200 000,08
	<b>13</b> + Reprises d'exploitation, pas : transferts de charges	18 576 144,04	22 461 371,21
	<b>14</b> - Dotations d'exploitation	134 946 071,76	119 575 733,69
<b>VI</b>	= <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( + ou - )</b>	<b>557 215 103,58</b>	<b>596 758 332,88</b>
<b>VII</b>	+ <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>54 561 713,88</b>	<b>28 088 225,93</b>
<b>VIII</b>	= <b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>611 776 817,46</b>	<b>624 846 558,81</b>
<b>IX</b>	+ <b>RÉSULTAT NON COURANT ( + ou - )</b>	<b>257 254 005,75</b>	<b>-27 457 168,10</b>
	<b>15</b> - Impôts sur les résultats	227 101 402,00	187 647 583,00
<b>X</b>	= <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>641 929 421,21</b>	<b>409 741 807,71</b>
<b>II CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ( C A F ) - AUTOFINANCEMENT</b>			
	Résultat net de l'exercice		
<b>1</b>	* Bénéfice +	641 929 421,21	409 741 807,71
	* Perte -		
<b>2</b>	+ Dotations d'exploitation ( 1 )	86 475 400,52	90 999 909,17
<b>3</b>	+ Dotations financières ( 1 )	63 492,78	24 691 256,60
<b>4</b>	+ Dotations non courantes ( 1 )	5 830 841,86	5 244 056,68
<b>5</b>	- Reprises d'exploitation ( 2 )	-	-
<b>6</b>	- Reprises financières ( 2 )	-	-
<b>7</b>	- Reprises non courantes ( 2 )	24 644 085,80	18 418 224,91
<b>8</b>	- Produits des cessions d'immobilisations	387 035 095,83	15 828 687,53
<b>9</b>	+ Valeurs nettes d'amortissement des immo. cédées	162 479 182,34	5 921 835,86
<b>I</b>	= <b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ( C A F )</b>	<b>485 099 157,08</b>	<b>502 351 953,58</b>
	<b>10</b> - Distributions de bénéfices	411 714 511,50	319 750 789,00
<b>II</b>	= <b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>73 384 645,58</b>	<b>182 601 164,58</b>

(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)  
2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE		Exercice du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023			
I Synthèse des masses du bilan					
MASSES	Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variation (a-b)		
			Emplois	Ressources	
1 Financement permanent	2 480 740 176,15	2 270 749 621,60		209 990 554,55	
2 Moins actif immobilisé	1 567 011 760,64	1 678 383 251,72		111 371 491,08	
<b>3 = Fonds de roulement fonctionnel (1-2) (A)</b>	<b>913 728 415,51</b>	<b>592 366 369,88</b>		<b>321 362 045,63</b>	
4 Actif circulant	1 664 648 853,47	1 325 306 688,94	339 342 164,53		
5 Moins passif circulant	666 626 223,29	707 652 643,42	41 026 420,13		
<b>6 = Besoins de financement global (4-5) (B)</b>	<b>998 022 630,18</b>	<b>617 654 045,52</b>	<b>380 368 584,66</b>		
<b>7 = Trésorerie nette (actif-passif) (A - B)</b>	<b>(84 294 214,67)</b>	<b>(25 287 675,64)</b>		<b>59 006 539,03</b>	
II Emplois et Ressources					
	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT		
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES	
I RESSOURCES STABLES DE LA PÉRIODE					
<b>AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>73 384 645,58</b>		<b>182 601 164,58</b>	
Capacité d'autofinancement		485 099 157,08		502 351 953,58	
- Distribution de dividendes		411 714 511,50		319 750 789,00	
<b>CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>387 846 226,74</b>		<b>17 501 455,13</b>	
Cession d'immobilisations incorporelles		0,00		0,00	
Cession d'immobilisations corporelles		15 270 095,83		15 828 687,53	
Cession d'immobilisations financières		371 765 000,00		0,00	
Diminution des titres de participation		0,00		0,00	
Récupérations sur créances Immobilisées		811 130,91		1 672 767,60	
<b>AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES (C)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
Augmentations de capital, (apport)		0,00		0,00	
Subventions d'investissement		0,00		0,00	
<b>AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (nette des primes de remboursement) (D)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
<b>I TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>461 230 872,32</b>		<b>200 102 619,71</b>	
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE					
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>138 644 143,75</b>		<b>299 931 418,76</b>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	1 520 003,88		819 666,02		
Acquisition d'immobilisations corporelles	137 124 139,87		56 386 807,88		
Acquisition d'immobilisations financières	0,00		0,00		
Augmentation des créances immobilisées	0,00		20 000,00		
<b>REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>					
<b>REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>					
<b>EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>	<b>1 224 682,94</b>				
<b>II TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>139 868 826,69</b>		<b>57 226 473,90</b>		
<b>III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B F G)</b>	<b>380 368 584,66</b>		<b>163 694 945,54</b>		
<b>IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>59 006 539,03</b>		<b>20 818 799,73</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>520 237 411,35</b>	<b>520 237 411,35</b>	<b>220 921 419,44</b>	<b>220 921 419,44</b>	

ÉTAT DES DÉROGATIONS		
INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables	NÉANT	NÉANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT
ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT
DETAIL DES NON VALEURS		
COMPTE PRINCIPAL	INTITULÉ	MONTANT
211	Frais préliminaires	13 189 528,00
212	Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 618 196,44
	<b>TOTAL</b>	<b>35 807 724,44</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>34 583 041,50</b>	<b>1 224 682,94</b>						<b>35 807 724,44</b>
* Frais préliminaires	13 189 528,00							13 189 528,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 393 513,50	1 224 682,94						22 618 196,44
* Primes de remboursement obligations								0,00
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>729 030 785,48</b>	<b>1 520 003,88</b>						<b>730 550 789,36</b>
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	86 555 761,65	980 503,88						87 536 265,53
* Fonds commercial	642 238 576,46							642 238 576,46
* Autres immobilisations incorporelles	236 447,37	539 500,00						775 947,37
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 437 411 608,31</b>	<b>137 124 139,87</b>		<b>2 094 151,20</b>	<b>41 021 542,93</b>		<b>2 094 151,20</b>	<b>1 533 514 205,25</b>
* Terrains	167 108 120,30	12 091 600,00						179 199 720,30
* Constructions	326 572 595,92	14 758 451,80		83 235,63				341 414 283,35
* Installations techniques, matériel et outillage	728 691 198,23	54 112 652,08		886 487,34	13 126 933,84			770 563 403,81
* Matériel de transport	43 511 670,86			0,00	14 328 157,61			29 183 513,25
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	60 646 104,13	3 426 938,14		1 124 428,23	823 084,35			64 374 386,15
* Autres immobilisations corporelles	59 012 346,00	5 861 952,10			12 743 367,13			52 130 930,97
* Immobilisations corporelles en cours	51 869 572,87	46 872 545,75					2 094 151,20	96 647 967,42

## TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C P C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
MAROPAC	EMBALLAGE	5 500 000,00	100%	5 500 000,00	4 634 064,77	31/12/2023	4 634 064,77	-63 492,78	0,00
SOCIETE DE VINIFICATION ET DE COMMERCIALISATION DU MAROC	VINS	117 354 000,00	65,00%	171 411 858,00	146 770 000,00	31/12/2023	204 202 100,79	20 954 127,61	6 102 984,00
CMAR	Agriculture	77 771 400,00	100%	197 200 000,00	197 200 000,00	31/12/2023	81 693 141,38	-21 117 234,72	0,00
LA CLE DES CHAMPS	VINS	18 000 000,00	50%	10 000 000,00	10 000 000,00	31/12/2023	46 711 035,81	46 470,69	4 050 000,00
ASAO		200 000,00	100%	200 000,00	0,00	31/12/2023	93 790,26	-8 690,00	0,00
<b>TOTAL</b>				<b>384 311 858,00</b>	<b>358 604 064,77</b>		<b>337 334 133,01</b>	<b>-188 819,20</b>	<b>10 152 984,00</b>

## TABLEAU DES PROVISIONS

Nature	Montant début d'exercice	Dotations			Reprises			Montant fin d'exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	39 103 000,27	0,00	63 492,78	4 233 623,62	0,00	0,00	2 822 512,40	40 577 604,27
2 Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Provisions durables pour risques et charges	156 288 634,31	0,00	0,00	1 597 218,24	0,00	0,00	21 635 476,97	136 250 375,58
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>195 391 634,58</b>	<b>0,00</b>	<b>63 492,78</b>	<b>5 830 841,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 457 989,37</b>	<b>176 827 979,85</b>
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant ( hors trésorerie )	59 436 648,30	48 470 671,24	0,00	3 019 946,16	2 418 905,67	0,00	0,00	108 508 360,03
5 Autres provisions pour risques et charges	29 700 000,01	0,00	7 318,88	18 547 345,46	0,00	0,00	14 000 000,00	34 254 664,35
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>89 136 648,31</b>	<b>48 470 671,24</b>	<b>7 318,88</b>	<b>21 567 291,62</b>	<b>2 418 905,67</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000 000,00</b>	<b>142 763 024,38</b>
<b>TOTAL ( A + B )</b>	<b>284 528 282,89</b>	<b>48 470 671,24</b>	<b>70 811,66</b>	<b>27 398 133,48</b>	<b>2 418 905,67</b>	<b>0,00</b>	<b>38 457 989,37</b>	<b>319 591 004,23</b>

(1) Le montant des provisions figurant au bilan est de 305 089 085,83 DH , l'écart de 14 501 918,40 DH correspond à une provision pour dépréciation des immobilisations  
(2) Ce montant comprend la provision pour engagements sociaux pour 136 250 375,58 DH

## TABLEAU DES CRÉANCES

CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE				AUTRES ANALYSES		
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>31 814 645,87</b>	<b>31 814 645,87</b>		<b>367 892,64</b>			<b>30 000 000,00</b>	
Prêts immobilisés	84 720,59	84 720,59						
Autres créances financières	31 729 925,28	31 729 925,28		367 892,64			30 000 000,00	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>472 045 742,35</b>	<b>58 443 433,67</b>	<b>413 602 308,68</b>	<b>57 230 648,13</b>	<b>3 081 550,17</b>	<b>24 921 236,81</b>	<b>24 674 215,61</b>	<b>57 713 089,64</b>
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 221 930,86	753 335,10	468 595,76	777 153,00	0,00			
Clients et comptes rattachés	438 485 240,53	47 349 515,59	391 135 724,94	52 639 651,39	3 081 550,17		24 674 215,61	57 713 089,64
Personnel	3 344 457,81	3 098 859,55	245 598,26	803 532,46				
État	24 921 236,81	6 013 262,59	18 907 974,22	2 483 670,65		24 921 236,81		
Comptes d'associés	0,00							
Autres débiteurs	3 181 203,83	1 228 460,84	1 952 742,99	526 640,63	0,00			
Comptes de régularisation actif	891 672,51		891 672,51					

## TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE				AUTRES ANALYSES		
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
<b>DE FINANCEMENT</b>								
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>632 371 558,94</b>	<b>236 072 306,14</b>	<b>396 299 252,80</b>			<b>77 804 209,07</b>	<b>49 005 700,69</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés	246 293 533,80	75 109 381,61	171 184 152,19				49 005 700,69	
Clients créditeurs, avances et acomptes	220 023 498,37	131 987 546,92	88 035 951,45					
Personnel	30 961 256,35	4 043 366,34	26 917 890,01					
Organismes sociaux	7 055 880,19	1 537 578,17	5 518 302,02			2 080 256,86		
État	75 723 952,21	2 522 478,90	73 201 473,31			75 723 952,21		
Comptes d'associés	17 565 946,50	17 272 482,00	293 464,50					
Autres créanciers	28 688 184,81	2 740 165,49	25 948 019,32					
Comptes de régularisation Passif	6 059 306,71	859 306,71	5 200 000,00					

**TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES**

TIERS CRÉDITEURS OU DÉBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLÔTURE
Sûretés données					
Sûretés reçues	351 999,15	HYPOTHEQUES	1996 à 2020	PRÊTS HABITAT AU PERSONNEL	351 999,15

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)  
(entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

**ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL****ENGAGEMENTS DONNÉS**

\* Avals et cautions

\* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires

AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :CAUTIONS EN DOUANE

AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :ADM

AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

CAUTIONNEMENT

Total (1)

**MONTANTS EXERCICE****MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT**

85 554 136,00

85 554 136,00

332 000,00

332 000,00

2 246 105,00

2 246 105,00

88 132 241,00

88 132 241,00

**ENGAGEMENTS reçus****MONTANTS EXERCICE****MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT**

\* Avals et cautions

6 650 000,00

\* Autres engagements recus

Total (2)

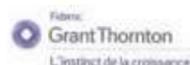
6 650 000,00

**PASSIFS EVENTUELS**

Les déclarations fiscales de l'impôt sur les Sociétés (IS), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les déclarations de l'impôt sur le Revenu (IR) des exercices 2020 à 2023 ainsi que les déclarations sociales des exercices 2020 à 2023 ne sont pas encore prescrites et pourraient, par conséquent, faire l'objet de vérifications par l'Administration Fiscale et par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et donner lieu à d'éventuels redressements.

La société a engagé une garantie de passif et d'actif sur la cession de 50% de la Clé des Champs pour une durée indéterminée et ce à partir de la date de cession.

Le montant maximum de la garantie a été fixé à 10 MMAD.



Fidaroc Grant Thornton  
7, Boulevard Driss Slaoui  
Casablanca

## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023



Mazars audit et conseil  
101 Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca

### AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 9 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société des Boissons du Maroc (SBM), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2 344 489 800,57 MAD dont un bénéfice net de 641 929 421,21 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société des Boissons du Maroc (SBM) au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### 1-Evaluation du Fonds de commerce de la région « Branoma »

##### •Risque identifié

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société des Boissons du Maroc a absorbé, au cours de l'exercice 2014, sa filiale Branoma qui été détenue à hauteur de 98,9%.

À la suite de cette opération, un fonds de commerce de l'ordre de 620 MMAD a été identifié dans les comptes de la Société des Boissons du Maroc. Ledit fonds de commerce correspond aux revenus générés au niveau de la région de l'est du Maroc, dans laquelle opérait sa filiale.

Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), la direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ce fonds de commerce ne présente pas de risque de perte de valeur. Toute évolution défavorable des rendements attendus des ventes réalisées dans les régions y afférentes, en raison de facteurs internes ou externes, est ainsi de nature à affecter de manière sensible la valeur d'utilité. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit en raison :

- ▶ du montant particulièrement significatif du fonds de commerce de la région Branoma ;
- ▶ de l'importance des jugements de la direction, notamment le taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et le taux d'actualisation dans la détermination de la valeur d'utilité de cet actif.
- ▶ des incertitudes accrues dans le contexte de la situation sanitaire actuelle qui pourraient avoir une incidence sur les ventes futures estimées dans les régions précitées.

##### •Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société pour apprécier la valeur d'utilité du fonds de commerce aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- ▶ la cohérence des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique des régions couvertes par ce fonds de commerce et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- ▶ la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la Direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'administration ;
- ▶ l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par rapport à la variation des principales hypothèses retenues.

#### 2-Evaluation des titres de participation de la Cépages Marocains Réunis S.A. (CMAR)

##### •Risque identifié

Les titres de participation de la Cépages Marocains Réunis S.A., figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 197,2 MMAD, représentent un des postes les plus significatifs du bilan.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les titres de participation sont évalués à chaque clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise, c'est-à-dire ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Les conditions climatiques auxquelles est confrontée la CMAR, notamment le stress hydrique qu'a connu le Maroc, peut entraîner une baisse de l'activité de la filiale et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation de la filiale CMAR constitue un point clé de l'audit.

##### •Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation « CMAR », sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés. Sur la base des éléments utilisés par la Direction pour estimer la valeur d'utilité de ces titres, nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- ▶ Obtention des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de l'entité CMAR, telles qu'établies sous le contrôle de sa Direction Générale pour chacune de ses activités et présentées au Conseil d'Administration ;
- ▶ Vérification de la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- ▶ Comparaison des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

#### 3-Provision pour avantages aux personnels

##### •Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel liés à ces engagements s'élève à 132 MMAD au 31 décembre 2023.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués sur la base d'une méthode actuarielle rétrospective telle qu'admise par la norme IAS 19 révisée.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

#### • Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- ▶ Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- ▶ Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- ▶ Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- ▶ Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçus au 31 décembre 2023.

#### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ▶ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- ▶ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment, de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Fidarc Grant Thornton  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du réseau Grant Thornton  
47, Rue Alifa El-Khalifa, Casablanca  
TÉL. 05 22 54 47 00 - Fax 05 22 29 86 90

Faïçal Mekouar  
Associé

Casablanca, le 27 mars 2024  
Les Commissaires aux Comptes

Mazars audit et conseil  
101 Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca  
TÉL. 05 22 54 47 00 - Fax 05 22 29 86 90

Abdou souleye DIOP  
Associé

## Rapport spécial du commissaire aux comptes

### Exercice clos le 31 décembre 2023

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et amendée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le directeur général ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

#### 1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

##### 1.1 CONVENTION D'ASSISTANCE GÉNÉRALE ENTRE LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC (SBM), LA SOCIÉTÉ MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS ET DE SERVICES (MDI).

###### Personnes / entités intéressées

- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

###### Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue le 09 octobre 2023, et autorisée par le conseil d'Administration du 06 avril 2023, prévoit la facturation par la société Marocaine d'Investissements et de Services à la Société des Boissons du Maroc, une rémunération calculée en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de MDI ayant assuré l'exécution de la mission.

Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions de support du groupe SBM et permettre la création des effets de synergie.

###### Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir du 1er janvier 2023 pour une durée de 3 ans et prorogée par période d'un an.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la société Marocaine d'Investissements et de Services facture à la Société des Boissons du Maroc, une rémunération en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de MDI ayant assuré l'exécution de la mission.
- Charges/Dettes comptabilisées par la société Marocaine d'Investissements et de Services : aucune charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31.12.2023.

Le solde de la dette au titre de cette convention au 31 décembre 2023 est nul.

##### 1.2 CONVENTION DE COOPÉRATION COMMERCIALE ET LOGISTIQUE ENTRE LA CLÉ DES CHAMPS ET LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC

###### Personnes intéressées

- SBM : Administrateur de la société la Clé Des Champs
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

###### Nature et objet de la convention

Cette convention conclue le 24 mai 2023, autorisée par le Conseil d'Administration du 06 avril 2023, est relative à l'octroi de coopérations commerciales et de remises de fin d'année par la société des Boissons du Maroc S.A. à la Clé Des Champs dans le cadre des remises commerciales existantes entre les deux sociétés.

###### Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir du 1er Janvier 2023, pour une durée d'une année ferme.

- Conditions financières : Cette convention prévoit les conditions de remises, remises de fin d'année et de coopérations commerciales suivantes :

###### Remise de fin d'année conditionnelle sur les bières et les vins :

- 0.5% du chiffre d'affaires hors taxes compris entre 31.9 MMAD et 33.5 MMAD ;
- 1% du chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 33.5 MMAD

###### Droit d'ouverture :

- Octroi d'un montant forfaitaire de 150 KMAD hors taxes à l'ouverture de chaque magasin
- Octroi d'un montant forfaitaire de 50 KMAD hors taxes lors de la rénovation ou de l'extension de magasin.

###### Coopération commerciale annuelle : 14% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur l'exercice.

###### Coopération spéciale sur les participations aux foires vin, bières ou champagne de 60 KMAD hors taxes par an.

- Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc : le montant des charges comptabilisées au titre de cette convention s'élève à 4 542 KMAD au 31 décembre 2023 et sont relatives aux éléments suivants :

Une coopération spéciale foires de 60 KMAD.

Une coopération commerciale pour un montant de 4 132 KMAD.

##### 1.3 CONTRAT DE CESSIION PARTIELLE DE FONDS DE COMMERCE DE LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC (SBM) À LA EURO AFRICAINE DES EAUX (EAE)

###### Personnes / entités intéressées

- SBM : Administrateur de EAE
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;

###### Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue en date du 27 juin 2023, autorisée par le Conseil d'administration du 06 avril 2023 prévoit le transfert des bénéfices et des charges des contrats transférés, la société Euro Africaine des Eaux devient responsable à la date de l'obtention des co-contractants sur le transfert des contrats responsable de la bonne exécution de tous les contrats transférés.

###### Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la signature et restera en vigueur jusqu'à la libération de la totalité du montant sous séquestre au cédant.
- Conditions financières : la cession du fonds de commerce a été consentie au prix de 60 000 MMAD correspondant en totalité aux éléments incorporels, des honoraires et frais du séquestre sont supportés par la société des Boissons du Maroc pour 360 KMAD :

#### 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS

##### 2.1 CONVENTION D'ASSISTANCE ENTRE LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC (SBM) ET LA SOCIÉTÉ CÉPAGES MAROCAINS RÉUNIS (CMAR)

###### Personnes intéressées

- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

###### Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 1er juin 2021, prévoit l'assistance générale effectuée par SBM au profit de la CMAR. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions support du groupe et permettre la création d'effets de synergie.

###### Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention est conclue avec effet rétroactif au 1er janvier 2021, pour une durée de 3



Fidarc Grant Thornton  
7, Boulevard Driss Slaoui  
Casablanca



Mazars audit et conseil  
101 Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca

ans renouvelable. Cette convention est prorogée tacitement pour une période annuelle.

- Conditions financières : Cette convention prévoit une rémunération en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la prestation.

Cette convention n'a produit aucun effet sur l'exercice 2023.

## 2.2 CONVENTION DE GESTION DE TRÉSORERIE INTRA-GROUPE ENTRE MDI, SBM ET SES FILIALES

### Personnes intéressées

- MDI : administrateur de SBM ;
- SBM : administrateur de la EAE, CDC, Maropac et CMAR ;
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration de SBM, MDI, EAE, SVCM, Maropac, CMAC et administrateur de CDC ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général de l'ensemble des sociétés ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur de toutes les sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur de toutes les sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur de SBM, MDI, EAE, CMAR et SVCM et représentant permanent d'un administrateur de CDC.

### Nature et objet de la convention

Cette convention écrite prévoit la mise en place d'une gestion de trésorerie centralisée permettant de réaliser des opérations d'avances de trésorerie entre MDI, SBM et leurs filiales et inversement via un compte centralisateur au niveau de SBM dans le but d'optimiser le recours au crédit et le placement des excédents de trésorerie.

### Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prendra effet à partir de sa date de signature et restera en vigueur pendant une (1) année renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions financières : Les avances ou prêts consentis porteront intérêt au taux annuel de 4-5% pour les comptes courants créditeurs et débiteurs.
- Produits/Charges comptabilisés par la société des Boissons du Maroc : Au cours de l'exercice 2023, les mouvements des avances sur comptes courants ainsi que les produits financiers comptabilisés par SBM sont détaillés comme suit (KMAD) :

FILIALE CON-CERNÉE	Solde au 31.12.2022	OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		SOLDE AU 31.12.2023	MONTANT DES INTÉRÊTS 2023 AU TITRE DES CHARGES	MONTANT DES INTÉRÊTS 2023 AU TITRE DES PRODUITS
		Augmentation	Remboursement			
SVCM	90	284	-286	87		1
MDI	207	5 720	- 4 732	1 194		17
LA CLÉ DES CHAMPS	150	6 472	-6 307	315		5
EAE	494	229	-723	0		3
ASAO	107	9	0	115		0
CMAR	513	1 570	-1 774	310		6
<b>Total</b>	<b>1 561</b>	<b>14 283</b>	<b>-13 822</b>	<b>2 021</b>		<b>32</b>

## 2.3 CONVENTION DE RÉMUNÉRATION DE GARANTIE ENTRE LA SOCIÉTÉ MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS ET DE SERVICES (MDI) ET LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC (SBM)

### Personnes / entités intéressées

- MDI : Administrateur de la SBM
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

### Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue le 30 novembre 2018, prévoit le versement à SBM par MDI d'une rémunération de garantie annuelle dans le cadre du cautionnement consenti par SBM par au profit de Attijariwafa Bank afin de garantir l'exécution par MDI d'une partie de ses obligations au titre de Contrat de Crédit.

Dans ce contexte, SBM a conclu le 19 Novembre 2018 avec Attijari Bank un acte de cautionnement gagiste et solidaire aux termes duquel SBM a accepté de se porter caution de MDI pour toute somme que ce dernier pourrait devoir à Attijari Bank au titre de Contrat de Crédit, et d'affecter en nantissement de premier rand en faveur d'Attijariwafa Bank un dépôt à terme à hauteur de 400 MMAD, selon les termes et conditions de l'acte de cautionnement gagiste et solidaire.

### Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa signature et restera en vigueur aussi longtemps que le cautionnement est acté.
- Conditions financières : La rémunération de garantie est calculée de la manière suivante : 0.55% multiplié par le montant total des sommes restant dues par la Marocaine d'investissements et de Services à l'organisme financier au titre du crédit à moyen terme à la date considérée.
- Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc : le solde de la créance est nul au 31 décembre 2023.
- Produits comptabilisés par la Société Marocaine d'Investissements et de Services : Au titre de cette convention, la société Marocaine d'investissements et de Services n'a pas enregistré de produits au cours de l'exercice 2023.

2.4 Conventions de bail entre la société des Boissons du Maroc (SBM) et la société la Clé des Champs (Magasins de Marrakech, Casablanca et Rabat)

### Personnes / entités intéressées

- SBM : Administrateur de la société la Clé Des Champs
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

### Nature et objet de la convention

- La convention de bail de magasin de Marrakech, établie en Novembre 2009 pour laquelle un avenant a été signé le 26 mai 2019, prévoit la location par la Société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Société de la Clé Des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Marrakech, les deux sociétés ont procédé à la signature d'un avenant au cours de l'exercice 2020 modifiant le loyer.
- La convention du bail du magasin de rabat, établit en Novembre 2007, prévoit la location par la Société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Société de la Clé Des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Rabat.
- La convention du bail du magasin de Casablanca, établit en Octobre 2006, prévoit la location par la Société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Société de la Clé Des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Casablanca.

L'ensemble des conventions citées sous-dessus ont été conclues afin de rentabiliser les actifs détenus par la Société Boissons du Maroc et non utilisés dans le cadre de son exploitation.

### Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Les contrats de location sont conclus pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature de chacune des différentes conventions. Lesdites conventions sont renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.
- Conditions financières : En vertu de cette convention la Société des Boissons du Maroc S.A. facture des loyers mensuels à la société la Clé Des Champs détaillées comme suit :

MAGASIN (KMAD)	Loyer Mensuel
Magasin Marrakech	65
MAGASIN RABAT	81
MAGASIN CASABLANCA	32
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>

Ces loyers sont révisables à hauteur de 10% tous les 3 ans.



Fidarc Grant Thornton  
7, Boulevard Driss Slaoui  
Casablanca



Mazars audit et conseil  
101 Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca

- Produits / Créances comptabilisés par la société Clé des Champs : Au cours de l'exercice 2023, les mouvements relatifs à cette convention sont détaillés comme suit :

MAGASIN (KMAD)	Charges comptabilisées	Décaissements	Dettes
Magasin Marrakech	789	723	66
MAGASIN RABAT	966	885	81
MAGASIN CASABLANCA	398	365	33
<b>TOTAL</b>	<b>2 153</b>	<b>1 973</b>	<b>180</b>

### 2.5 CONVENTION DE CONCESSION DE LICENCES DE MARQUES HEINEKEN AVEC LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC S.A.

#### Entité intéressée :

Heineken Switzerland (actionnaire à hauteur de 2,21 % dans la Société des Boissons du Maroc) et représenté par Mr Lieven Louis Van Der Borgh, administrateur de la Société des Boissons du Maroc.

#### Nature et objet de la convention :

Cette convention écrite, établie en décembre 2003, prévoit la rémunération de l'utilisation de la marque Heineken par la Société des Boissons du Maroc.

#### Modalités de la convention :

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention qui prend effet à partir de sa date de signature pour une durée de 10 ans, est renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions financières : En application de cette convention, Heineken Switzerland facture à la Société des Boissons du Maroc des royalties à raison de EUR 18,04 par hectolitre vendu. Cette rémunération est révisable en fonction du coût de l'inflation.
- Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc : Le montant de la charge comptabilisée par la Société des Boissons du Maroc au titre de cette convention s'élève à 26,7 MMAD hors taxes au 31 décembre 2023.
- Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc : La société a réglé au titre de cette convention 4 MMAD au cours de l'exercice 2023. Le montant de la dette au 31 décembre 2023 s'élève à 1,4 MMAD.

### 2.6 CONVENTION D'ASSISTANCE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS (MDI) ET DE SERVICES AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC (SBM)

#### Personnes / entités intéressées

- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

#### Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, établit le 1er juillet 2003, prévoit l'assistance dans les domaines financiers, administratifs et juridiques et des relations publiques. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions de support du groupe et permettre la création des effets de synergie.

#### Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa signature et est renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société Marocaine d'investissements et de Services facture à la SBM 0,85% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par cette dernière
- Charges comptabilisées par la Société Marocaine d'Investissements et de Services : le montant des charges comptabilisées par la Société Marocaine d'Investissements et de Services au titre de cette convention s'élève à 15,1 MMAD
- Montant décaissé par la Société Marocaine d'Investissements et de Services : Au cours de l'exercice 2023, la société MDI a décaissé un montant à l'ordre de 20,2 MMAD

- Dettes comptabilisées par la Société Marocaine d'Investissements et de Services : Les dettes détenues par MDI vis-à-vis de la SBM au titre de cette convention s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1,5 MMAD

### 2.7 CONVENTION DE VENTES DES VINS NICOLAS ENTRE LES SOCIÉTÉS BOISSONS DU MAROC (SBM) ET LA CLÉ DES CHAMPS S.A.

#### Personnes / entités intéressées

- SBM : Administrateur de la société la Clé Des Champs
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

#### Nature et objet de la convention

Cette convention non écrite, conclue en 2005, prévoit la Société des Boissons du Maroc à la société de la Clé Des Champs des vins Nicolas. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Clé Des Champs considérant que la franchise d'importation est détenue par la Société des Boissons du Maroc

#### Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société Boissons du Maroc facture à la Société de la Clé Des Champs S.A. des vins Nicolas au cout d'achat augmenté d'une marge de 5%.
- Produits comptabilisés par la société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, SBM a enregistré au cours de l'exercice 2023, un produit de l'ordre de 1 030 KMAD.
- Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention, la Société a encaissé en cours de l'exercice 2023, un montant de 1 236 KMAD. Le solde de la créance est nul au 31 décembre 2023.

### 2.8 CONVENTION DE VENTES DES PRODUITS « EAUX » ENTRE LA SOCIÉTÉ EURO AFRICAINE DES EAUX (EAE) ET LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC (SBM)

#### Personnes / entités intéressées

- SBM : Administrateur de EAE
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;

#### Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2010, prévoit la vente des produits « eaux » par la société Euro Africaine des Eaux à la société des Boissons du Maroc. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Société Euro Africaine des Eaux considérant que cette dernière est la propriétaire de la marque Ain Ifrane.

#### Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la société Euro Africaine des Eaux facture les produits eaux à la Société des Boissons du Maroc.
- Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention, la société a comptabilisé en charges de l'exercice 2023 un montant de 47,2 MMAD.
- Montants décaissés par la société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2023 un montant de 47,2 MMAD. Le solde de la dette est nul au 31 décembre 2023.

### 2.9 CONVENTION DE VENTES DES PRODUITS ENTRE LA SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET DE COMMERCIALISATION DU MAROC (SVCM) ET LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC (SBM).

#### Personnes / entités intéressées

- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.



Mazars audit et conseil  
101 Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca

### Nature et objet de la convention

Cette convention non écrite, conclue en 2003, prévoit la vente des produits « vins » par la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc à la Société des Boissons du Maroc. Cette convention a été conclue entre la société des Boissons du Maroc et la Société SVCM considérant que cette dernière est le principal producteur des marques de vin commercialisées par la Société des Boissons du Maroc.

### Modalités de la convention

- Durée/ prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc S.A. facture les produits « vins » à la société des Boissons du Maroc S.A.
- Charges/Dettes comptabilisées par la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc S.A. : Au titre de cette convention, la société a comptabilisé au niveau de ses charges un montant de 39 MMAD. Le solde de la dette au 31 décembre 2023 s'élève à 9 MMAD.

### 2.10 CONTRAT CADRE DE LICENCES ET DE PRESTATIONS INFORMATIQUES ENTRE LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC ET LA SOCIÉTÉ BEV IT.

#### Personne intéressée

- Laurence Dequatre : Administrateur des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur des deux sociétés ;

### Nature et objet de la convention

Cette convention, prévoit la facturation des Droits d'utilisation et des services de maintenance des logiciels ainsi que des prestations informatiques par la société BEV IT à la Société des Boissons du Maroc.

### Modalités de la convention

- Montants comptabilisés en charges par la Société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention la société a comptabilisé en charges de l'exercice un montant de 5,7 MMAD ;
- Montants décaissés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2023 un montant de 8,1 MMAD.

Le solde de la dette au 31 décembre 2023 est de 2,7 MMAD.

### 2.11 CONTRAT CADRE DE LICENCES ET DE PRESTATIONS INFORMATIQUES ENTRE LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC ET LA SOCIÉTÉ ICUBE

#### Personne intéressée

Michel Palu : Administrateur de la Société des Boissons du Maroc et co-gérant de la société ICUBE.

### Nature et objet de la convention

Cette convention, prévoit la facturation des Droits d'utilisation et des services de maintenance des logiciels ainsi que des prestations informatiques par la société ICUBE à la Société des Boissons du Maroc.

### Modalités de la convention

- Montants comptabilisés en charges par la Société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention la société a comptabilisé en charges de l'exercice un montant de 10,3 MMAD ;
- Montants décaissés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2023 un montant de 3,9 MMAD ; Le solde de la dette au 31 décembre 2023 est de 9,3 MMAD.

### 2.12 CONVENTION DE LICENCE DE MARQUE PERLFORTH ENTRE LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC (SBM) ET BGI TRADE MARK

#### Personne intéressée :

Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;

### Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, établie le 2 novembre 2020 prévoit la rémunération de l'utilisation de la marque Perlforth par la Société des Boissons du Maroc.

### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 2 ans, est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'une année à chaque fois.
- Conditions financières : En application de cette convention, BGI Trade Mark facture trimestriellement à la Société des Boissons du Maroc des redevances de 5% sur la base du chiffre d'affaires réalisé par SBM au titre de l'exploitation de cette marque.
- Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2023.

### 2.13 CONVENTION D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC (SBM) ET LA SOCIÉTÉ CÉPAGES MAROCAINS RÉUNIS (CMAR)

#### Personnes / entités intéressées

- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Sébastien Yves Ménager : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

### Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, signée en date du 5 juin 2020, et autorisée par le Conseil d'Administration du 08 mai 2020, prévoit la souscription de la SBM à l'emprunt obligataire émit par la CMAR pour un montant de 30 MMAD.

### Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Le montant de l'emprunt est de 30 MMAD remboursable in fine à la 7<sup>ème</sup> année
- Conditions financières : Des intérêts de 4,5% HT calculés sur la base d'une année de 365 jours, seront versés annuellement.
- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, le montant des produits hors taxes comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc au cours de l'exercice 2023 et de 1,5 MMAD.
- Créances et montant encaissé par la Société des Boissons du Maroc : Au 31 Décembre 2023 et au titre de cette convention, La Société des Boissons du Maroc détient une créance de 30 MMAD relative à l'emprunt obligataire et une créance financière d'un montant de 0.8 MMAD relative aux intérêts facturés.

### 2.14 CONVENTION D'ASSISTANCE GÉNÉRALE ENTRE LA SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC (SBM), LA SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET DE COMMERCIALISATION DU MAROC (SVCM), LA CLÉ DES CHAMPS (CDC) ET LA SOCIÉTÉ EURO AFRICAINE DES EAUX (EAE)

#### Personnes/Entités intéressées :

- SBM : Administrateur des sociétés La Clé des Champs et EAE.
- Michel Palu : Président du Conseil d'administration de l'ensemble des sociétés, à l'exclusion de la CDC.
- Sébastien Yves-Ménager : Directeur Général de l'ensemble des sociétés ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Gregory Clerc : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;

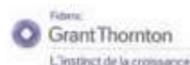
### Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue le 25 novembre 2020, et autorisée par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2020, prévoit la facturation par la Société des Boissons du Maroc à la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc, la Clé Des Champs et la Société Euro Africaine des Eaux, d'une rémunération calculée en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la mission.

Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions de support du groupe SBM et permettre la création d'effets de synergie.

### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans et prorogée par période d'un an.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc facture à la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc, la Clé Des Champs et la Société Euro Africaine des Eaux, une



Fidarc Grant Thornton  
7, Boulevard Driss Slaoui  
Casablanca



Mazars audit et conseil  
101 Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca

rémunération en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la mission. Les redevances de la Clé des champs sont plafonnées à 2,5 MMAD.

- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention le montant des produits hors taxes, comptabilisé par la Société des Boissons du Maroc au cours de l'exercice 2023 est détaillé comme suit :

SOCIÉTÉ CONCERNÉE (KMAD) HT	Produits de l'exercice de SBM
SVCM	3 032 KMAD
LA CLE DES CHAMPS	2 500 KMAD
EAE	945 KMAD
<b>TOTAL</b>	<b>6 438 KMAD</b>

- Créances et montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc :

SOCIÉTÉ CONCERNÉE (KMAD)	Créance au 31/12/2023	Encaissement de l'exercice
SVCM	525	5 625
LA CLE DES CHAMPS	26 991	2 890
EAE	0	945
<b>TOTAL</b>	<b>27 516</b>	<b>9 458</b>

Casablanca, le 19 avril 2024

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

MAZARS AUDIT ET CONSIEL

Fidarc Grant Thornton  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du réseau Grant Thornton  
7, Boulevard Driss Slaoui - Casablanca  
AT, Rue Atlas 643 Casablanca - Casablanca  
Tél: 05 22 54 47 00 Fax: 05 22 29 86 90  
Faiçal Mekouar  
Associé

Mazars audit et conseil  
MAZARS  
101, Boulevard Abdelmoumen  
201 CASABLANCA  
Tél: 0522 423 423 (L.C)  
Fax: 0522 423 450  
Abdou souleye DIOP  
Associé

**DÉCLARATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

	FIDAROC/PWC (2021-2022)						MAZARS/FIDAROC (2021-2022)						PWC					
	MONTANT PAR ANNÉE			% PAR ANNÉE (PAR RAPPORT AU TOTAL)			MONTANT PAR ANNÉE			% PAR ANNÉE (PAR RAPPORT AU TOTAL)			MONTANT PAR ANNÉE			% PAR ANNÉE (PAR RAPPORT AU TOTAL)		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	1 050 000	1 108 200	980 000	83,3%	91,7%	74,2%	470 000	470 000	450 000	87%	100%	62,5%	-	-	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC	210 000	100 000	340 000	16,7%	8,3%	25,8%	70 000	-	270 000	13%	-	37,5%	586 000	-	-	100%	-	-
Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prestations rendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 260 000	1 208 200	1 320 000	100%	100%	100%	540 000	470 000	720 000	100%	100%	100%	586 000	-	-	100%	-	-



## **SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC**

Société Anonyme au capital de 282 965 300 Dirhams  
Siège social : N°38, Boulevard Aïn Ifrane, Lot Alamia,  
Sidi Moumen Casablanca - Maroc  
[www.boissons-maroc.com](http://www.boissons-maroc.com)